

LES CLIENTS DE KHALIFA ACCUSENT P. 5

Le Quotidien D'ORAN Edition nationale d'information

Le président de la Ligue nationale de football

«JE SUSPENDRAIS LE CHAMPIONNAT SI...» P. 2



Irak

300 MILICIENS TUÉS SUR FOND DE ACHOURA P. 4



Le président de la Ligue nationale de football

« Je suspendrais le championnat si... »

La guerre de tranchées que se livrent depuis quelque temps le ministère de la Jeunesse et des Sports (MJS) et la Fédération algérienne de football (FAF), par communiqués et autres entretiens interposés, semble s'inscrire dans le temps, du moins, tant que les deux institutions continueront à camper sur leur positions.

Entretien réalisé
par Kamel Mohamed

Entre un ministère qui veut que la fédération se rétracte et mette en conformité ses statuts avec le nouveau décret du MJS et une fédération qui refuse toujours de se plier aux exigences du ministère, de peur de lourdes sanctions de la FIFA, c'est indiscutablement, et de l'avis de nombreux spécialistes, le football algérien qui est aujourd'hui pris en otage. Dans ce long feuilleton d'une guerre d'usure, les «trêves éphémères» sont souvent suivies par des «escalades». C'est pratiquement ce à quoi nous assistons depuis quelques jours. Au lendemain d'une décision prise par le MJS de ne pas prendre en charge tous les matches et déplacements des sélections nationales, en prenant le soin de préciser que le ministère n'assurera la billetterie que pour les joueurs et le staff technique, c'est au tour du président de la Ligue nationale de brandir la menace d'arrêter carrément le championnat national. Le président de la Ligue nationale de football affirme qu'il envisage d'arrêter le championnat si «le harcèlement du MJS persiste». Ali Malek, en l'occurrence, contre lequel le procureur de la République du tribunal d'El-Harrach a requis une peine de six mois de prison ferme, a indiqué, en revanche, qu'il se défendra.

Le Quotidien d'Oran: Quelle est votre réaction suite à la peine de six mois de prison ferme requise contre vous ?

Ali Malek: Je n'ai pas la prétention de faire un commentaire sur une décision de la justice dans une affaire qui a dépassé tout entendement. Cela dit, je saurai me défendre, je ne vois pas où sont les troubles à l'ordre public à

partir du moment où les matches se déroulent dans un cadre organisé. Même les autorités officielles sont impliquées dans l'organisation de ces matches, aussi bien au niveau des wilayas que des APC.

C'est donc un non-sens que je sois condamné pour troubles à l'ordre public, alors que l'Etat, par le biais de ses structures, est impliqué.

Q.O.: Il semblerait que vous êtes également condamné pour «usurpation de fonctions...»

A.M.: Je ne suis pas condamné pour usurpation de fonctions, car la justice s'était déclarée incompétente suite aux deux plaintes du MJS pour invalider mon élection à la présidence de la Ligue nationale de football. Je dois préciser, haut et fort, que j'ai été élu à l'issue d'une assemblée générale présidée par la FAF et son président. C'est ce dernier qui m'a installé dans mes fonctions, sachant que la LNF est une structure de la FAF. S'il y a contestation, elle doit être faite auprès de la FAF. Du fait de mon élection démocratique et conforme aux règlements de la fédération, je ne vois pas où est l'usurpation de fonctions. Et la justice s'est déjà déclarée incompétente dans cette affaire.

Q.O.: Il paraît que vous envisagez d'arrêter le championnat...

A.M.: C'est une éventualité qui n'est pas à écarter, car si ce harcèlement persiste j'envisage sérieusement d'arrêter carrément la compétition du championnat.

Q.O.: Est-ce une décision personnelle ou collégiale ?

A.M.: Je dois d'abord consulter la fédération qui est ma tutelle, ainsi que les présidents de clubs avant de prendre la décision d'arrêter le championnat. La décision finale interviendra au courant de la semaine prochaine.

MJS - Fédérations Plusieurs affaires en instruction au niveau de différents parquets

Kamel Mohamed

Les plaintes déposées par le ministère de la Jeunesse et des Sports sont en cours d'instruction au niveau des différents parquets, selon des informations recueillies auprès du MJS. Ces plaintes concernent les fédérations d'escrime et d'athlétisme ainsi que l'USM Annaba. Le ministère avait saisi, depuis plusieurs mois, la justice et ce n'est que dernièrement que les choses ont bougé, ce qui explique l'instruction de ces affaires.

Cela explique aussi la peine requise contre le président de la LNF à six mois de prison ferme et 50.000 DA d'amende en attendant le verdict définitif le 28 février prochain par le tribunal d'El-Harrach, l'affaire ayant été mise en délibéré.

Auparavant, ces affaires traînaient et il aura fallu que le ministère de la Jeunesse et des Sports s'en plaigne

auprès des plus hautes autorités de l'Etat pour que la situation se débloque et que toutes les plaintes déposées soient instruites. D'autres plaintes déposées par le ministère contre des instances sportives et qui ne sont pas encore médiatisées doivent être «détérées» pour que la justice les prenne en charge. Au MJS, on affirme que le temps a donné raison à Yahia Guidoum lequel a toujours dénoncé les malversations dans le sport en Algérie. En ce sens, l'implication de plusieurs sportifs dans l'affaire Khalifa, dont le procès se déroule actuellement au tribunal criminel de Blida, conforte le ministre dans sa position.

Il faut cependant préciser que le président de la LNF n'a pas été condamné pour malversations ou autres affaires scabreuses, mais pour avoir organisé l'assemblée générale électorale de la ligue que le MJS a considérée comme étant «illégal».



ANALYSE

Mohamed Salah Boureni

Hors jeu!

Dans un pays comme l'Algérie où pratiquement tout reste à faire et beaucoup de choses à repenser, il y a toujours quelque chose à prendre, des places à pourvoir, des positions à défendre, des privilèges à sauvegarder... Et c'est peut-être arpenter les lieux communs que d'invoquer, par exemple, la guerre de positions, le conflit d'intérêt, le jeu de pouvoir pour qualifier la controverse qui domine actuellement les hautes sphères du football algérien qui ne brille, du reste, d'aucune singularité. Tout au plus si aujourd'hui le linge sale entre hauts responsables du sport roi en Algérie est lavé en public. Et encore, on a cette impression que les protagonistes dans ce qui ressemble à un grand déballage n'en révèlent, tout compte fait, sous les feux des projecteurs, que des soubresauts. Mais des soubresauts qui inquiètent, d'autant mieux qu'ils renseignent chichement le commun des citoyens sur les véritables enjeux d'un bras de fer qui risque de faire du football national sa principale victime. En tout état de cause, au point où en sont arrivées les choses, il ne s'agit plus de spéculer sur le rapport de force, encore moins de chercher à savoir qui du MJS ou de la FAF va gagner la partie. Car on commence à douter que le football algérien va y gagner quelque chose. De surcroît, quand l'échange de politesse pousse sans cesse les limites du raisonnable. Et c'est le cas de le dire quand le président de la Ligue na-

tionale de football (LNF), Ali Malek est entraîné devant les tribunaux par le ministère avec, à la clé, la perspective d'une peine de six mois de prison. Ou encore la menace du patron de la LNF de paralyser le championnat. Et ce n'est qu'un aspect de ce qu'on pourrait assimiler à un véritable gâchis, un de plus, dans le monde sportif. Peu importe qui a raison ou qui a tort. Car sans préjuger de la justesse des arguments des uns et des autres, n'aurait-il pas mieux valu pour tous de s'expliquer autour d'une table et crever l'abcès. Ne serait-ce que pour être au diapason d'une opinion sportive qui regarde résolument vers la prochaine coupe d'Afrique des Nations. Et, il faut avouer que le parfum de lendemains qui déchantent pour notre football national reste dans l'air, paradoxalement au moment où notre élite de la balle ronde a le plus de chances de renouer avec les joutes internationales. Taire les divergences pour espérer ne pas gâcher une occasion de plus, serait cette suprême illusion qui a toujours servi notre sport. A quelque chose malheur est bon, dit-on souvent pour chasser les vieux démons. Peut-être est-ce l'occasion de mettre définitivement une croix sur ces ersatz qui ont fait le lit à de coupables compromissions, pour instaurer un débat franc et responsable sur la situation du football algérien et trouver le juste ton sur lequel devrait normalement s'exprimer le génie du football algérien.

Terrorisme, immigration clandestine

L'Allemagne demande l'aide de l'Algérie

Hamid Guemache

Le terrorisme et l'immigration illégale ont été au centre de la visite à Alger samedi et dimanche du secrétaire d'Etat allemand à la Sécurité, August Hanning. Selon un communiqué de l'ambassade d'Allemagne, la visite du numéro deux du ministère fédéral de l'Intérieur a été consacrée à trois volets: la coopération pratique en matière de sécurité, la lutte contre le terrorisme international et la lutte contre l'immigration illégale. Selon la même source, la coopération entre l'Algérie et l'Allemagne en matière de sécurité se concentre sur des questions très pratiques, telles que la lutte antiterroriste, la reconduite à la frontière et l'immigration illégale. «Dans l'ensemble, elle est en bonne voie», indique l'ambassade d'Allemagne. En échange de cette coopération dans la lutte contre le terrorisme, l'Allemagne a soutenu la suppression de la consultation préalable à l'égard des ressortissants algé-

riens demandeurs de visas Schengen. Cette suppression a été annoncée par le ministre français de l'Intérieur lors de sa visite à Alger en novembre dernier. L'Allemagne salue également le processus de réconciliation nationale entamé en Algérie et les progrès accomplis à ce jour. «Ceci prépare le terrain pour un développement plus positif sur les plans politique, économique et social en Algérie», estime l'ambassade d'Allemagne.

Maintenant l'Allemagne, qui préside le Conseil de l'Union européenne, attend plus de l'Algérie dans la lutte contre l'immigration illégale. Les Allemands cherchent des informations et l'aide des autorités algériennes pour mieux contrôler et réduire l'immigration clandestine. Comme les autres pays européens d'ailleurs, à l'image de la France, de l'Espagne et de l'Italie. Mais sur ce dossier, Alger reste sourde aux critiques européennes. En fait, notre pays n'est pas un grand fournisseur d'immigrants il-

légaux, contrairement au Maroc, aux pays subsahariens et de l'Europe de l'Est. Des harraga sont prêts à tout pour rallier le «paradis européen», mais généralement les Algériens cherchent plutôt à émigrer légalement.

Les pays européens veulent l'aide des pays africains, notamment de l'Algérie, pour mieux contrôler les flux migratoires en provenance du Sud, en y installant des centres pour trier et choisir les candidats à l'immigration. Cela leur permettra de vider les pays du Sud de leurs élites.

L'Allemagne, la France, l'Espagne et les autres pays industrialisés ont besoin de bras pour faire fonctionner leur économie, mais cherchent à délocaliser le contrôle dans les pays du Sud. Cependant, l'Algérie n'est pas favorable à cette démarche et plaide pour la mise en place d'une politique de lutte contre l'immigration clandestine basée sur le développement économique du pays fournisseur d'immigrants clandestins.

Tirage du N°3683
194.248 exemp.

Le Quotidien
D'ORAN

Edition Nationale d'Information
Editée par la SPA
ORAN - PRESSE
au Capital de 122.493.600,00 DA

Président
Directeur Général
Directeur
de la Publication
Mohamed Abdou
BENABBOU

Direction - Administration
Rédaction centrale
63, Ave de l'ANP - Oran
B.P.N°110 - Oran
Tél. 041.32.63.09
32.72.78 / 32.91.34
32.86.66 / 32.86.67 / 32.86.68

Fax Pub: 041.32.69.06
Fax et Rédaction
041.32.51.36 / 32.69.06
Imp. : Oran : imprimerie
"Le Quotidien d'Oran"
Alger : SIMPRAL
Constantine : S.I.E.

INTERNET: <http://www.lequotidien-oran.com>
E-mail : infos@lequotidien-oran.com
publicite@lequotidien-oran.com
admin@lequotidien-oran.com
lequotidiendoran@yahoo.fr

Rédaction Algéroise
Tél. : 021. 74.96.39 - Fax : 021. 74.71.57
Rédaction Constantinoise
Tél. : 031.64.19.81 - Fax : 031.64.19.80
Diffusion : **Ouest:** SEDOR Tél.: 041.41.94.31/41.65.31
Centre: SEDOR - **Est:** SO.DI. PRESSE

L'exemple d'El-Milia

Le phénomène des files d'attente prend de l'ampleur

La ville d'El-Milia est de plus en plus confrontée au phénomène des files d'attente qui ne cessent de s'allonger devant pratiquement tous les services publics.



A. Zouikri

Cette situation est désormais la tare majeure de cette ville qui n'arrive visiblement plus à contenir ses habitants ou tout simplement satisfaire leurs besoins. Pour se rendre compte de cette situation, une simple virée du côté de certaines administrations ou autres établissements, tels le service d'état civil, la poste, les guichets de Sonelgaz ou même le service des urgences de l'hôpital, suffit pour prendre le pouls des files d'attente qui se dressent devant ces services.

D'abord, le phénomène le plus spectaculaire dans cette histoire de queue, demeure sans conteste la foule de citoyens qui s'agglutinent chaque matin devant le service d'état civil pour espérer triompher d'un simple extrait de naissance. Très critiques à l'égard de cette situation dont on arrive pas à trouver une solution, en dépit des efforts qu'on a beau essayer de consentir pour améliorer les conditions de délivrance des documents d'état civil aux citoyens, ces derniers sont unanimes à crier leur ras-le-bal face à ce phénomène franchement honteux pour toute la ville. A chaque fois qu'on tente d'avancer quelques idées pour éviter les bousculades devant et à l'intérieur de ce service, au demeurant très sollicité, on retombe toujours dans les mêmes pièges par le simple fait, avancent certaines indiscretions, qu'il n'y a presque plus de possibilité de désengorger ce service tellement il est de plus en plus sollicité. Certains agents de ce service, eux-mêmes débordés par cette tension, racontent sous forme d'anecdote qu'ils ne peuvent même plus gérer les caprices de certains oisifs qui, faute d'une occupation, viennent, selon eux, demander un document d'état civil. Dans le sillage de ces anecdotes, on raconte même que certains exagèrent dans leur demande de certains documents qui dépassent parfois la logique, selon les mêmes remarques, de tout entendement. D'autres justifient par contre cette tension par les naissances des autres communes enregistrées à la maternité de l'hôpital et qui sont automatiquement transcrites sur les registres d'état civil de ce service.

Toutefois, les pressions du même genre, constatées ailleurs dans certains autres établissements ayant des contacts directs avec les citoyens, semblent être en faveur d'un sérieux problème qui se pose pour cette ville visiblement débordée par la demande des citoyens sur ses différents services.

Le cas des bureaux d'Algérie Poste éternellement encombrés est également l'exemple qu'il faut citer dans cette pagaille où il faut désormais avoir de la patience pour avoir raison des files d'attente qui se dressent ici et là. Que ce soit pour poster une lettre en recommandé, retirer un mandat ou consulter son CCP pour un retrait d'argent, c'est à la même situation qu'il faut s'attendre: faire la queue et toujours la queue.

Aux guichets de la Sonelgaz, c'est également au même refrain qu'il faut s'attendre pour s'acquitter d'une facture d'électricité ou faire une réclamation sur une coupure de courant. A l'hôpital, c'est la même grande affluence des malades qui est constatée sur le service des urgences médico-chirurgicales qui reçoit jusqu'à 200 malades par vingt-quatre heures.

Pour justifier les tensions sur ces services, certains évoquent le fait que la ville d'El-Milia est désormais une grande ville aux capacités limitées. Pour d'autres, elle est la destination privilégiée de milliers de citoyens qui viennent des communes avoisinantes ou relevant carrément de la wilaya de Skikda, telle Aïn Kechra, pour des raisons évidentes que les impératifs de la vie quotidienne justifient. Pour ces raisons, il n'y a plus d'autres solutions qui s'offrent à cette ville d'une centaine de milliers d'habitants, sans compter les milliers d'autres âmes de ses anciennes communes devenues aujourd'hui autonomes mais qui dépendent presque toujours d'elle dans plusieurs domaines.

La création de nouvelles infrastructures à El-Milia, qui aspire à devenir un chef-lieu de wilaya et un grand centre industriel à la faveur de la réalisation, encore au stade de projet, de la future zone industrielle de Bellara, est de nature à donner plus de chance à cette ville de répondre aux besoins sans cesse croissants de ses habitants.

Les résultats du concours de magister annulés à Chlef

Abbad Miloud et H. Barti

Le ministère de l'Enseignement supérieur vient de confirmer la décision d'annulation des résultats du concours de magister dans les trois projets de la filière lettres arabes, prise en début de l'année par le Conseil scientifique de l'université de Chlef. Une correspondance adressée par la tutelle au recteur de l'université, instruit en effet ce responsable à organiser, dans les prochains jours, de nouvelles épreuves de magister dans les trois projets, «grammaire arabe», «étude rythmique et rhétorique» et «analyse du discours», relevant tous de la filière «lettres arabes». Le doyen de la faculté assure pour sa part que les préparatifs sont à pied d'oeuvre pour garantir les meilleures conditions

à même de permettre un bon déroulement des épreuves, conformément aux procédures en vigueur. Pour rappel, les résultats des épreuves sus-citées ont été communiqués aux étudiants le 18 novembre dernier. Les 28 étudiants admis, sur un ensemble de 740 candidats, ont même reçu des convocations individuelles les invitant à venir s'inscrire au niveau du département dans les plus brefs délais. Certains étudiants, notamment ceux ayant concouru dans le projet «analyse du discours», ont même entamé les cours, deux semaines durant, avant qu'ils n'apprennent, à leur grande surprise, auprès de l'administration que les résultats du concours ont finalement été annulés. Motif: une lettre anonyme parvenue à l'administration dans laquelle il est fait état

de non-respect des procédures légales régissant ce type d'épreuves. Une commission d'enquête a été cependant mise sur pied pour vérifier le bien-fondé de ces accusations. Chose faite puisque cette commission rendra un rapport confirmant effectivement le non-respect de plusieurs articles de l'arrêté ministériel n° 90 du 12 avril 2003, qui traite de questions telles que la constitution des différentes commissions, la désignation des professeurs permanents et docteurs pour la préparation des sujets, les corrections, le codage pour chaque candidat... etc. Se basant sur ce rapport, le Conseil scientifique décide donc d'annuler les résultats. Une décision qui provoque la colère des étudiants ayant passé avec succès ce concours les poussant même à entamer une grève de la faim devant le siège du rectorat. Une commission d'enquête ministérielle se déplace alors le 8 janvier dernier à l'université de Chlef pour faire toute la lumière sur cette affaire. Les résultats auxquels sont parvenus les membres du ministère semblent ainsi converger avec ceux de la commission d'enquête de l'université. C'est ce qui explique la confirmation d'annulation des résultats et la décision de tenir de nouvelles épreuves, en conformité avec les procédures en vigueur.

Un entrepreneur enlevé à Boumerdès

Un homme, âgé de 50 ans, a été enlevé dans la nuit de dimanche à lundi par un groupe terroriste dans la localité de Timezrit, distante de 35 km au sud-est du chef-lieu de la wilaya de Boumerdès. Le citoyen, un entrepreneur, a été intercepté dans un faux barrage dressé par des terroristes sur une route menant à la commune de Timezrit. La victime qui était à bord de son véhicule, une Peugeot 206, a été obligée descendre de la voiture, sous la menace de ses assaillants, avant d'être conduite vers une destination inconnue. Au cours de cette opération terroriste on signale que bon nombre de paisibles citoyens de la région ont fait l'objet de racket. Le lendemain, la Peugeot 206 a été retrouvée, abandonnée à Naceria, à quelque 20 km du lieu du kidnapping.

K. R.

Raina Raïkoum
Kamel Daoud

Nourris par les prélèvements à la source sur les salaires, avec les 9% de charges à payer par chaque travailleur et les 33% à

payer par chaque employeur, les différentes caisses et fonds ont fini par constituer de véritables «trésors sociaux» dont la fonction est celle d'assurer la «Solidarité» mais dont le bénéfice enrichit aussi leurs gestionnaires indirects et leurs véritables patrons désignés. Le FNPOS, la CNAS, la CASNOS, la CNR, le fonds de garantie... etc., sont certes alimentés par l'argent des cotisants algériens depuis des décennies, mais les Algériens sont toujours les derniers à pouvoir revendiquer un droit de regard et de décision sur la gestion de ces caisses, l'affectation de leurs dépenses et le mode de répartition de ces épargnes famineuses, si peu impliqués dans la «relance nationale» et toujours monopolisées sous couvert de l'administration et de la «tutelle». Les pseudo-augmentations des salaires, «accompagnées» automatiquement par des hausses des prix de la consommation à chaque négociation tripartite, ont fini par confectionner une véritable mécanique de renflouage de ces caisses sans que beaucoup d'Algériens en bénéficient efficacement, malgré leurs cotisations. Les règles administratives sont à chaque fois proclamées pour en confirmer le principe de «l'argent des Algériens» mais les lourdeurs bureaucratiques, les clauses d'exclusion et les manoeuvres sophistiquées d'élimination et d'atermoiements sont là pour en éviter la dépense et encourager le cumul des intérêts bancaires qui permettent à des galaxies d'administrateurs de vivre de cet argent sans y toucher en quelque sorte. Avec le procès «Khalifa» et ses détails scabreux, il est facile aujourd'hui pour un ministre de dire que ces fonds, offices et caisses ont transgressé la loi qui leur impose de faire leurs dépôts au niveau du Trésor et pas ailleurs, il est facile de déclarer coupable un

Vous cotisez, ils s'enrichissent

directeur de «caisse» et de déclarer illégale une décision de transferts à l'époque bénite de Khalifa, cela n'empêche pas le constat du monopole et de l'accaparement. Le scandale des dépôts de cette manne d'épargne colossale dans les caisses d'une banque douteuse, et qui a bénéficié à la nomenclature algérienne qui parasite l'argent de la solidarité, a vite été «régulé» par des licenciements de hauts cadres dirigeants sans ouvrir le débat sur les conseils d'administration de ces caisses et fonds, «contrôlés» par un syndicat unique depuis des décennies, fermés à tout contrôle par les pairs, interdits au pluri-syndicalisme qui aurait pu en assurer la transparence. On se souvient que le patron du MSP y avait perdu son poste de ministre à l'époque où, par calcul partisan, il a essayé de monopoliser ces conseils d'administration et d'y introduire les «siens». L'enjeu financier y étant énorme, il ne fallait surtout pas qu'il échappe à certains de ses «patrons», ni qu'il soit remis en débat après le crash de Khalifa. Aujourd'hui encore, même au beau milieu d'un procès qui pointe du doigt certains «propriétaires» de ces caisses et fonds, personne n'ose encore élever la voix pour réclamer les chiffres des pertes dues à ces dépôts hasardeux et personne n'ose réclamer justice pour l'argent des cotisants algériens perdu dans ce jeu de copinage entre membres de conseils d'administration et banquiers véreux. L'Algérie peut changer autant qu'elle veut de slogans et de politique, elle sera donc pour longtemps incapable de s'attaquer à cette industrie de «l'oeuvre sociale» détournée qui a intronisé un seul syndicat comme gérant de nos épargnes et comme propriétaire unipersonnel de notre argent au nom d'un reliquat féroce du socialisme et du parti unique. Le trésor de guerre y est trop gros pour nous permettre à nous, les Algériens à tondre, d'y jeter un coup d'oeil ou de réclamer des comptes.

**Près de 300
miliciens chiites
ont été tués
dans de
violents
combats avec
les forces
irakiennes et
américaines
près de Najaf,
au moment où
des centaines
de milliers de
chiites
s'apprêtaient
lundi à
commémorer le
deuil de
l'Achoura.**



Irak 300 miliciens tués sur fond de Achoura

Par Hassan Abdel Zahra
de l'AFP

Les déclarations contradictoires se sont multipliées sur l'identité des miliciens qui ont affronté dimanche les forces irakiennes près de Zarka, une région rurale à 20 km au nord de Najaf. Le vice-gouverneur de la province de Najaf a ainsi déclenché une controverse en les accusant d'être liés à Al-Qaïda. Près de 300 membres de cette milice ont été tués au cours de l'opération, selon les autorités locales, tandis que trois policiers et trois soldats irakiens ont péri.

Un hélicoptère américain engagé en soutien des troupes au sol s'est écrasé pour une raison encore indéterminée dans la région, tuant deux GI's, selon l'armée américaine. L'aviation américaine a également procédé à des frappes aériennes, selon des témoins. L'armée américaine avait transféré le 20 décembre

2006 aux forces irakiennes la responsabilité de la sécurité dans la province de Najaf. «Je suis arrivé à la conviction totale après ce que j'ai vu de mes propres yeux sur le terrain qu'Al-Qaïda est derrière ce groupe», a déclaré lundi le vice-gouverneur de Najaf, Abdel Hussein Attan, lors d'une conférence de presse.

«D'après les aveux des miliciens interpellés et les renseignements recueillis, ce groupe très bien structuré entendait attaquer les responsables religieux chiites et prendre le contrôle de Najaf et de ses lieux saints», a-t-il ajouté. «Il s'agit d'un groupe chiite en apparence, mais la conviction profonde de ses membres est secrète et différente», a estimé M. Attan, qualifiant d'opération préventive l'intervention des forces irakiennes. «Nous disposons d'informations selon lesquelles leur chef serait d'origine libanaise», a-t-il encore dit.

Ces déclarations contredisent

celles de la police de Najaf, selon laquelle les miliciens, qui se font appeler «Jound al-Sama» (les soldats du ciel), font partie d'une secte ésotérique chiite obéissant à un «chef spirituel» qui se prétend le représentant du Mahdi, l'imam caché dont les chiites espèrent le retour. Ce dernier, identifié comme Ahmed Ibn al-Hassan, dit al-Yamani, serait un chiite irakien originaire de Diwaniyah, à 180 km au sud de Bagdad. L'organisation terroriste Al-Qaïda en Irak est elle constituée d'extrémistes sunnites, qui vouent une haine particulière aux chiites, qu'ils considèrent comme des hérétiques.

Parallèlement, plusieurs centaines de milliers de pèlerins chiites se pressaient dans la ville sainte de Kerbala, à 110 km au sud de Bagdad, pour commémorer mardi l'Achoura, la mort de l'imam Hussein, alors que les mesures de sécurité ont été renforcées pour éviter tout attentat.

«Cinq terroristes, quatre ressortissants arabes et un Irakien, ont été arrêtés au nord de la ville alors qu'ils tentaient de pénétrer avec des ceintures explosives pour commettre un attentat», a affirmé à la presse le gouverneur de Kerbala, Aqil al-Khazaali. Des processions ont eu lieu lundi dans le centre de Bagdad, réservé aux piétons, ainsi qu'à Hilla (sud), où la circulation automobile est interdite et à Najaf, l'autre ville sainte chiite à 160 km au sud de la capitale.

A Bagdad, six personnes ont été tuées dans des attaques et trois professeurs d'université et un étudiant ont été enlevés lundi matin, tandis que trois personnes sont mortes dans des violences ailleurs en Irak.

Depuis avril 2003, plus de 185 professeurs universitaires ont été tués en Irak, 185 autres arrêtés et 52 enlevés, selon un bilan du ministère de l'Enseignement supérieur.

Israël

Attentat kamikaze

Un kamikaze palestinien a fait exploser sa bombe lundi dans une boulangerie de la station balnéaire d'Eilat, tuant trois personnes, le premier attentat suicide en Israël depuis neuf mois. Selon des sources médicale et policière, trois personnes ont été tuées et plusieurs blessées dans l'attaque qui a visé une boulangerie à 09h40 dans le centre commercial «Isidore» à Eilat, une ville sur la mer Rouge frappée pour la première fois par un attentat. Le kamikaze a fait exploser la bombe qu'il transportait dans un sac à dos dans la boulangerie Lehamim. Il a péri dans l'explosion. «Après avoir examiné les lieux, nous sommes parvenus à la conclusion que l'explosion a été causée par un kamikaze», a déclaré Bruno Stein, chef de la police d'Eilat. La police a établi des barrages aux entrées de la ville. Des débris humains ont été projetés à la ronde en raison de la puissance de l'explosion, selon des témoins. Dans des appels téléphoniques à l'AFP à Gaza, des porte-parole du Jihad islamique et des Brigades des martyrs d'Al-Aqsa ont revendiqué l'attentat, en affirmant que le kamikaze s'appelait Mohammad Fayçal Al-Siksek, était âgé de 21 ans et originaire de Gaza. Un porte-parole du Jihad islamique a ensuite affirmé que le kamikaze était arrivé à Eilat depuis le territoire jordanien et que l'attentat avait été planifié durant sept mois. Eilat fait face à la ville jordanienne d'Aqaba. Cependant le gouvernement jordanien a démenti ces affirmations, affirmant que l'auteur de l'attentat n'était jamais entré dans le royaume.

Après l'attaque, le poste-frontière israélo-égyptien de Taba a été fermé et les mesures de sécurité ont été renforcées dans le Sud-Sinaï, en Egypte. Les autorités égyptiennes ont affirmé que le kamikaze n'était pas venu d'Egypte. Yasser Abed Rabbo, membre du Comité exécutif de l'OLP et qui accompagne M. Abbas au sommet de l'Union africaine à Addis-Abeba, a affirmé: «Nous rejetons ces actes et croyons qu'ils ne sont pas dans l'intérêt de la cause palestinienne». Cependant le porte-parole du Hamas, qui contrôle le gouvernement, a estimé que l'attentat constituait «une réponse naturelle aux crimes de l'occupant (israélien) contre notre peuple avec la poursuite du blocus, des incursions, des assassinats et des arrestations en Cisjordanie et à Gaza». Le Hamas n'a pas revendiqué d'attentat en Israël depuis près de deux ans.

L'attentat survient quelques jours avant une réunion prévue le 2 février à Washington du quartette (Etats-Unis, ONU, Union européenne, Russie), pour tenter de trouver les moyens de relancer le processus de paix israélo-palestinien. En outre, un sommet est prévu en février entre le Premier ministre israélien Ehud Olmert, M. Abbas et la secrétaire d'Etat américaine Condoleezza Rice. Le dernier attentat suicide en Israël remonte au 17 avril 2006. Il avait fait onze morts et avait été revendiqué par le Jihad islamique.

Sommet UA

Le Soudan en position d'accusé, le Ghana assurera la présidence

Par Emmanuel Goujon
de l'AFP

Le gouvernement soudanais, placé en position d'accusé lundi dès l'ouverture du 8e sommet de l'Union africaine (UA) à Addis-Abeba, a renoncé à la présidence de l'organisation, supposée lui échoir et qui sera assurée par le Ghana. D'entrée, le président de la Commission de l'UA, Alpha Oumar Konaré, avait réclamé l'arrêt «des massacres et des bombardements» au Darfour. Le sommet a choisi le Ghana pour présider l'UA en 2007, après le désistement du Soudan, a confirmé la directrice de la communication de l'UA, Habiba Mejri, en marge de la réunion.

L'UA a infligé ainsi un camouflet au pouvoir de Khartoum, candidat comme en 2006 mais accusé par nombre d'organisations humanitaires et une partie de la communauté internationale d'envenimer la crise au Darfour, région de l'ouest du Soudan

en guerre civile depuis février 2003. Plus tôt dans la journée, le président soudanais Omar el-Béchir, présent au sommet, avait affirmé à l'AFP que ce ne serait «pas un problème» si la présidence ne lui revenait pas au sommet. L'appel de M. Konaré à l'arrêt des combats au Darfour a été relayé par le secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon. Il a engagé, devant plus de 20 chefs d'Etat du continent, «à construire un consensus pour le déploiement urgent d'une force ONU-UA» au Darfour.

Le Soudan a accepté fin décembre que l'ONU apporte une aide technique et matérielle à la Mission de paix de l'UA au Darfour, mal équipée et sous-financée, mais il refuse le déploiement de Casques bleus, malgré les pressions internationales. «Nous devons travailler ensemble pour mettre fin à la violence et aux politiques de la terre brûlée par plusieurs parties, dont les milices, ainsi qu'aux bombardements», a ajouté le secrétaire général, soulignant que «le

nombre de victimes de cette crise est inacceptable». Plus de 200.000 personnes ont été tuées et deux millions déplacées au Darfour depuis le début d'une guerre civile opposant des mouvements rebelles aux miliciens Djandjawid, appuyés par l'armée soudanaise.

En ouvrant le sommet, le président de la Commission de l'UA a lancé «un appel à nos frères soudanais, gouvernement et rebelles, pour que la paix revienne au Darfour, pour qu'ils arrêtent les attaques et les bombardements». «Il y a eu des avancées ces derniers mois au Darfour. Un accord est en gestation entre l'UA, les Nations unies et le Soudan. Il s'agit de l'appliquer sans tarder et de le respecter», a-t-il lancé, ajoutant: «la paix au Soudan, c'est la paix au Tchad et en République centrafricaine».

Sur la Somalie, autre dossier brûlant du continent, M. Konaré a prévenu que le pays serait plongé dans le «chaos» si les troupes africaines n'y

étaient «pas déployées rapidement». «Je me réjouis que les troupes éthiopiennes aient commencé à partir de Somalie. Mais si les troupes africaines ne sont pas mises en place rapidement, ce sera le chaos», a-t-il lancé, insistant pour que le gouvernement somalien joue la carte de l'ouverture politique. Tandis que M. Ban appelait la communauté internationale à pousser la réconciliation nationale, le chef du gouvernement italien, Romano Prodi, a proposé d'organiser «une conférence de paix sur la Somalie dès que les conditions le permettront».

La Somalie est en guerre civile depuis 1991. Mais la situation a radicalement changé depuis le début 2007, avec la débâcle des islamistes devant l'offensive des troupes éthiopiennes et gouvernementales somaliennes. Le 19 janvier, l'UA a décidé d'envoyer 7.650 hommes en Somalie. Selon M. Konaré, «aujourd'hui, à peine 4.000» soldats de l'UA sont prêts à être déployés.



Les points forts du procès Khalifa

T. Mansour

À l'entrée de la salle d'audience, il faut être muni d'un badge pour pénétrer, ensuite se frayer un chemin au milieu d'une marée humaine pour arriver à la place réservée à la presse. Un brouhaha indescriptible emplit la salle. Une porte s'ouvre et des personnes, une quarantaine, entrent et s'assoient sur des bancs de bois. Ce sont les accusés dans la grande affaire Khalifa Bank.

Deux sonneries retentissent, tous se lèvent et la présidente, suivie de ses deux conseillers, du procureur général et du greffier, fait son entrée.

Elle commence alors à citer les noms des accusés, certains sont présents, le premier est le grand absent Abdelmoumène Khalifa. Parmi les témoins, des ministres en exercice, d'anciens ministres et cadres, des nom de stars du football... Après cela, le greffier entame une longue lecture de l'arrêt de renvoi.

MARDI 09 JANVIER

Le procès commence par l'annonce du lancement d'un mandat d'arrêt contre l'ancien gouverneur de la Banque d'Algérie, M. Abdelouahab Keramane, son frère et sa nièce. Ensuite, la présidente interroge le premier accusé, le plus âgé (78 ans). M. Rahal Omar, notaire dont le cachet était apposé sur des actes faux. En plus de ce faux en écriture, M. Rahal avait à répondre à des questions de la présidente, Mme Brahimi, sur le non-respect de la loi en matière de création de Khalifa Bank.

MERCREDI 10 JANVIER

Le procès, en ce troisième jour, commence à être intéressant avec les premières révélations faites par le clerc du notaire, M. Guellimi Djamel. Après qu'il eut été donc clerc, cet homme se retrouve inspecteur général de Khalifa Airways, et, surtout, homme de confiance de Abdelmoumène Khalifa. Il était parmi les personnes arrêtées à l'aéroport avec 2.000.000 euros qu'il tentait de faire sortir clandestinement du territoire national.

La plupart des devises, outre celles déposées par les clients de la banque, étaient achetées auprès de revendeurs clandestins au square Port-Saïd à Alger. Le prévenu a répondu à plusieurs questions de la présidente par «c'était par hasard» ou «je ne le savais pas». M. Guellimi avait dépensé en France pour 20.000 euros avec une Master Card qui ne lui donnait que 3.000 euros.

Après Guellimi, c'est le nommé Issir Idir Mourad, l'ex-directeur de l'agence BDL de Staouéli, qui fut auditionné pour les facilités et les crédits octroyés à Khalifa Abdelmoumène sans aucune garantie. Les nombres à plusieurs zéros s'entrechoquent et se suivent. Les présents dans la grande salle, quand même moins nombreux que le premier jour, n'en revenaient pas: des crédits aussi importants alloués d'une façon si légère ?

JEUDI 11 JANVIER

Ce jour, deux témoins très proches de Abdelmoumène Khalifa sont entendus. Il s'agit de son frère Abdelaiz et de sa secrétaire particulière, Aïouaz Nadjia. Le frère rapporta que l'hypothèque de la maison familiale a été faite sans l'aval de la famille et que la création même de Khalifa Bank était entachée d'irrégularité. La secrétaire, quant à elle, parla de billets d'avion gratuits qu'elle aurait remis sur ordre du PDG à des personnalités politiques, ou du monde des affaires et artistiques. Les avocats de la défense ont pressé la secrétaire de questions, mais la présidente est intervenue pour leur rappeler que Mlle Aïouaz était citée comme témoin et non comme accusée.

SAMEDI 13 JANVIER 2007

C'est ce jour qu'a choisi Mme Brahimi pour interroger Akli Youcef, ancien caissier à la BDL et qui s'est retrouvé bombardé DG adjoint respon-

sable de la caisse principale de Khalifa Bank. Les présents apprennent, sidérés, que plus de 220 milliards de centimes en dinars et l'équivalent de 110 milliards en devises ont quitté la caisse principale dans des sacs, sans aucune écriture comptable, sans le moindre petit reçu. Akli, pour se défendre, dira qu'il n'avait fait qu'obéir aux ordres du parton. Ce jour-là, Aboudjerra Soltani s'est présenté à la cour et a déclaré qu'il était prêt à témoigner quand la présidente le convoquerait.

DIMANCHE 14 JANVIER

C'est encore Akli Youcef qui est rappelé à la barre. Ce fut ensuite le tour de M. Chebli Med, un autre accusé dans l'affaire, à répondre aux questions. Il parla de son salaire qui était à la BDL de 13.000 DA et qui est devenu 30.000 DA à Khalifa Bank. Mais ce sont surtout des EES (écritures entre sièges) que Mme Brahimi voulait qu'il parle. Il avouera que c'est Akli qui lui donna les sommes à porter sur chacun des 11 documents et chaque somme était libellée en monnaie différente. Chebli remplit les 11 ESS, les signa et les porta sur la compte de la comptabilité générale.

Un autre accusé dans l'affaire, le DG adjoint de la comptabilité générale, M. Nekkache Hammou, fut ensuite entendu. Il parla lui aussi des 11 EES censées justifier le trou de plus de 329 milliards de centimes dans la caisse principale. L'après-midi vit la comparution d'un autre accusé, M. Toudjène qui occupait le même poste que Nekkache. «Une aberration» comme l'a qualifié l'administrateur provisoire, appelé par la suite. M. Djellab a donc déclaré qu'il lui a fallu plusieurs jours pour comprendre le fonctionnement de Khalifa Bank. Il donnera plusieurs montants, mais ce qui a retenu l'attention de tous, c'est qu'il a déclaré qu'il aurait fallu injecter 75 milliards de dinars pour reconstituer les fonds de Khalifa Bank et la sauver de la banqueroute. Un inspecteur de la banque déclara après lui qu'il aurait reçu des menaces de la part de Ghazi, l'oncle maternel de Abdelmoumène.

LUNDI 15 JANVIER

Toudjène Mouloud, l'un des 2 DG adjoints chargés de la comptabilité générale, apporta d'autres précisions concernant la gestion de Khalifa Bank et surtout en ce qui concerne les fonds énormes qui en étaient puisés sans aucun justificatif. En plus, Toudjène donna plusieurs exemples de dépenses faramineuses comme le sponsoring de clubs de foot dont l'O Marseille, le CRB, l'USMA, ou le versement d'intérêts atteignant le milliard à des déposants de 500 millions de centimes. Après Toudjène, ce fut Agaoua Madjid un des quatre membres de la commission d'enquête qui éclaira la cour sur la situation contraire à la loi dans laquelle se trouvait Khalifa Bank.

Z. Mehdaoui

La responsabilité de l'Etat est totale dans l'affaire Khalifa, estime le collectif des clients spoliés de la banque Khalifa dont le procès est à son 17ème jour au tribunal criminel de Blida.

Dans un communiqué rendu public hier, le collectif des ex-clients de la banque Khalifa reprochent clairement aux responsables qui étaient en poste lors de la constitution du groupe de Abdelmoumen Khalifa d'avoir failli. «Que Moumen R. Khalifa, aidé des Khalifa 1, 2,..., se soit conduit en pirate des temps modernes, cela est l'évidence; mais cela n'a pu être que parce que les gouverneurs de la banque d'Algérie, accessoirement présidents aussi de

MARDI 16 JANVIER

Ce jour-là, c'est M. Boumachhour Saïd, ex-inspecteur à Khalifa Bank, qui informa la cour que la situation à l'agence d'Oran était anarchique, à l'instar d'ailleurs de toutes les agences. Il affirma qu'il y avait énormément de crédits consentis sans aucune garantie. La présidente rappela ensuite Akli Youcef qui se justifia encore par son exécution d'ordres reçus directement de Abdelmoumène Khalifa par téléphone.

MERCREDI 17 JANVIER

Le tour est enfin venu de connaître la version de celui qui fut qualifié par le PG et la présidente de Khalifa 3, après le PDG Krim Ismaïl. Il s'agit de Chachoua Abdelhafid qui était le DG chargé de la sécurité à Khalifa Bank. La direction dont il était responsable n'avait aucune existence légale puisque n'ayant pas reçu l'aval du ministère de l'Intérieur. Chachoua, ancien inspecteur de police, s'était retrouvé le bras droit et l'homme de confiance de Abdelmoumène. Il s'occupait des transferts d'argent - par personnes interposées - de la caisse principale vers le bureau et le domicile du patron.

En outre, c'était à lui qu'étaient dévolues les missions de contacter les éventuels déposants, surtout les directions des offices et entreprises publiques, les présidents des clubs et les stars du foot. Pour ses contacts avec les autres DG adjoints et la réunion au cours de laquelle il a transmis les ordres de Khalifa pour la régularisation d'un trou de plus de 320 milliards de centimes, M. Chachoua nia toute intervention de sa part, malgré les témoignages contre lui. L'assistance apprit aussi que Chachoua avait acheté une villa à Zeralda, déclarée à 500 millions de centimes, alors que le marbre seulement a coûté plus de 450 millions et qu'il l'a revendue avant d'y habiter pour 700 millions. Cette journée vit aussi l'audition comme témoin de Med Saïd Zaim, l'ex-président de l'USM Blida qui raconta comment il avait rencontré Chachoua et le contrat de sponsoring qu'ils ont signé ensemble. L'USMB a reçu entre 3 et 4 milliards de Khalifa Bank.

JEUDI 18 JANVIER

Nous avons appris ce jour-là que Khalifa avait signé un chèque de 770.500 dollars au nom de Joël Soler, un producteur américain de Hollywood, pour la réalisation d'un film documentaire intitulé « Le phénomène Khalifa ». Sur ce chèque, que Soler devait encaisser dans une banque américaine à Los Angeles, un premier versement de 385.500 USD a été fait. Chachoua déclara ne rien savoir de ce chèque trouvé dans son véhicule.

Un témoin très remarqué et très attendu fit son entrée dans la salle d'audience: il s'agit de Lakhdar Beloumi qui apporta quelques précisions sur son salaire à Khalifa Bank, son rôle, les 50 millions offerts par Ab-

delmoumène en guise de cadeau de mariage et les sommes importantes versées aux clubs oranais, dans le cadre du sponsoring.

DIMANCHE 21 JANVIER

Un long week-end est passé et le procès reprend avec toujours Chachoua Abdelhafid. Après lui, le tribunal écoute M. Foufa Hamid, expert judiciaires assermenté qui a donné des détails techniques concernant Khalifa Bank. Pour cet expert, le préjudice ne sera connu qu'à la fin de la liquidation. Il ne parla que des 327 milliards de centimes représentant le trou de la caisse principale. En outre, M. Foufa entra un nouvel élément dans le procès: «Nous ne pouvons pas prouver que c'est Abdelmoumène qui a pris tout cet argent!». L'après-midi de cette journée fut réservée à M. Badsî Moncef, liquidateur de Khalifa Bank. Des chiffres éloquentes furent donnés par cet expert: 200.000 déposants, 110.000 chèques furent remis aux déposants les plus petits pour un montant de 7 milliards de DA.

LUNDI 22 JANVIER

M. Badsî, le liquidateur, continua pour la deuxième journée à donner les chiffres concernant Khalifa Bank. Il parla cette fois des sommes «invisibles» qui ont été détournées de la caisse centrale et des agences, sans aucune trace comptable. Il parla aussi des «personnes invisibles» qui sont passées «à la caisse» sans raisons, sauf que le patron leur a remis un bout de papier avec un montant. Il évoquera les 45.000.000 euros sortis d'Algérie pour l'acquisition des stations de desalement et qui ont pris une autre direction. A la fin, M. Badsî dira: «Aber- rant, aberrant! irrégulier! irrégulier!», en parlant de la gestion de Khalifa Bank. Après lui, c'est M. Khamoudj Med, directeur général de l'inspection générale de la Banque d'Algérie, qui fut entendu. Il évoquera lui aussi toutes les carences rencontrées au niveau de la banque. Il fut gêné par certaines questions concernant le manque de réaction de la BA, après le constat de toutes ces irrégularités.

MARDI 23 JANVIER

Ce jour, c'est M. Bensadok, un membre de la commission bancaire, qui apporta son témoignage. Il déclara entre autres que la gestion de la banque se faisait dans une opacité sans pareille, indiquant que des dépôts très importants faits par les institutions publiques étaient déclarés comme étant ceux de privés. Après cela, c'était au tour de plusieurs membres de la commission bancaire de témoigner. Ce sont pratiquement les mêmes détails qui sont repris.

MERCREDI 24 JANVIER

M. Laksaci, l'actuel gouverneur de la BA, a été interrogé durant cette matinée. Lui aussi apporte plusieurs éléments concernant la gestion désas-

treuse de Khalifa Bank. Il parla aussi des insuffisances constatées, des rapports établis par les différentes inspections. Il évoque aussi le dépôt par Khalifa d'une demande d'autorisation d'achat d'une banque en Allemagne, auprès de la Banque d'Algérie. D'autres révélations sont faites: l'agrément de la Banque Khalifa était caduc, car manquant de plusieurs éléments essentiels en particulier la délibération et le nom du PDG de Khalifa Bank. Après lui, M. Touam Ali affirmera que ce qui est resté à l'étranger n'a pu être comptabilisé et ne pourra être rapatrié que très difficilement.

JEUDI 25 JANVIER

Tout le monde apprend la sortie médiatique de Abdelmoumène Khalifa qui déclare à partir de Londres: «Mon affaire est une affaire d'Etat, car je détiens des secrets d'Etat que je ne suis pas près de révéler actuellement!» A Blida, c'est M. Terbèche Mohamed, l'ex-ministre des Finances, qui témoigne. Il parle d'un rapport confidentiel disparu - « nous l'avons cherché sans le trouver ». Il soulignera par la suite l'incapacité du ministère de trouver le cadre juridique pour porter l'affaire de Khalifa devant la justice. La présidente lui rappela qu'il aurait pu saisir le garde des Sceaux et trouver une solution.

SAMEDI 27 JANVIER

M. Medelci Mourad, ex et actuel ministre des Finances, apporte son témoignage et regrette qu'il n'ait pas pris des sanctions et des mesures conservatoires à temps. Il essaiera malgré tout de justifier les facilités qu'a eues Khalifa par le fait que l'Algérie avait besoin d'investisseurs et que les gestionnaires ne pourraient deviner que Abdelmoumène Khalifa voulait seulement saisir cette occasion pour prendre autant de milliards qu'il le pouvait. Il affirma en outre que cette affaire avait ouvert les yeux du gouvernement qui a mis un train de mesures pour que pareille chose ne se renouvelle.

DIMANCHE 28 JANVIER

Au cours de cette journée, la juge rappelle à l'ex-directeur de l'agence d'El Khalifa Bank d'El-Harrach, Aziz Djamel, sa déposition devant le juge d'instruction, dans laquelle il avait affirmé qu'il avait remis la somme de 6,5 millions de dinars à un agent de sécurité, sur une simple présentation de la carte de visite de Sakina Tayebi, DG de Khalifa Airways. Aziz a précisé que «la carte de visite portait la signature du PDG d'El Khalifa Bank».

Il a aussi été question des cartes pour bénéficier des cures de thalassothérapie, au profit de «certains des clients Khalifa Bank», dont les responsables d'entreprises qui ont déposé des fonds auprès de l'agence d'El-Harrach. Selon la juge, il existe «une liste nominative de 39 responsables d'entreprises et d'organismes, ayant déposé des fonds auprès de cette agence bancaire, qui ont bénéficié de ces cartes, lesquelles cartes ont effectivement été utilisées». Le directeur de la caisse principale, Akli Youcef, a quant à lui déclaré qu'une partie des écrits est arrivée à la caisse principale, «sans les sommes transférées».

Les clients de Khalifa accusent

la commission bancaire, ont failli à leurs missions» lit-on dans le communiqué qui souligne que les responsables sus-cités étaient «censés être le bras armé de l'Etat pour le contrôle de la place financière algérienne».

Le collectif qui englobe d'après ses responsables quelque 3.000 adhérents-victimes n'a pas ménagé l'actuel ministre des Finances, M. Mourad Medelci, qui avait déclaré lors de son audition en qualité de témoin devant le tribunal de Blida «qu'il n'a pas été assez intelligent» lorsqu'il avait reçu le rapport du vice-gouverneur qui faisait état d'anomalies relevées dans la gestion de la banque Khalifa.

Le collectif estime que les dizaines de rapports et de courriers de rappels ainsi que des

taux d'intérêts supérieurs aux taux directeurs proposés aux déposants, «auraient dû provoquer une réaction rapide et déterminée des pouvoirs publics concernés».

Le procès de Blida, souligne-t-on également dans le communiqué, «démontre à l'envi que de nombreux responsables de l'Etat ne se préoccupaient que des leurs».

A ce sujet, les rédacteurs du communiqué n'hésitent pas à reprendre la même déclaration faite devant le tribunal de Blida par l'ancien ministre des Finances; «Que chacun assume ses responsabilités» lance le collectif des clients spoliés de Khalifa en exhortant à ce que l'on crée «les conditions techniques nécessaires» pour leur remboursement.

Ahmed, 40 ans, est un homme indécis. Depuis plusieurs mois, il ne sait plus quelle décision prendre. Rester à Sonatrach ou partir pour une «carrière professionnelle» à Qatar Gas. Deux grandes compagnies gazières, des enjeux énormes pour l'avenir.

Rencontre avec un cadre candidat à l'exil

Hamid Guemache

Un dilemme pour ce père de famille. «Je ne sais quoi faire, je suis vraiment indécis. D'un côté l'offre des qataris et de l'autre, ma situation à Sonatrach, ma famille, mes enfants. Je vous jure que ce n'est pas facile de trancher», confie Ahmed. Technicien supérieur depuis 15 ans à Sonatrach, il ne cache pas son intérêt pour la compagnie qatarie. Ahmed a ses raisons et des arguments en béton. Ses contacts avec Qatar Gas remontent à la fin de l'été dernier. «J'ai été contacté par un Algérien qui travaille pour cette compagnie. Il m'a donné les bonnes ficelles pour présenter ma candidature. Je l'ai faite sans trop hésiter», explique Ahmed. L'employé algérien de Qatar Gas a servi de premier intermédiaire entre lui et la compagnie de l'émirat. Puis, les choses sérieuses commencent. Ahmed fait connaissance avec une boîte de recrutement écossaise qui travaille et recrute pour Qatar Gas. Il échange des e-mails en anglais avec et fait sa demande de recrutement, avec son CV. Un mois après, il reçoit une réponse positive pour un entretien d'embauche. Le tout par e-mail.

Le rendez-vous est pris dans un hôtel à Tunis. Bonne nouvelle pour Ahmed. Avec cette réponse, il peut tenter sa chance et visiter la capitale tunisienne. Son séjour est entièrement pris en charge dans un hôtel quatre étoiles. Les frais de transport aussi. Les chasseurs de tête écossais évitent de faire les entretiens en Algérie. Pour le Maghreb, ils ont choisi Tunis et Casablanca. Deux villes situées dans des pays pauvres en hydrocarbures, ni de compétences dans le domaine. L'Algérie, par contre, possède une bonne expérience. La Sonatrach est l'un des pionniers dans le GNL, le gaz naturel liquéfié, que les grandes compagnies gazières veulent produire et commercialiser. Et c'est précisément dans ce domaine stratégique que les qataris cherchent à se faire une bonne place parmi les majors. Qatar Gas construit actuellement l'un des plus grands complexes de GNL au monde, avec des trains de production géants. L'industrie pétrolière et gazière des pays du Golfe a toujours fait appel à l'expertise algérienne. Au tour d'un thé dans un café à Oran, Ahmed raconte avec détails son entretien d'embauche. Tout s'est déroulé en quelques heures dans un hôtel cinq étoiles à Tunis. Il garde un bon souvenir de l'accueil et du professionnalisme des recruteurs. Il se souvient aussi de la présence d'un Algérien, cadre à Qatar Gas. C'est lui qui a présenté Qatar Gas aux candidats à l'eldorado qatarie.

«C'était un samedi. Nous

étions une vingtaine de candidats, tous des Algériens. Une navette de l'hôtel est venue nous prendre à 7 h 30 du matin. La veille, les recruteurs sont venus pour nous souhaiter la bienvenue et nous expliquer le programme. Ces gens-là accordent de l'importance aux compétences. Ce sont des professionnels et jugent les gens sur leurs compétences techniques. J'ai été rassuré. Au moins, cet entretien me permettra de me situer, sur le plan professionnel, de connaître ma valeur, mes compétences. Suis-je capable de travailler dans une grande compagnie étrangère ? La question me hantait l'esprit», raconte Ahmed. Arrivés à l'hôtel, les recruteurs étaient déjà prêts. Pas de perte de temps. Les entretiens sont aussitôt entamés dans une salle équipée, en présence de hauts responsables de la compagnie qatarie. Tous les candidats sont réunis dans la même salle. «Ils ont commencé par présenter Qatar Gas, ses usines et les conditions de travail pour les mariés et les célibataires. Ensuite, on passe aux tests écrits. On nous demande de réécrire sur place nos CV. Tout cela a duré une heure environ», explique Ahmed.

Après une pause-café, les candidats sont reçus individuellement. L'un après l'autre, ils passent au scanner des chasseurs de têtes professionnels venus de la lointaine Ecosse. L'entretien oral concerne le salaire, la motivation, la situation familiale, les conditions de travail. Une sorte de discussion à bâtons rompus. Tout, en un quart d'heure ! «Il y a une salle et trois bureaux. Vous choisissez l'un d'eux. Les entretiens sont individuels. Le recruteur regarde le CV sur son ordinateur portable et pose des questions précises sur notre travail», ajoute Ahmed. L'entretien se termine sur un désaccord. Le salaire demandé par Ahmed, plus de 3000 dollars par mois, est jugé élevé. «Vous touchez nettement moins en Algérie, n'est-ce pas ?» lui a-t-on répondu. Les recruteurs sont au courant des salaires de Sonatrach. Pour eux, c'est un argument de poids pour convaincre, en proposant des salaires quatre fois plus. Mais aucune décision sur le recrutement d'Ahmed n'est prise sur le champ. En plus, l'entretien n'est pas terminé. Tout comme la négociation sur le salaire. Le rendez-vous est pris pour 14 h, après un déjeuner aux frais de Qatar Gas. L'entretien reprend à 14 h. «Ils nous ont posés des questions sur notre travail. J'ai expliqué ce que je fais à Sonatrach. Comment on produit du GNL. Après, on a discuté des conditions de travail», ajoute Ahmed. Et là, le premier obstacle au départ d'Ahmed à Qatar Gas surgit ! D'un coup, tous les espoirs d'Ahmed s'évaporent. «Ils m'ont expliqué que

les logements pour mariés seront prêts dans 18 mois. Je ne peux pas laisser ma femme et mes enfants à Oran», argumente-t-il. En fait, il n'a pas pu convaincre ses enfants, réticents. Sans eux, pas de contrat «professionnel».

Les pétrodollars du Golfe s'éloignent. Mais rien n'est perdu. A la fin de l'entretien d'embauche, un qatari s'avance vers Ahmed avec une enveloppe contenant un billet de 50 dollars. «C'est pour vos petites dépenses ici», lui a-t-il dit gentiment. Les qataris prennent avec eux des photocopies, non légalisées bien sûr, des billets d'avion en aller et retour, avec promesse de tout rembourser en deux semaines, via Western Union. Promesse tenue. Ahmed a reçu, un mois après, le remboursement de ses frais de voyage en dinars algériens. Dimanche, Ahmed reprend l'avion sur Alger, puis Oran, sa ville natale. Quelques semaines après, il apprend une autre mauvaise nouvelle. Qatar Gas aurait gelé les recrutements à partir de l'Algérie. La faute à trois employés débauchés récemment de Sonatrach. «Ils ont pris les prêts de Qatar Gas destinés à équiper leurs maisons sur place», affirme Ahmed, toujours en contact avec ses anciens collègues partis travailler pour Qatar Gas.

Malgré les difficultés et les conditions défavorables, Ahmed n'a pas renoncé totalement à Qatar Gas. Il garde toujours un tout petit espoir de partir un jour pour le Qatar. Pas seulement pour gagner plus d'argent. Mais pour de meilleures conditions de travail, pour apprendre et prouver ses capacités professionnelles. «Ici, les promotions sont décidées à l'extérieur. Pour avoir un salaire intéressant, il faut faire des interventions. Sans parrains, vous êtes mort et enterré dans un bureau. Les missions et les formations à l'étranger, ce sont toujours les mêmes qui partent. C'est écoeurant. C'est difficile de vivre cela au quotidien. C'est difficile de voir notre compagnie perdre des cadres de hauts niveaux pour des miettes», argumente Ahmed.

Pour stopper la fuite des cadres, la direction de Sonatrach a décidé d'abandonner la grille des salaires héritée de l'époque de l'économie dirigée pour un système de rémunération qui cadre avec l'économie de marché. Le nouveau système salarial prévoit des augmentations de salaires. «Il n'y a rien de concret pour le moment. Nous attendons toujours», souligne Ahmed. Comme lui, Qatar Gas est aux aguets. La compagnie gazière qatarie surveille de près l'évolution des salaires à Sonatrach et promet déjà une augmentation de 20% sur les salaires pour rester compétitive et attirer les cadres de la compagnie nationale des hydrocarbures.

L'OTAN à la recherche de consensus



Ghania Oukazi

Du côté du siège de l'Alliance à Bruxelles, on prévient que la réunion de Séville est informelle «c'est-à-dire qu'elle n'impose aucun engagement». L'on glisse au passage que «si elle se tient à Séville, c'est parce que l'Espagne a tenu à ce que ça se fasse chez elle». Pas plus...

En abordant, cependant, son ordre du jour on nous apprend qu'il n'est pas prévu de «discuter des questions qui fâchent, bien au contraire, ces temps-ci l'Alliance est à la recherche de consensus». Il est sous-entendu que de son bourbier irakien, l'Amérique de Bush cherche à se donner raison et ce, quels qu'en soient les conséquences et le prix à payer.

Jusque-là, au plan européen, elle a gagné la sympathie de l'Allemagne d'Angel Merkel qui est loin de ressembler à celle de Schröder. Il n'a jamais été difficile pour les Etats-Unis d'imposer leur vision au sein de l'OTAN et ce, depuis qu'ils ont décidé de régner en maître sur le monde.

Il est noté au passage et pour l'histoire que les programmes initiés par l'OTAN en partenariat avec les pays qui ont souscrit au dialogue méditerranéen ou à l'Initiative d'Istanbul ont une empreinte américaine absolue. C'est le cas de la professionnalisation de l'armée que l'Alliance se fait «un devoir» de proposer à ces Etats.

C'est ce qu'affirment des spécialistes qui ne cachent pas, au passage, leurs inquiétudes quant aux dimensions que prendrait l'OTAN dans la région (à l'instar du reste du monde), si les programmes qu'elle distille sont appliqués à la lettre et sans négociation. Mais l'organisation de Jaap De Hoop Scheffer a trouvé la parade en soulignant, à chaque fois qu'elle le juge nécessaire, «le respect» des spécificités de ses «clients» qu'elle se dit prête à prendre en considération pour peu qu'ils les lui précisent. C'est ce qu'elle propose sous le label «programmes à la carte». Le cas de l'Algérie est tout à fait ressemblant. A chaque fois qu'il est question de contacts entre l'institution militaire et l'Alliance, il est fait état de discussions «selon les priorités fixées et avancées par l'Etat algérien».

Une source proche du ministère de la Défense nationale (MDN) nous expliquait, dernièrement, que «l'Algérie a un programme de travail basé essentiellement sur la formation». Programme qui, dit notre interlocuteur, «a été élaboré à partir des priorités de notre pays, de celles de ses institutions et de leurs personnels». Il est vrai que «l'Algérie s'entretient avec l'OTAN à ce sujet et sur d'autres plus perti-

Les ministres de la Défense de l'Organisation de l'Alliance atlantique nord (OTAN) seront à Séville, les 8 et 9 février prochains, pour discuter d'un ordre du jour, jusque-là imprécis.

nents mais il n'a jamais été question pour elle d'accepter l'idée de professionnalisation de son armée», affirme notre source.

«L'ALGÉRIE N'EN EST PAS ENCORE LÀ»

Telle que conçue par l'Organisation de l'Atlantique nord (OTAN), l'on relève que cette professionnalisation s'écarte totalement de la vision que se fait l'Etat algérien de la réorganisation de ses forces militaires et de leurs missions.

En fait, notre interlocuteur a tenu à lever l'amalgame qui est entretenu à ce sujet depuis que l'Algérie a été inscrite sur les listes de l'Alliance en tant que partenaire dans le cadre du dialogue méditerranéen. «Pour l'Etat algérien, il est question de moderniser ses armées et non de les professionnaliser, la nuance étant de taille pour nous que nous soyons militaires ou politiques», explique-t-il. L'on note ainsi et à juste titre d'ailleurs, que «la professionnalisation selon la vision de l'OTAN a une dimension américaine pure, dure et stricte». Les spécialistes l'expliquent ainsi: «Les Américains visent par la professionnalisation, la constitution d'une armée d'élites de très haut niveau, appuyée par des brigades mobiles chargées de mener des missions spéciales qui ne sont pas forcément la défense des frontières ou la préservation de la sécurité de leur pays». Mais avant toute chose, «ils auront pris le soin de réaménager profondément ou carrément de supprimer le service militaire», ajoutent les spécialistes. L'on rappelle qu'à la fin de la guerre froide toutes les armées occidentales se sont inscrites dans ce schéma sans pour autant le calquer dans le détail. En effet, ils n'auront pas tous souscrit à la suppression du service militaire. «Vous n'avez qu'à voir les Américains qui ont accepté des ressortissants d'Amérique Latine pour les enrôler au sein de leurs armées, parce qu'ils n'ont plus de relève mise à part celle des leurs qui décident de s'engager dans les armées», font remarquer nos militaires. Les Américains laissent entendre, par ailleurs et comme autres conditions à ceux des pays qui veulent professionnaliser leurs armées, que l'âge de leurs responsables militaires ne doit pas dépasser 60 ans et les services de sécurité doivent être affiliés à une institution civile et non militaire. «C'est de l'utopie!», estime-t-on au MDN. Ceci étant dit, l'on précise que si les pays occidentaux se sont empressés de réorganiser leurs armées de la sorte «c'est parce que ça leur été imposé par leurs contextes politiques et géostratégiques». L'Algérie n'en est pas encore là! tient-on à souligner.

L'environnement institutionnel et juridictionnel du procès équitable

Par Ghaouti Benmelha *
Suite et fin

Enfin, le droit à la défense doit être garanti.

Le Protocole international le dit avec insistance, à l'Article 14/3-d. «Toute personne accusée d'une infraction pénale a droit, en pleine égalité, au moins aux garanties minimales:

d. à être présente au procès et à se défendre elle-même ou à avoir l'assistance d'un défenseur de son choix, si elle n'a pas de défenseur, à être informée de son droit d'en avoir un, et, chaque fois que l'intérêt de la justice l'exige, à se voir attribuer d'office un défenseur, sans frais, si elle n'a pas les moyens de le rémunérer».

La même garantie est reprise à l'Article 7-1 - c. de la Charte africaine qui dit: «Toute personne a droit à ce que sa cause soit entendue. Ce droit comprend:

d. le droit à la défense, y compris celui de se faire assister par un défenseur de son choix».

La Charte arabe insiste également sur le droit à la défense, à l'Article 16/4

«Toute personne accusée d'une infraction... a droit au cours de l'instruction et durant le procès aux garanties minimales suivantes:

4/ Droit de bénéficier gratuitement de l'assistance d'un avocat pour la défense, si elle ne peut pas le faire elle-même ou si l'intérêt de la justice l'exige...»

Pour sa part, la constitution algérienne affirme à l'Article 151: «Le droit à la défense est reconnu, en matière pénale, il est garanti».

B- L'indépendance et l'impartialité du juge

Elles sont autant de garanties pour la conduite du procès de façon équitable.

Très proches, ces deux principes ne se confondent pas: l'indépendance s'exprime d'un point de vue externe, par rapport à d'autres pouvoirs que le pouvoir judiciaire, celui de l'exécutif et du législatif. Cela concerne aussi tout pouvoir de fait (les médias, ou les interventions suscitées par les uns et les autres).

D'ailleurs, l'Article 138 de la constitution affirme que «le pouvoir judiciaire est indépendant et qu'il s'exerce dans le cadre de la loi».

Quant à l'impartialité, elle est liée beaucoup plus à l'organisation et au fonctionnement interne des juridictions.

1- L'indépendance du juge est formellement reconnue par la loi fondamentale.

L'Article 147 de la constitution souligne que «le juge n'obéit qu'à la loi. Cela est encore renforcé par l'Article 147 de la constitution qui dispose:

«Le juge est protégé contre toute forme de pressions, interventions ou manoeuvres de nature à nuire à l'accomplissement de sa mission ou au respect de son libre arbitre».

Il est indispensable que le juge puisse exercer sa mission en toute liberté, sans entraves, il ne doit obéissance qu'à sa propre conscience, comme cela lui est recommandé par le serment qu'il doit prêter.

L'indépendance doit être assurée à l'égard du pouvoir législatif qui ne peut remettre en cause, ni les données d'un procès, ni les décisions rendues. Ceci, parce que comme le dit l'Article 140/1 de la constitution: «la justice est fondée sur les principes de légalité et d'égalité» et l'Ar-

cle 147 ajoute qu'elle «est rendue au nom du peuple».

L'exigence d'indépendance du juge doit être également assurée à l'égard du pouvoir exécutif. Cela dépend de la protection du juge mise en place pour que l'exécutif n'intervienne pas dans les affaires judiciaires, via la carrière des hommes qui rendent la justice.

C'est pourquoi, le magistrat n'est responsable que devant le conseil supérieur de la magistrature et dans les formes prescrites par la loi, de la manière dont il doit s'acquitter de sa mission. (Article 149 de la constitution).

Dans le système juridique algérien, la protection du magistrat est assurée par une série de dispositions, notamment du code pénal qui incriminent les comportements mettant en cause la crédibilité de l'autorité de la justice.

2- L'impartialité du juge

Les magistrats doivent satisfaire à l'obligation d'impartialité qui est édictée par les conventions internationales ou la loi constitutionnelle.

La doctrine a été conduite à proposer de distinguer l'impartialité fonctionnelle de l'impartialité personnelle.

Dans le premier cas, la question de l'impartialité du juge se pose, en raison de l'exercice même de ses fonctions, indépendamment de ses convictions personnelles.

Dans le second cas, l'impartialité du juge peut se heurter à ses préjugés.

Il faut donc protéger le justiciable contre ces préjugés. Seule une éthique forte du juge peut garantir complètement le justiciable contre les préjugés de son juge, et cela au-delà de toutes les techniques procédurales, au sujet de la neutralité du juge.

L'impartialité du juge serait mise en échec lorsqu'un magistrat connaît d'une même affaire en première instance et en appel, cela se pose lorsque le juge connaît des mêmes faits, entres les mêmes parties, à des instances différentes.

Il en est de même, en matière de cassation avec renvoi, il peut advenir que le juge qui a connu de l'affaire ayant fait l'objet d'une cassation, se retrouve dans la juridiction de renvoi.

Enfin, l'impartialité du juge est mise en cause lorsque ce dernier ne tient pas compte des reproches pour lesquels, il peut être récusé.

LES GARANTIES D'ORDRE PROCÉDURAL

Le droit à un procès équitable doit offrir trois garanties procédurales qui tiennent à la célérité de la procédure, à la publicité des débats, et surtout à l'équité.

A- La célérité de la procédure

Il est recommandé que la durée des procédures, tant en matière civile qu'en matière pénale, doit s'inscrire dans un délai raisonnable. L'Article 14/3 du Pacte international recommande que «toute personne accusée d'une infraction pénale a droit, en pleine égalité.

c. à être jugée sans retard excessif». Cela est repris par la Charte africaine à l'Article 7 - d. dans lequel il est dit «toute personne a droit à ce que sa cause soit entendue. Ce droit comprend:

d. le droit d'être jugé dans un délai raisonnable par une juridiction impartiale».

La Charte arabe n'a pas manqué d'affirmer la même exigence à l'Ar-

ticle 14/5 qui s'exprime ainsi:

«La personne arrêtée ou détenue du chef d'une accusation pénale est présentée, dans les plus brefs délais, à un juge ou à un fonctionnaire habilité par la loi à exercer des fonctions judiciaires et devrait être jugée dans un délai raisonnable ou libérée».

Il faut remarquer que cette exigence s'impose beaucoup plus en matière pénale. Cette préoccupation en est d'autant plus forte et justifiée dans les affaires pénales, car en plus de l'intérêt qui s'attache à une bonne administration de la justice, il faut souligner que la justice pénale met en cause l'honneur et la dignité de la personne, et en cas de détention; sa liberté, sans compter sa situation familiale.

Le code de procédure pénale a, d'ailleurs, enfermé l'accomplissement de divers actes de procédure dans des délais stricts et dont le respect aide à la célérité de la procédure.

Bien sûr, le caractère raisonnable de la durée de la procédure s'apprécie suivant les faits de la cause et la complexité de l'affaire.

D'autre part, la nature de l'affaire peut susciter une appréciation plus correcte de la durée de la procédure.

D'une manière générale, la complexité de l'affaire va s'apprécier par rapport à ses éléments de fait et de droit, et la célérité de la procédure sera fonction de ces éléments, sans toutefois verser dans la lenteur.

Cependant, la pratique du délai non raisonnable, peut être assimilée à une faute du service de la justice.

B- L'équité en matière procédurale

- Le concept de l'équité dans la solution d'un procès est fortement recommandé par les instruments internationaux, et aussi par la loi nationale. Le Protocole international s'est exprimé dans ce sens à l'Article 14/1 qui dit: «Toute personne a droit à ce que sa cause soit entendue équitablement... par un tribunal compétent...»

Cela est souligné par la Charte arabe ainsi:

«Toute personne a droit à un procès équitable dans lequel sont assurées des garanties suffisantes et conduit par un tribunal indépendant et impartial, établi préalablement par la loi qui décidera du bien-fondé de toute accusation en matière pénale dirigée contre elle ou se prononcera sur ses droits et obligations». (Article 13/1).

La constitution s'est conformée à l'exigence de l'équité dans la solution du procès, puisqu'il est dit à l'Article 139: «Le pouvoir judiciaire garantit à tous et à chacun, la sauvegarde de leurs droits fondamentaux».

- Il est ajouté à l'Article 140: «La justice est fondée sur les principes de légalité et d'égalité».

L'idée d'égalité est mise ici en avant.

Les applications du droit à un procès équitable sont multiples et ceci, compte tenu des intérêts en jeu, plus importants, en matière civile qu'en matière pénale.

Le concept de l'équité dans la solution du litige doit s'appuyer en toute matière, sur la motivation des décisions de justice, et le principe de la contradiction.

1- La motivation des décisions de justice

Elle est indispensable à la qualité de la justice et elle constitue un rempart à l'arbitraire, en obligeant le

juge à se déterminer, en toute conscience et conviction.

Pour le justiciable, la motivation des décisions de justice lui offre une justification de la décision et lui permet d'en contrôler le bien-fondé.

Enfin, elle permet à la juridiction suprême d'exercer son contrôle.

La constitution exige que les décisions de justice soient motivées (Article 144)

C'est pourquoi, il faut éviter toutes les mesures, même bien intentionnées, qui tentent à décharger le juge de l'obligation de motiver ses décisions, au motif bien spécieux qui est celui d'accélérer le cours de la justice.

Ainsi, par exemple, la seule référence dans les motifs que le premier juge a bien statuée ou encore la référence aux conclusions des parties, constitue un défaut de motifs et confine cela à la paresse.

En matière civile, l'obligation de motiver est très générale, parce qu'elle s'impose à toutes les juridictions civiles et à tous les jugements et même aux sentences arbitrales, dans la mesure de ce qu'imposent la nature du litige et les missions confiées aux arbitres.

La cour suprême opère une distinction entre le pouvoir du juge qui exige une motivation qu'elle tient à contrôler et le pouvoir discrétionnaire qui lui est traditionnellement accordé. En matière pénale, il faut remarquer que la motivation ne s'impose pas aux décisions des tribunaux criminels, le jury devant répondre par oui ou non aux questions posées, sans aucune explication quant à la décision de condamnation ou d'acquiescement.

A notre point de vue, cette méthode prétorienne, n'est pas satisfaisante, car la motivation est la garantie contre l'arbitraire et parce que tout un chacun doit connaître la raison de sa condamnation.

2- Le principe du contradictoire

L'égalité devant la justice est essentiellement envisagée sous l'angle du droit à une procédure contradictoire.

Le principe est affirmé d'emblée par le Pacte international à l'Article 14/1 qui précise que: «Toute personne a droit à ce que sa cause soit entendue équitablement et publiquement par un tribunal compétent...»

Quant à la Charte africaine, elle ne semble pas avoir accordé à la question une importance.

Pour sa part, la Charte arabe y a insisté en s'exprimant à l'Article 16/5 ainsi: «Toute personne accusée d'une infraction a droit, au cours de l'instruction et durant le procès, aux garanties minimales suivantes:

5/ Droit d'interroger elle-même ou de faire interroger par son défenseur les témoins à charge et d'obtenir la comparution de témoins à décharge dans les mêmes conditions que les témoins à charge».

La garantie d'un procès équitable implique «l'obligation d'offrir à chaque partie, la possibilité de présenter sa cause, y compris ses preuves dans des conditions qui ne la placent pas dans une situation de net désavantage par rapport à son adversaire». Le principe du contradictoire concerne toutes les procédures. Quant aux personnes concernées, il s'agit des parties, demandeur et défendeur, et intervenants volontaires ou forcés.

Quelle est la portée du principe de la contradiction?

C'est d'abord, le pouvoir de dis-

cuter de tout ce qu'avance, en fait et en droit, l'adversaire et de tout ce qu'il produit comme argumentation, pièces ou documents.

C'est ensuite de pouvoir discuter avec le juge.

En principe, les exigences découlant du contradictoire, sont les mêmes, au civil comme au pénal.

Mais, dans ce dernier cas, des problèmes peuvent se poser, relativement aux réquisitions du ministère public. En effet, il n'est pas d'usage que le ministère public communique ses réquisitions avant de les soutenir à l'audience.

En outre, au sujet de la production de pièces nouvelles à l'audience par le ministère public, il serait utile de respecter le droit des parties, de les examiner et de les discuter, soit qu'il soit nécessaire que le président de la juridiction intervienne dans ce sens.

Ce sont-là des situations à prendre en considération, dans une éventuelle évolution du principe du contradictoire; ce qui peut consolider l'Etat de droit.

C- La publicité des débats

C'est une exigence qui est nécessaire à la vie de la démocratie en ce qu'elle se rapporte à une justice transparente.

L'affirmation du principe est établie au plan international et au plan interne.

Dans les instruments internationaux, l'Article 10 de la Déclaration universelle des droits de l'Homme édicte:

«Toute personne a droit, en pleine égalité, à ce que sa cause soit entendue équitablement et publiquement, par un tribunal indépendant et impartial, soit de ses droits et obligations, soit du bien-fondé de toute accusation, en matière pénale dirigée contre elle».

Le même principe est consacré par l'Article 14/1 du Pacte international qui dit: «Toute personne a droit à ce que sa cause soit entendue, équitablement et publiquement par un tribunal compétent et impartial, établi par la loi, qui décidera du bien-fondé de cette accusation, en matière pénale dirigée contre elle, soit des contestations sur ses droits et obligations de caractère civil».

Il y est encore dit:

«Cependant, tout jugement rendu, en matière pénale ou civile, sera public, sauf si l'intérêt des mineurs exige qu'il en soit autrement ou si le procès porte sur des différents matrimoniaux ou sur la tutelle des enfants».

Quant à la Charte africaine, celle-ci s'est contentée de dire: «que toute personne a droit à ce que sa cause soit entendue».

La Charte arabe a consacré la publicité de la procédure, en disposant à l'Article 13/2:

«Le procès est public, sauf dans des cas exceptionnels, lorsque l'exige l'intérêt de la justice, dans une société respectueuse des droits de l'Homme».

Au plan interne, la constitution algérienne précise à l'Article 144 que: «Les décisions de justice sont motivées et prononcées en audience publique». D'autre part, les dispositions tant du code de procédure civile que celles du code de procédure pénale insistent sur le fait que les audiences soient publiques, sauf exceptions, et que les jugements soient rendus en audience publique.

* Avocat et professeur de droit

■Loue local de 30 m² avec sanitaire, convient pour Bureau, K.M.S. ou Cybercafé, à Point du Jour - ORAN - Tél: 070.12.62.53

■Hangar à louer dans la route Es-Sénia - Misserghine: Superficie = 600 m², Hauteur = 7 m, charpente métallique - Tél: 070.45.67.33 - 066.04.51.24

■Ag. vend local bien situé 52 m² Maraval + local 50 m² Plein B/M/hidi + local C/V 100 m² + local 50 m² A/Arcole + local 45 m² Plateau + Loue 2 superbes surfaces commerciales 1.000 m² et 750 m² côté Bd l'ANP. Affaire à saisir.- 070.16.63.98

■Loue local à Z.I Es-Sénia N°1 sup 4.200 m² dont 2 hangars (800 m² + 600 m²) + bloc administratif (R+1) de 180 m² + poste électrique et gaz + téléphone - Contactez le: 063.78.56.92

■A louer local 23 m² à Akid Lotfi, haï Khemisti, Oran - Tél: 071.17.13.47

■Ag. Tafna - 041.54.04.74 - 070.33.74.31, loue dépôts 900 m² Hippodrome, 1.750 m² Z.I Chteïbo, face autoroute, local 200 m² Pépinière B.E.D, 20 m² Hippodrome.

■Location de locaux 90 m² bien aménagés Protin 30 m² cité Petit. Vds local 14 m² Avenue Choupot, maison 70 m² cité Petit - Tél: 050.46.31.12

■S.B.A: location d'une cafétéria ou vente de matériel complet P/café-téria - Tél: 070.59.16.99

■Tlemcen, Imama: loue magasin 15 m², bien situé face ex-CASNOS sur Boulevard - Tél: 050.61.47.87

■A louer local pour bijouterie équipé de coffre 02 portes + S. alarme + cave + Soupente + sdb, vitrines avec présentoir + comptoir + balance - 1, Rue des Aurès, Oran - Tél: 072.10.46.04

■A louer ou association sur local de 32 m² très bien situé (boulevard commercial) avec soupente, sanitaires, étagères et comptoir, sis au 10 rue de la gare à 2 m de la rue des frères Niati, Plateau St-Michel - Tél: 091.83.28.78 ou 041.40.16.80

■Vends ou échange contre lot de terrain ou appt, local 70 m² au RDC au centre commercial Anik - Tél: 076.71.33.86

■Vends ensemble ou séparés local à l'USTO superficie 110 m² + matériel complet boulangerie - Mob: 071.77.66.20- 056.12.19.81

TERRAINS

■A vendre un terrain 250 m² acté au 124 lots El-Kerma, Oran - N° 079.50.27.73

■Vends lot terrain 1.150 m², 3 façades, à 200 m du grand boulevard (U), côté Complexe omnisports (Es-Sénia) - Tél: 092.27.83.01

■A.V. terrain Acté, 6.000 m², clôturé, 2 façades, bien situé entre rond-point Aéroport et Es-Sénia Douar (à côté ENMTP) - Tél: 053.78.51.12

■A.V. ou loue terrain 1.500 m², Acté, clôturé, bien placé, 2 minutes du rond-point Aéroport vers Es-Sénia Douar - Tél: 052.68.28.00

■A vendre deux lots de terrains, la superficie de chaque lot est de 240 m² - Actés, bien situés (place résidentielle), deux façades, à St-Remy, Oran - Contacter au: 070.83.69.09

■Vends terrain industriel acté, 2.000 m², double façade, sis à Z.A. Hassi Labiodh, Chteïbo, Oran - Tél: 056.21.64.45

■A vendre lot terrain acté sup 350 m² façade 13,50 m, viabilisé 100%, artère commerciale reliant 2 Bds commerciaux, B.El-Djir, Oran - Tél: 069.00.71.40 intermédiaire s'abstenir.

■Ag. vend superbe terrain 3.000 m² 2F, Mohgoun façade S/autoroute à usage investissement, affaire à saisir + lot 2.000 m² 2F axe Ch-teïbo S/Chahmi + 150 m² B/Djir + 5.600 m² H/Militaire + 210 m² N/Canastel - 070.16.63.98

■Vends terrain 286 m² ancien Canastel, terrain 300 m² 20 mètres de façade, Canastel (la poste). Vends terrain 240 m² 2 accès Bir El-Djir. Agence Amira - 072.90.45.19

■Vds terrains Z.I Hassi Ameur 7.000 m²/14.000 m² Z.I Hassi Ameur, 4.500 m², 2.800 m² couverts Z.I 2 Es-Sénia. Ag. Nancy - 041.41.26.34 - 070.99.62.02

■Agence Immobilière El-Irada - 072.25.08.10 - 040.23.48.22, vend lot de terrain 280 m² à Fernandville, 14 Coopératives - prix après visite, terrain 640 m² Fernandville + 250 m² Maraval.

■Vends jolie ferme 05 Ha + fusil de chasse neuf + groupe électrogène marque Kubota, étudiée toutes propositions - Tél: 076.14.38.86 - 027.90.19.66

■Achète 01 lot de terrain environs Rond-Point Pépinière, d'une superficie 200 m² à 300 m² - Tél: 072.20.56.91

■Vends une terre agricole sup 17 ha située à la commune de Haciné, Mascara - Tél: 073.80.50.96

■Ag. Bensaid, 24 rue de Coulmier Miramar - Tél/Fax: 041.40.78.64 - 061.20.31.86, vnd lot de terrain (250 + 450 m²) à St-Eugène + (670 m² + 2.600 m²) Canastel + 2.500 m² Gdyl + 450 m² à Ain El-Turck + 160 m² Misserghine + (700 m² + 290 m²) Mostaganem + 120 m² Rechgoune (plage Madrid).

EMPLOIS

■Hôtel privé 04 étoiles au centre-ville d'Oran cherche 01 maître d'hôtel, 01 chef de rang - expérience souhaitée, âgés + de 35 ans, résidant à Oran-ville - Tél: 041.39.17.44

■STE recrute livreur possédant camion 2,5 T - Prendre contact au 070.88.30.54

■Sté Privée recrute 01 Responsable d'Atelier entre 45 et 50 ans, exp. min. 10 ans, connaissance en Hydraulique, Electronique et Electromécanique, sens de responsabilité, l'organisation et la fermeté - Possibilité de logement de fonction - Contactez le 071.83.66.03

■Entreprise recrute: Assistantes maîtrisant l'outil informatique et la langue française - Envoyer CV + lettre de motivation + N° Tél: 093.24.80.44

■Bureau d'études recrute Techniciens en Bât., Ingénieurs Génie-Civil, Architectes - Tél: 069.96.95.02 - 040.22.48.15

■Sté. privée recrute dans l'immédiat J.H. / J.F. pour son département relations extérieures, maîtrisant l'anglais (parlé et écrit) et l'outil informatique. Envoyer C.V. au 041.32.29.49

■Atelier de couture traditionnelle cherche Filles expérimentées dans les travaux de «Fetla» et Perlage - Tél: 062.48.85.09 Oran

■Sté priv. de fabrication et de distribution de matériels électriques recrute représentants commerciaux indépendants toutes wilayas - faxez CV 041.33.34.83

■B.E.T. recherche pour suivi chantiers à Ain El-Turck, Ingénieur d'Etat en génie civil (H ou F), Projeteur maîtrisant parfaitement Autocad - Envoyer CV au 048.54.22.92 ou Kl.pimmo@yahoo.fr

■Société privée cherche secrétaire de direction maîtrisant l'outil informatique, expérience minimum 02 ans. Envoyer CV avec photo au 041.45.30.87 ou par E-mail: conesa2007@yahoo.fr

■Société privée cherche chaudronnerie traceuse qualifiée, expérience exigée minimum 05 ans. Portable 070.95.63.11 ou par E-mail: conesa2007@yahoo.fr

■Entreprise de Confection recrute Secrétaire: Connaissance en informatique - Gestion commerciale - Envoyer CV au N° Fax 041.50.17.41

■Sté privée recrute Ingénieur ou T.S. Electromécanicien, avec expérience - Envoyer CV au: 041.52.43.24

■Société recrute Responsable chaîne de peinture - Expérience exigée + connaissance des traitements de surface - Envoyer CV Fax: 041.33.34.83

■Sté Etrangère recrute vendeuses (48 W.), travail libre, sans critère de recrutement - Tél: 094.00.05.37 - 071.11.96.67 - 063.75.03.05 - 054.18.62.00

■Société d'importation cherche J.F résidant à Oran, Ingénieur en informatique, 4 ans d'expérience minimum. Envoyer CV au Fax: 041.35.59.30

■Société d'importation cherche J.F ingénieur en informatique résidant à Oran, 4 ans d'expérience en comptabilité. Envoyer CV au Fax 041.35.59.30

■Société d'importation cherche pour son magasin d'aciers, ex-employé de Sider (ex-Brossette) ayant des connaissances dans le domaine des aciers. Envoyer CV Fax 041.35.59.30

■Entreprise privée de fabrication métallique décorative, cherche en urgence: Infographiste expérimenté maîtrisant le dessin technique sur Autocad et notamment la modélisation 3D. Faxer CV détaillé avec photo au 041.53.41.93

■Retraité âgé de 56 ans possédant véhicule 2007, cherche entreprise privée ou nationale pour effectuer transport matin et soir - Portable: 054.80.16.90

■Eurl Fluidal recrute ingénieur ou technicien supérieur en électronique ou électrotechnique, rue Capitaine Hamri ex-Ferradou, Seddikia, Oran - Tél: 041.42.34.85

■Homme 40 ans, cherche un emploi comme superviseur, gestionnaire de stock ou commercial agroalimentaire connaissant la région de l'ouest, avec 15 années d'expérience et un permis de conduire léger - Tél: 050.85.60.81

■Etablissement privé cherche Jeune Universitaire, vendeur qualifié avec expérience dans la vente - Lieu de travail Oran - Contacter: 070.31.59.30

VEHICULES

■A vendre Camion JAC 2005 - 1025 K, 2.800 kg, 38.000 km, état neuf, avec container - Prix 68 U. négociable - Curieux s'abstenir - Tél: 070.35.11.10

■Vends Mitsubishi 4X4 Pajero GLS, année 2005, 07 places, noir, sièges en cuir, toutes options, visible à Oran, 1ère main, compteur: 20.000 km - Prix: 330 U. - Tél: 099.46.96.87 - 099.05.65.02 HB

■Nouvel arrivage de brise-roches type Montabert 501 et 750 neufs, garantis une année, fabrication conforme aux normes européennes - contactez: 071.56.99.88

■Vends Fourgon FORD vitré, Tra-site 9 places - Année 92 - Bon état Diesel - N° 070.42.43.41

■A vendre Camion tracteur de marque Renault 340, année 1988, très propre - Tél: 070.97.95.06 (Sidi Bel-Abbès)

■Vends un véhicule de marque MITSUBISHI PAJERO Sport, année 2003, toutes options, cuir, toit ouvrant, tél. - roulé 55.000 km - Tél: 070.44.74.12

■Loc. véhicules neufs climatisés. Agce Capritours Services, Oran - Tél: 041.39.18.85 - 090.51.01.30

■Louez la nouvelle TOYOTA Corolla Diesel à seulement 4.500 Da TTC/Jour et pour six jours de location le septième est gratuit - Sarl Safar El Amir, El Anik, Place Hoche - Tél: 041.40.44.58

■Vends R19 grise année 2001 toutes options + GPL s/climat de préférence pour taxieurs ville - contacter Tél: 092.10.54.02 - 075.68.00.69

■A vendre bus 100V8 année 84 et 49V8 année 88 en bon état - Tél: 070.36.44.13

■A vendre camion Toyota BU30 - 2,5 T année 83 - Tél: 053.89.14.74 Oran

■Vends bus Kia 25 + 20 places, New Cosmos année 2000, prix 185 U - Tél: 052.42.88.53 ou 075.67.49.25

DIVERS

■Achat et vente de tous types de matériels informatiques, micro-ordinateur, imprimantes, mobiliers de bureaux, etc. et aussi les PC portables, possibilité de déplacement au niveau de l'ouest. Mob: 071.77.66.20

■Privé loue des échafaudages métalliques emboîtables de plusieurs hauteurs - 070.40.78.61

■Vends platine d'imprimerie débrayable - Tél: 071.28.24.21 S.B.A.

■A vendre machines à tricoter rectiligne MC 410 Universale J8 + Singer J8, J10 - Tél: 050.46.71.09

■A vendre 01 chaîne de fabrication carreaux granito, 01 grasseuse (marque Oscan), 01 malaxeur, 01 tapis de 4 mètres - Tél/Fax: 041.34.71.22

■Vente de Nappa pour vêtements en cuir d'excellent rapport qualité/prix, ainsi que Stain, Croute et Vachette - Tél: 041.52.43.87 - 040.22.92.00 et 073.51.27.74

■Vends (04) Soudeuses industrielles d'occasion (Thermo-soudure de sachets) d'origine française, Electricité 220V - 380V, visibles à Oran, T.B.E. - Prix: 25 U./l'unité - Tél: 099.46.96.87 - 099.05.65.02 HB

■Centre spécialisé en Echographie sur rendez-vous, 2, Bd Hamou Boutlélis, Photo Aragon - Rond-point BATA Cathédrale - 041.39.42.93

■Disponible: Machines de découpe autocollant (PLOTTEUR) S'emballage - Tél: 062.02.48.87

■Institut MODELINA Haute Couture - Inscript. 2007: Prêt-à-porter: 18 M. - Styliste Modéliste: 30 M. - Traditionnel: 9 M. - Tailleur Dame: 9 M. - Initiation couture sur machine industrielle: 2 M. - 35, Rue Toua Kada - Choupot ORAN - Tél: 041.32.21.42 HB

■Etablissement privé vend matériel d'occasion suivant: bois, barres en fer, Mischler, matelas, tabourets, lavabos, plafonniers, évier de cuisine, etc. - Appelez 041.39.17.44

■El-Khroub Constantine - Privé possédant 2 Chambres froides congélation 60 m³ chacune (60 m³ x 2) - Magasin 40 m² - Dépôt 120 m² - Camion frigorifique (Léger 2006): Cherche dépositaire ou d'autres propositions - Tél: 070.91.15.69

■Sté cherche Entreprise p/Installation enseigne à travers réseau distribution sur territoire national - Contact Dr Appros. Tél: 040.22.49.31 - Fax: 041.33.34.83

■Société cherche Entreprise qualifiée pour diagnostic, remise en l'état et montage charpente métallique - Tél: 040.22.49.31 - Fax: 041.33.34.83

■Vends 03 assortiments de cardes 2 m large + 05 machines à filer à pots tournants sur écheveaux et cocons + continu à filer diam. 200 mm, ensemble ou séparément - Tél: 061.22.05.28

■Vends ou échange lot complet de Matériel pour pizzeria contre Fourgon: four, friteuse, plaque chauffante... etc., de Made in France - Prix après visite - Tél: 070.30.84.70

■Particulier possédant local, cherche partenaire expérimenté et sérieux pour création d'une agence d'assurance, faire proposition par Fax au: 041.39.58.46

■Vends matériel d'imprimerie: Offset Miller 1C 65 x 92 cm T.B.E. - Offset Kord noir 64 x 62 cm B.E. - Mascicot 82 cm - Tél: 070.52.94.72

■Enseignante universitaire et Chimiste et Informaticien donnent cours Math, Physique, Chimie pour 1ère, 2ème, 3ème, 4ème A. Moyenne, 1ère, 2ème, 3ème AS - 58, Rue Mohamed Khemisti, ORAN - Tél: 041.33.19.62 - 071.40.20.32

■Ets Lazer Broderie: pour vos prestations en broderie, une large gamme de modèles de broderie est mise en votre disposition (Collection 2007). Contactez-nous sur le Tél: 070.44.23.48 pour plus d'informations.

■Cherche achat des moules en Zamac et achat toutes matières en Zamac grande quantité - Tél: 072.23.64.65 - 050.10.62.65

■Vends machine d'injection multifonction pour fabrication de semelles, possibilité fabrication pièces de rechange et emballage en PVC et autre fabrication industrielle - Tél: 071.26.87.38

■Vends 3 cuves de fabrication de yaourt de 500 litres chacune et moteur de chambre froide complète - Tél: 093.91.99.25

■Vends Brodeuse ind. 1 Tête 12 Couleurs, Bes-1216 AC + Logiciel de piquage complet, 3 Point droit, 1 Surj. Ind. 5 F, 1 Boutonnière, 1 Pose-Bouton, CD 4.000 Dessins BROTHER - Tél: 062.06.16.04

■Vds Cisaille univ. C.13 Mm, Poste à souder TIG, Poste Spot 5.000, Tour à bois, matériel neuf, mat. occas. Four, Riveteuse P/Ferrodo, Groupe électrogène de soudure Miller, Groupe de soudure Hobart - Tél: 031.52.02.96 - Mob.: 090.10.09.68

■Vends 2 citernes de propane marque Shneider (France) de 2.280 L avec procès-verbal d'épreuve + 1 chaudière à vapeur de 250 Kg/H le tout en T.B.E - Tél: 068.84.02.39 Oran

PENSÉE
30 janvier 1997
30 janvier 2007
10 ans déjà.
S'il faut, dans nos pensées, découper le temps en saisons, que chacune encercler toutes les autres.
Et que l'aujourd'hui enlace le passé avec le souvenir, et l'avenir sans l'oubli.
Ses filles Meriem et Yasmin demandent à tous ceux qui ont connu et aimé leur père,
KHELLIL HABIB,
assassiné à Oran le 30 janvier 1997, d'avoir une pieuse pensée à sa mémoire.
Puisse-t-il reposer en paix.



■A vendre four Pavayé C34, 4 étages + 10 armoires + 220 plateaux n°65 - Tél: 091.78.34.81

■A vendre matériels pour fabrication de chaussures complets en bon état - Tél: 061.20.79.40

■Vends Offset Sorm grise 52 74 - état neuf - 099.62.18.62

■Vends chaîne complète pour gaudettes, chaîne complète pour biscuits et chocots avec 03 empaqueuse, le tout en état de marche. Tél ou Fax: 036.83.41.70 - 070.96.99.24

■Importateur vend moteur Poyaud Marin 660 ch, 12 cylindres en *V* neuf avec réducteur 1/5 - réducteur Remy Barem 1/5 - Pompe d'injection à l'huile Boudoin 12P15/2 - Tél: 075.49.48.39

■Vends fardeleuse semi-automatique sous emballage dim 60 cm/55 cm entrée du tunnel avec table de travail Cap 180 F/H. Tél: 071.56.27.65

■Vends ou échange machine emballage Flow Pack avec photo cellule contre camion Jac-JMC - Tél: 071.56.27.65

■Vends 04 machines de fabrication de cachets en résine souple automatique pompe à vide intégrée - Tél: 071.68.68.79 - Tél: 079.63.35.96

■Boucherie Hadnan (Elsourye) cherche partenaire associé dans les plus brefs délais, 84 rue Général Nivelle, Maraval, Oran - Tél: 072.78.15.37

■Cause changement d'activité, vends matériel pour salle de jeux, billard Sam 90 et 7 jeux vidéo, avec carte et un jeu de voitures - Tél: 075.20.78.22

■A vendre chalutier en bois, construction espagnole, longueur: 17,50 m, moteur Baudouin DNP 8 en activité - Tél: 077.02.89.34

■Vend four à pizza 6+6 marque Fimar fabriqué en Italie, sous garantie - Tél: 061.20.47.47

■Vends un tour métal entre pointe 1 M, état propre marque HMT - Tél: 072.57.88.52

■Vends photocopieur Mita 3255 en très bon état de marche et peu servi - Tél: 074.59.63.10

■Vds labo-photo marque Konika tireuse CL PP 8112 TB, déve-loppeuse CLK P46 TJA, pièce de rechange, quantité de chimie pastille, fonctionné 8 mois, an. 2000, prix sacrifié - Tél: 041.33.46.26 - 074.33.05.64

■A vendre un tour entre pointe 1m, scie mécanique, perceuse, poste à souder et accessoires à Mostaganem. Tél: 074.70.43.60

■Vends unité de fabrication lame en faux plafond avec matière première. Portable: 070.95.63.11

■Cherche achat Moulin Minoterie «Farine», capacité : 60 T à 100 T/Jour - Téléphoner: 061.37.87.32

■Vends M. injection plastique DK. 350/160 avec 03 moules, un broyeur - Tél: 079.11.76.49

■Canon Centre Solution: Vds Photocopieurs CANON NP 1550 - 6216 - 6220 - 6317... etc., importés d'Europe - Prix intéressant - Tél: 061.30.55.69 - Fax: 031.62.41.88

A vendre Charpente métallique état neuf
Dimension: 12 x 25 mètres
Hauteur: 7 mètres - Poteaux inclus
Tél: 051.27.11.55 - Fax: 045.21.74.71

La musique andalouse et le solfège

Une partition à deux concepts

Par Moulay Ahmed Benkrizi *

Il s'agit d'une question récurrente qui se pose depuis plus d'un siècle et qui a du mal à dégager une réponse satisfaisante sans se heurter à des obstacles naturels objectifs, que les quelques ébauches méritoires élaborées épisodiquement ne parviennent pas à faire unanimité sur le bien-fondé de leurs tentatives successives.

Les premières expériences sont à inscrire à l'actif du musicologue français Jules Rouanet, directeur de l'Ecole de Musique du Petit Athénée à Alger et collaborateur du journal « La Dépêche Algérienne ».

Chargé en 1898 par les autorités coloniales d'effectuer des recherches sur la « musique arabe » à des fins encyclopédiques, il eut le bon flair de s'adresser au maaïem Yafil ⁽¹⁾ qui eut l'excellente idée de le remettre entre les mains de son maître le Cheikh Mohamed Ben Ali Sfindja ⁽²⁾.

Par ailleurs, le compositeur français également bien connu Camille Saint-Saëns ⁽³⁾, subjugué par la beauté envoûtante des modes andalous Sika, Mezmoum et Zidane entre autres, prit sur lui de s'inspirer fortement de ce dernier mode pour composer l'une de ses plus belles oeuvres « La Bacchanale » de Samson et Dalila en reproduisant simplement le 4ème passage de notre bonne vieille Touchia Zidane qui lui avait été soufflée par son ami Yafil.

Ainsi, au chapitre des facteurs positifs dûment constatés et unanimement reconnus en faveur de la transcription, nous relèverons :

1°) - Une tendance indiscutable à l'uniformisation structurelle au niveau de l'exécution de la Noubas andalouse non seulement par des orchestres différents à l'intérieur d'une même « Ecole » de rattachement - (Malouf de Constantine, Sanâa d'Alger, Gharnata de Tlemcen, Tarab el-Ala pour le Maroc) - mais encore, pourquoi pas par des formations étrangères de la planète (européenne, américaine ou asiatique) qui n'avaient jamais eu l'occasion auparavant de se frotter à cette musique savante, hautement élaborée.

2°) - Ensuite et surtout, une assurance imprescriptible contre toute défaillance de la mémoire et risque de déperdition d'un pan entier de notre patrimoine civilisationnel avec en prime, une préservation optimale d'un des plus grands et des plus beaux monuments culturels fortement menacé par une dénaturation involontaire ou délibérée. Il est aisé de percevoir dès lors, tous les avantages considérables qui pourraient résulter d'une telle initiative, d'autant plus que sur les plans technique, artistique et intellectuel, aucune difficulté ne saurait entraver son exécution tant il est vrai que l'Algérie ainsi que les autres pays arabes concernés par ce problème sont parfaitement en mesure de disposer de tous les supports et compétences nécessaires à sa réalisation. En effet des sommités de l'envergure des Maîtres Haroun Rachid, Mohamed Chérif Kortebi et Abdallah Kriou ou des regrettés Abdelwahab Slim et Boudjemia Merzak pour ne citer que ceux-là, sont loin de faire défaut chez nos voisins et frères Maghrébins. Malheureusement, au regard

Débat passionnant que celui qui traite de l'opportunité de transcrire ou non la musique classique andalouse sur partitions, tant il est vrai que les deux conceptions ont leurs fervents partisans et de farouches opposants avec autant d'éléments positifs que négatifs dans chacun des deux camps.

des aspects non négligeables de cette théorie qui n'est encore de nos jours, faut-il le rappeler, qu'au stade de ses premiers balbutiements, nous ne citerons qu'un seul argument dont la puissance et l'intensité ont incité plus d'un à réfléchir sérieusement sur l'opportunité de poursuivre l'expérience courageuse réalisée conjointement par l'orchestre symphonique de l'ex-RTA sous la direction du grand et talentueux Boudjemia Merzak, avec un accompagnement vocal tout aussi magistral du Maître Hadj Mohamed Khaznadj.

La perfection de la transcription musicale et la maîtrise instrumentale affichée par un orchestre composé d'éminents musiciens n'ont pas réussi à restituer à la Noubas « Dil » interprétée avec brio dans cette oeuvre, toute l'émotion, toute la sensibilité qu'elle recèle aux yeux ou plutôt aux oreilles d'un auditoire habitué aux tendres caresses du quart de note

Au sujet de cette première réalisation du genre, il faut noter que la perfection de la transcription musicale et la maîtrise instrumentale affichée par un orchestre composé d'éminents musiciens n'ont pas réussi à restituer à la Noubas « Dil » interprétée avec brio dans cette oeuvre, toute l'émotion, toute la sensibilité qu'elle recèle aux yeux ou plutôt aux oreilles d'un auditoire habitué aux tendres caresses du quart de note et la magie envoûtante que seul un orchestre rompu aux techniques traditionnelles est en mesure de lui procurer avec ses « khanates », ses trilles et autres triolets qui ont la magie de faire vibrer les coeurs et chavirer les esprits au-delà de toute mesure.

Sur ce point, il importe de souligner que ce quart de ton qu'on retrouve volontiers dans le manche des instruments propres aux musiques du Maghreb et du Machreq - (luth, kouitra, qanoun, rebab, violon, violoncelle) - est malheureusement absent de l'échelle musicale d'une portée universelle et a fortiori des instruments à vent utilisés dans le monde occidental; par contre seul l'Extrême-Orient pourrait être en mesure de restituer le quart, voire le huitième de note grâce à ses instruments spécifiques.

A ce sujet, il serait intéressant de consulter les spécialistes et les experts en la matière pour nous livrer un point de vue autorisé sur cette question très sensible de façon à nous permettre de prendre toute la mesure des difficultés et de l'importance qui s'y rattachent.

Pour Jawad Fasla, éminent musicien, chercheur et professeur de musique universelle, « l'écriture de la musique andalouse ne peut être qu'approximative en raison d'une morphologie carrée; or, dit-il, la musique andalouse n'est pas une musique carrée, même si sa struc-

ture rythmique l'est. De ce fait, le contexte musical ne doit pas astreindre le musicien, mais laisser libre cours à ses improvisations ».

Sur ce dernier point, il est fait remarquer que les propos de ce chercheur peuvent paraître excessifs, ou en tout cas susceptibles d'être mal compris lorsqu'on sait que:

a) - la musique classique andalouse est fortement structurée depuis le 9ème siècle avec Yaâqûb Al-Kindy (796 - 874 après J.-C.) lequel sera suivi par Ibn-Badja ou Avempace (1095 - 1138 après J.-C.) dont les travaux ont abouti à

la mise en forme définitive de la Noubas andalouse que nous connaissons aujourd'hui;

b) - et que la finalité des efforts déployés actuellement par tous les protagonistes vise précisément à la prémunir de toute déviation ou altération pour lui

conserver son authenticité originelle. Par conséquent, il est nécessaire de relativiser le caractère péremptoire apparent de ce jugement en précisant simplement que les « improvisations » suggérées par ce maître chevronné ne visent en aucune manière la construction schématique de la Noubas andalouse ou ses fondements historiques. Dans l'esprit de l'homme de terrain, il s'agit plutôt de modulations bien délimitées sur les « Istikhbars » et évidemment ces fameuses « khanates », trilles, triolets... etc. que l'exécution traditionnelle a de tout temps confiés à l'inspiration créatrice de chaque musicien ou interprète. Aussi le terme « inspiration » serait à notre sens plus indiqué.

Ne serait-il pas plus judicieux d'appréhender ce problème sous l'angle de la « préservation de ce qui reste » - (et il est très vaste) - plutôt que de vouloir « reconstituer des trésors enfouis à jamais » ?

Plus pragmatique et réaliste à souhait, mais assurément moins soucieux des exigences d'une sensibilité spécifique prompte à vibrer aux charmes de l'inévitable quart de ton si cher à notre culture arabo-musulmane, le chercheur Djelloul Yellès, ancien directeur de l'I.N.M. d'Alger - (Institut National de Musique) - semble faire fi des arguments éminemment techniques et artistiques soulevés à juste titre par Jawad Fasla, pour accorder en fin de compte une prééminence absolue, sinon exclusive à la sauvegarde et à la préservation d'un patrimoine millénaire unique en son genre. Sa théorie est plus ambitieuse et va encore plus loin dans la mesure où il préconise très sérieusement de « reconstituer dans un stade futur, ce qui a été amputé par

une transmission orale inefficace à un certain moment de notre histoire »; ce en quoi il n'a pas tout à fait tort. Alors, serait-ce la quadrature du cercle, un problème insoluble ou tout simplement un débat d'idées et des divergences d'opinions sur la façon de déterminer si les anges sont de sexe masculin ou féminin ? Certainement pas. La question est on ne peut plus sérieuse et revêt une importance capitale pour l'avenir de cet art et de cette culture qui, quoi qu'en disent certains, n'ont pas révélé tous leurs secrets.

Il ne fait aucun doute que chacun des deux points de vue exprimés a ses avantages et ses inconvénients et il serait puéril voire dangereux de réfuter ou d'adhérer pleinement à l'un ou l'autre d'entre eux. Certes, la solution de facilité consisterait à rechercher un juste milieu, ce qui reviendrait à ménager le chou et la chèvre en évitant soigneusement de prendre position. Mais peut-on soutenir sérieusement que les demi-mesures ont-elles jamais réglé des problèmes de fond ayant un impact de cette importance ? Pour ma part, je n'hésiterai pas à souscrire pleinement et simultanément à ces deux concepts qui nous sont proposés, mais en observant toutefois certaines réserves quant à la méthode et la façon de les mettre en application, compte tenu des objectifs que l'on veut se fixer. Plus prosaïquement, je dirais que ma position personnelle vis-à-vis de l'enseignement du solfège ne souffre aucune ambiguïté tant il est vrai que ma conviction sur l'efficacité, voire le caractère indiscutable de cette science exacte au niveau de l'étude et de l'apprentissage de la Noubas par les jeunes élèves, est fondée sur une longue expérience au service de la pratique et de l'enseignement de la musique classique andalouse en milieu associatif.

Mais là s'arrête mon plaidoyer en faveur de l'écriture et de la transcription solfée de cet art tel qu'il est préconisé par Djelloul Yellès. Car au stade de l'exécution et de

l'interprétation artistique proprement dite, je reste farouchement hostile à la méthode moderne qui consiste à traiter la Noubas andalouse par voie de partition, pour reprendre l'expression du regretté Cheikh Sadeq El-Bidjaoui ⁽⁴⁾, et ceci en raison de la perte de sensibilité et de spontanéité accusée par des résultats somme toute non dépourvus d'un certain charme, mais privés tout de même de cette saveur exquise qui constitue en fait l'âme profonde de cette musique ancestrale. En outre, et quels que soient la justesse et le bien-fondé des craintes exprimées très opportunément par Yellès sur l'avenir de ce art réellement en péril, je ne saurais me résoudre à partager objectivement son vœu de « voir un jour se réaliser la reconstitution de

trésors enfouis hélas à jamais ».

Je ne voudrais même pas penser aux réels dangers qu'une telle entreprise ferait courir aux fondements mêmes de la musique andalouse, et cela pour une raison bien simple : si tant est qu'une initiative de cette nature fût utile ou souhaitable, quelles seraient les sources de références sur lesquelles les experts pourraient s'appuyer pour être en mesure de certifier la conformité et l'authenticité de ce travail de reconstitution par rapport à l'oeuvre disparue ? En outre, les résultats obtenus qui pourraient se révéler sans doute d'une grande beauté sur les plans artistique et esthétique, n'en comporteraient pas moins les attributs d'une création nouvelle et originale n'ayant aucun point commun avec l'oeuvre disparue qu'on voudrait ressusciter. Qui serait en mesure de garantir dans ce cas l'exactitude ou même seulement la ressemblance avec des Noubas oubliées depuis plusieurs générations ? Bien plus, il serait à craindre qu'une telle opération, même pratiquée par les plus grands spécialistes, ne soit de nature à faire courir des risques certains de dénaturation ou d'altération à l'ensemble d'un patrimoine culturel censé avoir été épargné jusque-là. Ce serait évidemment la voie ouverte à toutes les dérives. N'est-il pas plus sage de faire preuve de réalisme et d'être plus mesurés dans nos ambitions qui demeurent forcément très limitées dans ce domaine ? Ne serait-il pas plus judicieux d'appréhender ce problème sous l'angle de la « préservation de ce qui reste » - (et il est très vaste) - plutôt que de vouloir « reconstituer des trésors enfouis à jamais » ? Bien entendu, cette doctrine ne s'oppose nullement à nos jeunes créateurs - (et ils sont bien plus nombreux qu'on imagine) - d'exercer librement leurs talents en s'inspirant de la Noubas andalouse pour composer des oeuvres nouvelles et originales sans toutefois prétendre à l'appellation de « Noubas » qui, quoi qu'il en soit, demeure un label protégé par plus de dix siècles d'existence. C'est donc un effort de sauvegarde et de préservation que nous sommes appelés à nous assigner en vue d'une transmission fidèle et sans déformation aux générations futures qui seraient bien en droit de nous demander des comptes. C'est dans ce cas, et uniquement à cette fin que l'écriture de la musique andalouse peut se concevoir avec l'ambition de la voir un jour déborder de son lit pour s'imposer en tant que « musique universelle » dans toute l'acception du terme.

*Ancien Directeur des Finances

1) Edmond Nathan Yafil (1877-1928) : Lettré en arabe et en français, ce Juif algérois n'est autre que le fondateur de l'association de musique andalouse « El-Moutribia » en 1911 et le maître du grand Mahieddine Bachetazli. La musique andalouse lui sera reconnaissante d'avoir entrepris un travail remarquable de sauvegarde en réunissant tout ce qui restait encore des Noubas dans un recueil appelé « Diwane » qui fera l'objet d'une seule et unique édition en 1904.

2) Sfindja (mort en 1908) : Disciple du maître Abderrahmane Mnech décédé en 1885 et maître des cheikhs Mohamed Bentefahi, Mehieddine Lakehal et des Juifs Makhlof Bouchara, Mouzino Saïl Durant et Yafil entre autres.

3) Saint-Saëns : décédé à Alger en 1921.

4) Cheikh Sadek Bédjaoui : (Bouyahia) né le 17/12/1907 à Béjaïa. Décédé le 07/01/1995.

BOUMERDÈS

Aide à l'habitat rural, un leurre ?

Le rêve de construire son propre «chez-soi» et se stabiliser semble aujourd'hui s'envoler pour les 120 demandeurs retenus sur une liste de 912 dépôts dans le cadre de l'habitat rural.

O. M.

Le choc pour les 120 bénéficiaires, après avoir établi des plans exigés dans la clause, et payé «cash» les 10.000 DA exigés par l'architecte. Les dossiers déposés au niveau de la CNL (Caisse nationale du logement) dans le but de bénéficier des 500.000 DA, aide de l'Etat octroyée aux «ruraux», furent tous rejetés. Motif du rejet: absence de l'acte de propriété. Au niveau de la commune de Taourga, on ne comprend pas pourquoi exiger une telle pièce, sachant pertinemment qu'aucune personne ne possède cet acte du fait que les terrains sont depuis des lus-

tres la propriété de telle ou telle famille et ceci depuis l'époque coloniale, précise-t-on. Pour le maire de Taourga, «cette situation nous bloque et nous gêne dans la mesure où l'octroi de l'aide à ces 120 bénéficiaires aurait allégé la demande quasi persistante sur le logement», ajoutant que la CNL aurait pu exiger un acte administratif établi par la commune car connaissant tous ses citoyens, comme ce fut le cas lors du séisme, afin de bénéficier de l'aide de l'Etat. Ce rejet a créé un climat de tension et de malaise au niveau local et devant le siège de la daïra où se trouvent actuellement déposés les dossiers retournés par les services de

la CNL, en plus plusieurs manifestations pour dénoncer cet «abus» ont été observées. Pour rappel, l'opération «Habitat rural» connaît beaucoup de perturbations au niveau de Boumerdès, car on estime à plus de 85%, sur l'ensemble du territoire de la wilaya, le nombre de rejets, avec un seul motif: l'acte de propriété. A Taourga, il y a eu plus de 900 dossiers déposés au niveau de la commission communale où furent associés les représentants des 11 villages concernés. M. Ait Ouchi, le P/APC, conclura: «Les commissions se sont réunies durant trois mois afin de ne léser personne, mais ce travail semble aujourd'hui voué à l'échec».

M'SILA

Crime à Aïn El-Hadjel

Merzougui Mohamed

Dans des circonstances mystérieuses qui restent à élucider, un drame s'est produit dans la nuit de samedi à dimanche derniers dans la commune de Aïn El-Hadjel, située à 70 km au nord-ouest de M'sila, indique une source crédible. En effet, un jeune adolescent, répondant aux initiales A.F., âgé de 17 ans, fut trouvé mort à quelques encablures du stade municipal dans le quartier «Soummam», situé en plein centre-ville, lieu réputé comme étant le fief de la délinquance de tous genres, notamment la consommation du kif traité et de psychotropes. Aussitôt alertés les éléments de la P.J. de la sûre-

té de daïra de Aïn El-Hadjel se sont déplacés sur les lieux de la découverte macabre et le corps a été évacué vers la morgue de l'hôpital de Sidi Aïssa aux fins d'une autopsie ordonnée par le procureur de la République près le tribunal de Sidi Aïssa.

Une enquête a été ouverte pour déterminer les causes et circonstances exactes de ce décès qui est le premier de l'histoire de cette paisible région des «Slamates». A noter que d'autres sources concordantes précisent un autre détail qui réside en la blessure portée sur le menton de la victime. Cette version a semé le doute au sein d'une population consternée, qui se demande: qui aurait commis ce geste fatal ?

MÉDÉA

Le théâtre à l'affiche

Rabah Benaouda

Mettant à profit la tenue de la manifestation «Alger capitale de la culture arabe 2007», la Maison de la culture Hacène El-Hassani de Médéa présente, actuellement, un programme d'activités culturelles assez varié allant de l'exposition de livres aux soirées poétiques en passant par les représentations théâtrales.

En effet, ayant débuté le 22 janvier pour prendre fin le 14 février prochain, ce programme est venu à point nommé pour recréer une ambiance qui s'était quelque peu estompée depuis la tenue, au mois de novembre dernier, du premier festival national du rire qu'avait abrité cette institution culturelle.

Ainsi, deux expositions de livres se déroulent, la première du 22 au 31 janvier, et la deuxième du 4 au 14 février, alors que les adeptes de la poésie sont gâtés avec deux soirées dont la première a déjà eu lieu tandis que la seconde est prévue pour le 5 février. Des soirées poétiques animées par les meilleurs poètes de la wilaya de Médéa.

Dans le domaine du théâtre, la magnifique salle de spectacles était comble pour la pièce présentée par la troupe Azzeddine Medjoubi du théâtre régional d'Annaba (TRA) et intitulée «Djajeh, K'bih et Madjnoun» (Idiot, méchant et fou). Une pièce qui a eu un franc succès auprès du public médéen, attiré de plus en plus par le théâtre. Au chapitre des conférences, le public a eu droit à l'une traitant de «l'adaptation de la langue arabe aux exigences de l'époque et de ses évolutions», comme il est également invité, le 12 février, à une seconde portant sur «les constructions islamiques anti-calamités naturelles».

Comme invités d'honneur de la Maison de la culture Hacène El-Hassani de Médéa, il y a eu deux troupes étrangères participant actuellement à cette grandiose manifestation «Alger capitale de la culture arabe 2007»: une palestinienne et l'autre sénégalaise, à travers lesquelles les habitués des lieux ont eu l'occasion de découvrir les richesses culturelles que recèlent ces deux pays.

Cependant, et comme l'on dit «A tout seigneur, tout honneur», le clou

de ce programme d'activités culturelles reste sans conteste la grande soirée de «chaâbi» qui aura lieu jeudi à partir de 19h00 et qui sera animée par le maître incontesté Cheikh Kamel Bourdib. Une soirée qui ne manquera certainement pas d'attirer la grande foule des adeptes de la chanson chaâbie et pour laquelle la salle de spectacles de la Maison de la culture Hacène El-Hassani risque de s'avérer exigüe.

Et là revient inévitablement la question de l'utilisation, pour une meilleure rentabilité, de l'autre magnifique et vaste salle de conférences et de spectacles de l'Institut des sciences de gestion de M'sallah. Et le spectacle désolant vécu lors du premier festival national du rire est encore vivace dans les esprits. Les deux salles étant distantes, l'une de l'autre, d'à peine une centaine de mètres, une solution pourrait être définitivement trouvée pour l'organisation de grands galas comme cela a été le cas lors de la venue de Cheikh Ghafour, la Marocaine Latifa Raafat, et comme ce peut être le cas pour la venue, jeudi prochain, de Cheikh Kamel Bourdib.

GHARDAÏA

Meda II «s'installe»

Un bureau d'animation et de suivi des réseaux, constitués dans le cadre de la formation en management des chefs d'établissement et inspecteurs de l'Education, a été installé dimanche à Ghardaïa, a-t-on appris auprès du directeur de l'Education de la wilaya.

Des cycles de formation des chefs des établissements et inspecteurs destinés au développement des compétences de l'encadrement et de gestion des structures de l'éducation ont été lancés depuis l'année dernière par le ministère de l'Education nationale en collaboration avec l'Union européenne (Meda II) dans le cadre de l'appui à la mise en oeuvre du systè-

me, a-t-il indiqué. Le bureau, géré par des co-formateurs locaux, est chargé par les experts internationaux intervenant dans la formation en management et gestion des structures scolaires, de procéder au suivi et à l'animation des «interfaces» des réseaux existants dans la wilaya. Ceux-ci sont chargés d'exécuter un organigramme établi au préalable par les experts européens, en vue de s'exercer à la démarche d'un projet d'établissement. Le programme de formation permettra aux chefs d'établissements scolaires de compléter leur formation initiale et continue, par l'acquisition d'outils modernes de gestion pédagogique et administrative et facilité-

ra leur adaptation aux exigences de la réforme de l'éducation, notamment l'introduction de nouvelles techniques de gestion basées sur le mode participatif de l'ensemble des partenaires de la communauté éducative. Une mission d'experts de l'UE a animé dernièrement à Ghardaïa un cycle de formation de courte durée au profit des chefs d'établissement et inspecteurs de l'éducation, portant sur la maîtrise des outils conceptuels et méthodologiques pour une gestion des établissements scolaires. La prochaine rencontre se déroulera au début du mois d'avril prochain, a précisé le directeur de l'Education de la wilaya de Ghardaïa.

BÉJAÏA

Le port décolle



Le joint-venture entre les entreprises du port de Béjaïa (EPB) et «Portek» de Singapour pour l'exploitation d'un terminal à conteneurs, baptisé Bejaia Mediterranean Terminal Spa (BMT) est arrivé à s'imposer après moult embûches, au point de devenir «un cas d'école à méditer», indique son PDG, M. Mehdi Adam Iskounen. «Nous sommes sur le fast-track (voie rapide)», commente ce responsable qui souligne qu'après «tous les tumultes traversés au moment de la matérialisation de ce projet, BMT et l'EPB ont pris sur elles de prouver tout le bien-fondé de l'entreprise». Mise en service en juillet 2005, la société, entité de droit algérien, «affiche en effet une santé que d'aucuns jugent pétillante», dont le ministre des Transports qui, encore tout récemment, en a fait longuement l'éloge, d'après ce responsable.

En moins de dix-huit mois d'existence, soutient-il, BMT s'est imposée comme une référence méditerranéenne, grâce à des résultats de tout premier ordre. Ses rendements, estimés à 24-30 conteneurs de l'heure sont «uniques en Algérie, meilleurs qu'au port autonome de Marseille et de son voisin, le port de Barcelone», selon M. Iskounen, convaincu qu'à l'horizon 2008, sa société, qui «produit» actuellement 80.000 conteneurs EVP (Equivalents vingt pieds), est en mesure d'en manutentionner 120.000, voire 280.000 au-delà de cette échéeance.

L'ambition, confie-t-il, n'est rien d'autre que celle «d'inscrire Béjaïa sur la carte maritime des grands armateurs non comme destination annexe mais comme un port-hub et un port d'éclatement». Misant sur la dynamique qui caractérise l'économie nationale et l'évolution du transport maritime en général, M. Iskounen, qui a fait sa carrière en tant que dirigeant chez General Electric à New York (USA), repose sa stratégie sur la capacité de BMT à se forger une personnalité, en améliorant autant son organi-

sation que sa logistique technique, d'autant que le port de Béjaïa dispose d'avantages comparatifs indéniables, à l'instar de sa position géographique, l'importance de son hinterland ou la qualité et le coût de sa main-d'oeuvre qui sont de nature à «le tirer encore plus vers le haut». Son terminal, actuellement, dispose de 500 mètres linéaires de quai, un tirant d'eau de 12 mètres à partir du chenal et une aire de terre-plein de 10 ha aménagée autant pour l'entreposage des conteneurs pleins, vides ou frigorifiques, que pour le dépotage et les contrôles douaniers. Ses équipements comportent des portiques de quai polyvalent (charge-décharge et déchargement de conteneurs et du vrac - céréales -, des portiques gerbeurs sur pneu (RTG) pour la manutention, des stackers et des tracteurs-remorques pour la liaison des portiques de quai aux RTG. La caractéristique de ces portiques de type «Post-Panamax» est leur capacité à s'adapter au traitement des gros porteurs de conteneurs, pouvant transporter au-delà de 600 boîtes. Dotés d'un avant-bec, ces équipements, peuvent enjambrer jusqu'à 13 rangs de conteneurs sur le navire et décharger du vrac à une cadence de 500 tonnes l'heure.

Autant de performance dont la conjonction a induit nécessairement des séjours plus courts pour les navires, avec toutes les conséquences économiques que cela suppose sur le coût du fret, les surestaries, jusqu'au prix de cession réduit sur les produits. La société, qui a réalisé en 2006 un chiffre d'affaires de plus de 600 millions de dinars, compte évoluer avec des taux de croissance de 20 à 30 % par an et des coûts d'exploitation mesurés afin de réaliser des bénéfices consistants, au demeurant intégralement réinvestis pour améliorer ses performances.

TIZI OUZOU

Deux faux-monnayeurs arrêtés

Les éléments de la brigade économique et financière Lauprès de la police judiciaire de Tizi Ouzou ont arrêté la semaine écoulée deux individus en possession de faux billets de banque (15 coupures de 1.000 DA) qu'ils s'approprièrent à émettre sur le marché. L'information nous est parvenue dans un communiqué qui a fait état de leur présentation devant le magistrat instructeur dimanche dernier. B.M. (21 ans) et G.N. (24 ans) ont été écroués pour association de malfaiteurs, contrefaçon et émission de faux billets de banque. **N.A.**

Horaires des prières pour Alger et ses environs



11 moharram
1427
El Fedjr
06h23
Dohr
13h01
Assar
15h50
Maghreb
18h16
Icha
19h35

L'opération vente du logement social au bénéfice des locataires actuels, lancée effectivement depuis près de 2 mois, semble connaître un certain succès sans pour autant atteindre une vitesse de croisière.

On ne se bouscule pas pour les logements OPGI

A. Benkartoussa

Ainsi, près de 20% des 50.000 locataires recensés dans la wilaya de Constantine se sont présentés dans les daïras et aux services des domaines pour retirer les formulaires préparés à leur intention. Aussi pour relancer cette opération, l'OPGI de la wilaya a décidé d'organiser, courant février, des journées portes ouvertes, dans le but d'une large information des candidats à l'acquisition de leur logement social locatif. A la direction de l'OPGI, on rappelle les dispositions réglementaires prises, notamment par l'arrêté ministériel du 2 septembre 2006 définissant «les modalités et conditions de cession de ces biens». L'office souligne également l'arrêté interministériel du 21 octobre 2006 «relatif aux paramètres de détermination de la valeur vénale au jour de la cession des biens immobiliers de l'Etat et de l'OPGI». De l'ensemble de ces dispositions, il ressort que le nouveau dispositif prévoit que le prix du mètre carré d'un logement social passe de 18.000 à 14.000 DA, soit un abattement de 40% en te-

nant compte de plusieurs paramètres, plus particulièrement le taux de vétusté et de la zone considérée, le territoire étant divisé en trois zones distinctes.

Dans ces conditions, il appartient aux services des Domaines d'évaluer la valeur vénale du logement considéré compte tenu de sa vétusté et de l'application des abattements prévus par les arrêtés du 2 septembre et du 21 octobre 2006.

Les journées portes ouvertes en préparation par les services de l'OPGI de Constantine mettront à la disposition des candidats à l'acquisition du logement loué «toutes les explications nécessaires renforcées par une documentation très claire et bien fournie».

Ces mesures de vulgarisation seront de nature à relancer la procédure d'acquisition du logement social, nous dit-on, tout en précisant qu'en tout état de cause ces dispositions d'achat assorties de mesures incitatives sont valables jusqu'au 31 décembre 2010.

Le projet du centre d'archives de la justice relancé

S. Benabdelkader

Le projet de réalisation d'un centre régional d'archives de la justice, à la ville Ali Mendjeli, dont les travaux sont à l'arrêt depuis l'année dernière, va être relancé, au plus tard, dans deux mois. Ce centre qui devait voir le jour au bout de deux années, après la pose de la première pierre, en 2004 est toujours au premier stade de sa construction.

Selon nos informations, seul le rez-de-chaussée du bâtiment de trois étages a été construit. L'arrêt de ces travaux, a-t-on appris auprès du bureau d'étude chargé du suivi de ce projet, «est intervenu à la suite de la résiliation du marché, en octobre 2006, avec l'entreprise étatique GECO. Le contrat a été rompu, affirme-t-on, par la volonté du maître d'ouvrage, la direction du Logement et des Equipements publics (DLEP), après le constat du retard pris par rapport au délai fixé pour la réalisation de ce centre».

Sur ce point, et selon la DLEP, les travaux de construction du centre régional d'archives n'ont avancé qu'à 10%. Seul un milliard et demi de centimes ont été consommés de l'enveloppe totale du marché qui s'élève à 14 milliards de centimes et ce en deux années. Le centre d'archives qui rayonnera sur tout l'Est du pays, accueillera et conservera tou-

tes les archives se rapportant au secteur judiciaire. Autrement dit des dossiers, des livres de droit et des documents dont certains existent depuis des siècles mais qui demeurent éparpillés çà et là. Et de cette manière, ces archives ne seront pas exposées à la destruction ou à la disparition. Et encore moins, à des pratiques malhonnêtes qui permettraient leur destination vers d'autres lieux. La future bâtisse sera dotée d'un sous-sol qui abritera un centre équipé d'un système de climatisation qui permettra la conservation du papier des documents dans des conditions adéquates. Outre le sous-sol, le centre sera composé d'un rez-de-chaussée avec une bibliothèque et une salle de conférences et de trois étages avec des salles de conservation, d'une superficie entre 100 et 200 m² chacune. Les universitaires et les juristes auront ainsi accès à une documentation avec plus de facilité et dans des temps raisonnables.

Un centre de santé pour Sissaoui

Les habitants de la cité Sissaoui qui ne disposait pas d'une polyclinique, n'auront plus à se rendre à Constantine ou à El-Khroub, villes distantes de quelques six kilomètres, pour pouvoir se soigner.

La direction de wilaya de la Santé et de la Population a retenu la réalisation d'un centre de santé pour cette cité. Le choix du terrain et les études relatives à ce projet sont en cours, précise-t-on.

Une fuite qui en remplace une autre

L'étonnement des habitants de la rue des Frères Bourrouis était grand, ce dimanche matin. En effet, la veille, un égout éclaté et qui vomissait ses eaux nauséabondes a été enfin colmaté par les services concernés. Mais quelque temps plus tard, dans cette même journée, une autre fuite, d'eau potable cette fois-ci, a été constatée, juste en face de l'entrée du parking public.

Cette eau coulait à flots et s'engouffrait justement dans cette bouche d'égout. «Cela est survenu juste à l'ouverture des vannes d'alimentation du quartier. C'est malheureux de voir cette fuite qui nous pénalise. Aussitôt, nous avons alerté les services des eaux pour faire cesser cette fuite qui provoque une perte sèche d'une eau dont nous avons tant besoin».

Vol de têtes d'antennes paraboliques

Les voleurs de têtes de paraboles ont, encore une fois, sévi au quartier de la rue Bouanik Mohamed. En effet, hier matin, des habitants qui ont voulu mettre en marche leurs téléviseurs, ont constaté avec surprise qu'ils ne recevaient pas d'image. Ils sont sortis de chez eux et ont remarqué la disparition des têtes de paraboles. Ces vols ont été faits sur des paraboles assez accessibles de l'extérieur, remarquent-ils, ceci d'autant plus que l'éclairage public est grandement défectueux. Leur étonnement était grand, disent-ils, car finalement ces têtes de parabole ne coûtent pas tellement cher. Même au marché aux puces situé, sous le pont de Sidi Rached, elles peuvent être achetées que pour deux ou trois cents dinars. Toujours est-il qu'on a fait l'achat d'une nouvelle tête et on songe déplacer l'antenne pour la rendre inaccessible, dit-on.

Du nouveau pour trois cités de la «ville des ponts»

Trois cités de la ville de Constantine vont, enfin, bénéficier de travaux d'aménagement. Ainsi, la wilaya prend en charge le renforcement et la protection de la route Rahmani Achour, souvent inondée. La cité Erriadh sera, quant à elle, prise en charge en matière d'aménagement urbain, elle qui souffre d'une dégradation avancée. De même l'accès à la cité El-Djebbas, assez enclavée, va faire l'objet d'une réfection. Les dossiers de faisabilité sont en cours de préparation et les travaux seront lancés prochainement.

A. C.

Didouche Mourad «Couvre-feu» pour les transporteurs

R. C.

Le transport urbain dans la commune de Didouche Mourad, une importante agglomération de la wilaya de Constantine, pose problème, particulièrement à la sortie du travail. Essentiellement assuré par les transporteurs privés, le déplacement des citoyens à travers les différentes cités et localités de la commune ne souffre en général que rarement de dysfonctionnements.

Cependant, ce n'est pas le cas quand il s'agit pour les usagers de prendre le transport pour rentrer chez eux, le soir.

En effet, si le transport est assuré convenablement durant la journée, à partir de 18h, c'est la croix et la bannière pour ceux qui habitent loin du chef-lieu de la commune.

Les microbus, censés assurer la desserte Didouche Mourad-Kef Salah et Didouche Mourad-Oued Lahdjar notamment, localités situées à environ 3 km de la commune, s'éclipsent dès le crépuscule, laissant les usagers face à un véritable casse-tête. Comme nous le disent des habitants de Kef Lekhal, obligés pour ne pas subir le diktat des prix du reste élevés des taxis clandestins de faire le chemin à pied avec les risques que cela comporte. Nonobstant le tarif exorbitant pratiqué par ces derniers qui s'élève à 50 DA la place, il y a lieu de signaler, selon des

citoyens que nous avons rencontrés, les risques d'agressions encourus sur le chemin du retour par les habitants de ces localités quand ils n'arrivent pas à trouver un moyen de transport. Des ouvriers de la zone industrielle de Didouche Mourad nous ont signalé d'ailleurs de nombreux cas d'agression à l'arme blanche dont ils ont été témoins ou victimes et ce, principalement sur le chemin menant à Kef Salah.

«A partir d'une certaine heure, nous n'osons plus rentrer chez nous, quitte à passer la nuit sur notre lieu de travail», nous dira un ouvrier de la briquetterie de Didouche Mourad, visiblement échaudé par le prix prohibitif du transport et les mésaventures dont ont été victimes nombre de citoyens de la localité de Didouche Mourad.

Des propriétaires de microbus que nous avons interrogés ne nient pas être sensibles à une telle situation mais présentent leurs arguments. «A partir de 18h, les clients se font rares et, forcément, la desserte de ces lignes ne devient plus rentable», nous dira un transporteur qui nous précise que faire la ligne à la tombée de la nuit c'est assurément perdre le bénéfice de la journée. Un motif que l'on entend souvent chez les transporteurs privés de la région mais auquel n'adhèrent certainement pas les usagers de la commune en attente d'une solution à ce problème.

Déchets ménagers, l'APW tranchera aujourd'hui

Rahmani Aziz

Après de longs mois d'atermoiements bureaucratiques», il semblerait que la création d'une entreprise de gestion des centres techniques d'enfouissement (CET) soit imminente.

Dans les faits, ce sera ce matin que les membres de l'APW se réuniront pour mettre en pratique ce vieux projet. En officialisant cette opération, les membres de l'assemblée populaire de la wilaya veulent «enterrer» les longues polémiques qui n'ont cessé de circuler sur les décharges sauvages et leurs répercussions négatives sur le tissu environnemental. Ces centres d'enfouissement auront donc ce grand avantage de causer un minimum de nuisances tout en conservant au site choisi ses caractéristiques intactes, nonobstant la superficie définie pour les opérations d'enfouissement. Cette zone a été choisie à Boughrab Benbadis (ex-El Haria) à une trentaine de kilomètres du chef-lieu de wilaya. Selon M. Bouzerda Miloud, vice-président de l'APW, contacté par téléphone, et après le quitus de l'assemblée, cette nouvelle entreprise sera donc régie par des textes spé-

cifiques, selon un statut type, et pourra, après ces formalités, entamer normalement sa mission, dans un cadre légal. Dans la pratique, cette société dispose de véhicules qui transborderont des tonnes d'ordures ménagères dans des casiers étanches qui seront enfouis sur place sur le site en question. Toutes ces opérations supposent un parc important, un garage d'entretien, des chauffeurs, des convoyeurs, des manutentionnaires, des services technique et administratif et divers autres compartiments propres à ce genre d'entreprise.

Tout ceci nécessite d'importantes dépenses pour les salaires, l'entretien, etc. A priori et de l'avis de M. Benzerda Miloud, si le démarrage de cette entreprise de gestion va être pris en charge financièrement par l'Etat grâce aux redevances que payeront les communes de la wilaya, l'entreprise disposera, par la suite, de ses propres fonds.

ILS NOUS ONT QUITTES HIER

Badaoui Salah,
89 ans, CHU

Bencherif Adel, 35 ans,
cité El-Guemas

Brik Zebida, 83 ans,
CHU

Bendridi Mohamed, 77 ans,
ferme Baâraouia

**Horaires
des
prières
pour
Constantine
et ses
environs**



11 moharram
1428

El Fedjr
06h07

Dohr
12h46

Assar
15h34

Maghreb
17h59

Icha
19h20

EL-TARF

Rattraper le temps perdu

A. Ouelaa

Avec ses vingt-quatre communes éparses, auxquelles il faut ajouter les diverses et innombrables concentrations urbaines, en butte, pour nombre d'entre elles, à de multiples problèmes liés à un quotidien que les habitants n'ont eu de cesse de dénoncer, comme ces réseaux d'A.E.P. inexistantes ou défectueux, l'absence d'éclairage ou de routes, pour ne citer que ceux-là, les choses semblent aller dans le bon sens afin de mettre le holà dans la wilaya d'El-Tarf au regard de toutes les opérations inscrites au niveau de la D.P.A.T. avec des enveloppes beaucoup plus conséquentes que par le passé, comme nous l'a indiqué le directeur de la Planification et de l'Aménagement du Territoire de la wilaya d'El-Tarf.

Il a fallu batailler et défendre ces dossiers en haut lieu avec photos et fiches techniques détaillées pour obtenir les enveloppes nécessaires en vue d'améliorer le cadre de vie

des habitants concernés par ces travaux de réhabilitation et de réaménagement. M. Badri ajoutera que même les lotissements relevant des quatre agences foncières dissoutes en 2004, où il y énormément à faire en matière d'A.E.P., réseaux d'assainissement, électricité, gaz et routes, sont concernés par ces opérations, à l'image du lotissement de la ferme Senni à Dréan qui compte 150 habitants.

Pour ce qui est des chiffres, le montant global de rattrapage au titre de l'exercice 2006 est de l'ordre de 964 millions de dinars et touchera les secteurs de l'hydraulique, l'éducation, la santé et la jeunesse et les aménagements urbains, qui ont accaparé à eux seuls plus de la moitié de cette enveloppe, soit 541 millions de dinars. Entre autres cités touchées par ces opérations, on trouve la cité du 05 Juillet, la Ferme Senni à Dréan, le Lac des oiseaux, la cité 20 Août à Echatt, la cité Feddaoui à Chébaïta Mokhtar ainsi que la réhabilitation de conduites et fo-

rages à Chébaïta et Besbès. Un autre programme complémentaire concernera l'entretien et la remise en état des chemins communaux pour un montant de 840 millions de dinars. Pour ce qui est du programme 2007 relatif aux aménagements urbains et l'extension de la cité administrative de la wilaya d'El-Tarf, les cités des Crêtes, Gilass, M'ridima à El-Kala, la cité Mostefa à Ben M'hidi, le lotissement Zéred à Boutheldja et la route de Tunis, entre autres, le montant est de l'ordre de 1 milliard 742 millions de dinars.

Enfin, toutes ces opérations ont été bien accueillies par les gens habitant ces cités qui manquent presque de tout et dont le lancement est prévu dans les mois à venir après engagement des procédures légales et réglementaires. Il est à noter enfin que même si ces opérations touchent à différents secteurs, une note ministérielle stipule que c'est à la D.P.A.T. que revient leur suivi et dont l'exécution ne doit laisser aucune place au bricolage.

KHENCHELA

D'autres écoles pour la rentrée

Le secteur de l'éducation dans la wilaya de Khenchela vient de bénéficier de 1,48 milliard de dinars au titre du programme de développement des hauts Plateaux, enveloppe destinée au financement de 18 opérations. Selon la nomenclature des opérations en cours de développement de la wilaya, ces crédits financeront la construction dans les zones rurales, des établissements scolaires, des cantines, des salles de sport ainsi que des actions et travaux de restauration et d'aménagement.

Il est ainsi prévu pour le cycle primaire, la construction de 600 nouvelles classes pédagogiques, quatre groupements scolaires, 25 cantines

servant au total 2.500 repas et 34 terrains de sport scolaire en plus du renouvellement d'une partie des équipements didactiques, indique-t-on à la direction de l'Education. Le palier du moyen renforcera, grâce à ce programme, son réseau d'établissements par huit nouveaux Collèges d'enseignement moyen (CEM) dans les zones rurales, l'aménagement et l'extension de quatre autres CEM, l'aménagement de 20 terrains de sport, l'équipement des laboratoires existants et la construction de cinq salles sportives à Kais, Khenchela, Ouled Archach et El-Mehmel. Les établissements du secondaire seront en outre tous dotés de salles informatiques, leurs labo-

ratoires équipés et la capacité de leurs internats renforcée parallèlement à l'aménagement de salles de sport et des bibliothèques existantes. A terme, indique-t-on, ces projets contribueront à élargir les capacités d'accueil et à améliorer les conditions de scolarité des élèves de la wilaya, notamment ceux habitant en zones rurales. Au cours des derniers exercices, le secteur de l'éducation a bénéficié au total de 3,764 milliards de dinars ventilés sur 47 opérations des programmes normaux de relance économique et complémentaire. Khenchela compte actuellement 309 écoles primaires, 48 CEM et 18 lycées accueillant au total 60.000 élèves.

ANNABA

Deux nouveaux centres de la formation

Deux centres de la formation professionnelle et de l'apprentissage ont été programmés au titre de l'exercice 2007 au niveau de la wilaya de Annaba, a-t-on appris de la direction de la formation et de l'enseignement professionnels. Ces nouvelles structures sont prévues dans les communes d'El-Bouni et de Sidi Amar, a indiqué la même source qui fait état également de la programmation, durant la même période, de travaux d'aménagement et

de réfection du centre de formation professionnelle de Bouzaroura (El-Bouni) et sa dotation d'un réfectoire, d'un dortoir, de classes pédagogiques et d'ateliers d'apprentissage.

Des opérations d'aménagement sont en cours au niveau de plusieurs centres de formation et d'apprentissage en prévision de la rentrée de février 2007 où il est attendu, selon les prévisions des responsables du secteur, plus de 2.000 nouveaux stagiaires et l'ouverture de nouvelles filières de formation en fonction des besoins du développement local.

OUM EL-BOUAGHI

Le chômage au-delà des chiffres

Le taux de chômage dans la wilaya d'Oum El-Bouaghi a reculé à la fin de l'année 2006 à 17,33% contre 20,57% en 2005, a indiqué le directeur de l'Emploi de wilaya. Ce recul s'explique, selon la direction de l'Emploi, par l'importance des emplois créés par les programmes publics de développement engagés au cours de cette période dans la wilaya. Ainsi, le seul programme des Emplois salariés à initiative locale (Esil), a fourni 2.272 postes temporaires dont 1.085 au titre du programme normal et 1.187 au titre du programme de développement des hauts Plateaux. Au to-

Ces nouvelles filières concernent l'agriculture, l'apiculture, la pêche, la construction et les travaux publics. Des conventions entre le secteur de la formation et de l'enseignement professionnels et des entreprises performantes sont en cours d'élaboration pour permettre aux stagiaires de mettre en pratique leurs connaissances théoriques, a-t-on fait savoir. Le secteur de la formation et l'enseignement professionnels accueille annuellement plus de 16.000 stagiaires, répartis à travers neuf centres et trois instituts.

tal, la wilaya compte 164.000 personnes actives dont 83.889 occupant des emplois permanents concentrés notamment dans les secteurs agricole, forestier, du bâtiment et de l'administration. Le faible niveau des investissements producteurs a limité la mise sur le marché de nouvelles offres d'emploi en dépit des potentialités locales de la wilaya, a indiqué ce responsable.

Le directeur de l'Emploi a fait état en outre de 10.000 demandes d'emploi en instance au niveau des agences de main-d'oeuvre contre 1.855 postes offerts par les entreprises locales.

CHELGHOUM LAÏD

Vol d'une bijouterie, six arrestations

B. Bousselah

Une bande de malfaiteurs spécialisée dans le vol des bijouteries vient d'être neutralisée par la brigade de la police judiciaire de Chelghoum Laïd. En effet, avant-hier, en plein jour au centre-ville de Chelghoum Laïd, un vol a été commis dans une bijouterie. L'auteur du vol, G.D. âgé de 16 ans, a été arrêté par un policier en service et l'arrivée des éléments des services de police a permis de mettre la main sur ses deux acolytes, G.R. âgé de 19 ans et Z.A. âgé lui aussi de 19 ans. Le reste du groupe au nombre de quatre, A.A. âgé de

24 ans, H.H. et A.H. âgés tous deux de 22 ans, et A.B. âgé de 26 ans, ont été arrêtés à leur tour après un quadrillage de la zone se trouvant dans le périmètre de cette bijouterie par les éléments de la police judiciaire. Ces dangereux malfaiteurs, tous des repris de justice, se trouvaient en possession d'une bouteille de gaz lacrymogène, un sabre et d'autres instruments tranchants. Un véhicule qui leur servait pour le déplacement a été saisi.

Présentés devant le procureur de la République près le tribunal de Chelghoum Laïd, les inculpés, à part le mineur, ont été placés sous mandat de dépôt.

Sétif: incendie dans une unité de gaz

Un incendie qui s'est déclaré à une heure tardive la nuit de samedi à dimanche dans une station de régulation de la pression du gaz naturel implantée dans la commune de Ain Erroua, au nord de la wilaya de Sétif, a causé d'importants dégâts dans les équipements de la station, selon les premières évaluations de la Sonelgaz. L'incendie qui a été vite maîtrisé par les services de la protection civile serait dû à une étincelle électrique et ses dégâts sont estimés à 6 millions de DA.

BISKRA

Une liste pour l'argent de la zakat

Près de 24 millions de DA ont été répartis entre 12.112 familles dans le cadre du fonds de la zakat, a-t-on indiqué à la direction des affaires religieuses et des wakfs de la wilaya. Selon une fiche technique établie par le fonds de la zakat de la wilaya de Biskra, ce fonds créé en 2004 a collecté, la même année, 3,2 millions de DA, contre 8,4 millions de DA en 2005 et 12,1 millions de DA en 2006. Le même document indique que les familles bénéficiaires des aides du fonds ont été au nombre de 2.175 en 2004, 4.205 en 2005 et 5.732 en 2006. Selon les responsables du fonds de la zakat, les sommes versées aux familles nécessiteuses sont évaluées en fonction de la taille de la famille et du niveau de ses revenus. Les associations en activité dans les

mosquées répartissent les sommes allouées par le fonds en toute transparence et établissent les listes des familles en concertation avec les fidèles.

Selon le directeur de wilaya des affaires religieuses et des wakfs, les familles bénéficiaires résident obligatoirement dans le voisinage de la mosquée chargée de répartir les fonds en question. Le même responsable a appelé à l'intensification des actions de sensibilisation en direction des citoyens, invités à donner toute l'importance que revêt ce moyen privilégié de promouvoir le devoir de solidarité. Le fonds de la zakat des mosquées est, note-t-on, alimenté par les zakat versées par les fidèles, annuellement et à l'occasion de l'Aïd El-Fitr, précise-t-on.

MILA

Un trafic de fausse monnaie démantelé

Suite à une plainte d'un commerçant qui venait de recevoir un faux billet de 200 dinars, samedi dernier, après la vente de cigarettes à deux inconnus, les gendarmes de la brigade de gendarmerie d'El-Mchira ont immédiatement entrepris des recherches pour retrouver ces deux malfaiteurs. Cette opération a abouti à l'arrestation au centre-ville d'El-Mchira des nommés M.S. et G.A., à bord d'un véhicule de marque Peu-

geot 404, en possession de 11 autres faux billets de 200 dinars. Toujours d'après les services de la gendarmerie nationale, dans le domicile du premier cité, situé à Télaghma, ont été saisis des liasses de papier sous forme de billets de banque, trois faux billets en coupures de 200 dinars, un micro-ordinateur, une imprimante, un scanner et un graveur, servant à la contrefaçon de billets de banque. L'enquête suit son cours. **R. R.**

Crise à la mairie de M'chira

Le phénomène de retrait de confiance pour blocage des projets de développement, exprime parfaitement l'état des lieux marqué par les conflits et les tiraillements de toutes natures. A cet effet, le wali de Mila a procédé encore une fois, avant-hier, au gel

des activités de l'APC de M'chira après celles de Rouached et Oued Endja. Le chef de daïra de Télegma a été destinataire d'un arrêté wilayal afin de débloquent notamment les délibérations en souffrance au niveau de la municipalité. **B. Bousselah**

Cherche carte pour soins gratuits

441 cartes de gratuité des soins médicaux ont été délivrées en 2006 à des nécessiteux non assurés sociaux dans la wilaya de Annaba, sur 1.010 dossiers réceptionnés. 1.423 nécessiteux répartis à travers les douze communes de la wilaya ont été recensés de 2003 à 2006. L'opération de distribution de ces cartes enregistre des «lenteurs» dues au manque d'encadrement au niveau des communes et de l'absence d'information et de sensibilisation en direction des nécessiteux non assurés sociaux, selon la direction de l'action sociale.

Proxi mité

Le Quotidien
Edition Nationale d'Information

Oran

P. 15 - 16 & 17

38 millions en fausse monnaie dans un taxi

Près de 6.000 agressions en une année

La Zakat, c'est d'abord une affaire de famille

1.500 importateurs sur liste noire

La poste ne veut plus des chèques de secours



TPS à 300 dinars... mais pour combien de temps ?

P. 17



Dans un pays qui manque cruellement de loisirs, la télévision est indispensable. Elle remplace presque tout.



BÉNI-SAF
Chaussée bitumée dites-vous?

P. 18

Le revêtement en béton bitumé, réalisé au printemps dernier, des artères du centre-ville de Béni-Saf, n'a pas encore fait l'unanimité chez tous.

P. 18

Adrar

Du nouveau pour les déchets ménagers

P. 19

Ténès

Enquêtes sur le décès de jumeaux

P. 19

Tiaret

Trois brigades motorisées contre l'insécurité routière

P. 19

Sidi Bel-Abbès

Des terres agricoles récupérées

P. 19

Yellel

Les Karsan SDF

EL-BAYADH

Les facteurs perdent le nord

P. 19

Les difficultés commencent, pour eux, lorsqu'il s'agit de trouver l'adresse exacte inscrite et en particulier le nom de la rue ou de la place sans aucune indication.





Horaires des prières pour Oran et ses environs

11 moharram 1428
El Fedjr: 06h37
Dohr: 13h16
Assar: 16h07
Maghreb: 18h31
Icha: 19h51

ILS NOUS ONT QUITTES HIER

- Bakour Houria, 52 ans, le 29.01.07
8, rue Seddiki Med, Oran
- Sebaïbi Charef-Eddine, 12 ans, le 28.01.07
Chetouane (W. Tlemcen)
- Meniche Bakhta, 75 ans, le 29.01.07
8, rue Benzaïr Benyebka, Oran
- Boukhdimi Fatma, 69 ans, le 29.01.07
5, rue Rahali Larbi, cité Petit, Oran



Cinémathèque - Oran

Mardi 30 janvier 07
(Hommage à Mohamed Bouamari)
14h30: «Le refus» (Algérie 1982)
16h30: «Barakat»
de Djamilia Sahraoui (Algérie 2006)



MÉDECINS

- Larbaoui Nabila
Cité El-Wafaa, cité 50 logts,
Bt 26 n°9, Oran-Est
- Kroussa Djahad
1re Tranche, Haï Nedjma, Chteïbo
- Berras Nouredine
Cité 1000 logts, Bt B, Arzew

CHIRURGIENS-DENTISTES

- Trache Semmoud
Cité 790 logts, Bloc B,
616, E2, USTO

- Belayachi
née Benharrat
HLM, ex-IPA, Es-Sénia

PHARMACIENS

- Amir Zenagui
68, rue Khiaat Salah, Médioni
- Bendimered Sid Ahmed
Haï Khemisti, route de wilaya n°75,
Bir El-Djir
- Sellaf Nesrine
Centre commercial, Béthioua

- Kelkoul Benaouda
Cité 20 logts, Bt 2,
Béthioua



Mercredi 31 janvier 07
14h30: «Barakat»
de Djamilia Sahraoui (Algérie 2006)
18h00: (En partenariat avec le CCF d'Oran)
«Je ne suis pas là pour être aimé»
de Stéphane Brisé (France)

COURRIER EXPRESS

KAZI - TOUR
Alger : 021.49.70.84
Oran: 041.58.77.56
Mostaganem: 070.91.38.03
Sidi Bel-Abbès: 070.91.38.05

TRANSPORTEUR SAFIR
061.20.20.45

TÉLÉPHONES UTILES

Ass.des consommateurs	041 39 91 22
Algérie Télécom:	
-Dérangements	12
-Renseignements	19
Hôpital d'Oran	041 41 39 26
	041 41 39 28
Hôpital d'El Mohgoun	041 47 89 53
	041 47 89 54
	041 47 89 34
SAMU	041 40 31 31
Protection civile	041 41 34 00/05
	14
Sûreté de wilaya	041 32 44 70
Police secours	17
Groupement	
Gendarmerie Nationale	041 40 22 92
Aéroport d'Oran	041 51 11 53
	041 59 10 31/40
Air Algérie	041 42 72 05 /06/07
Wilaya	041 38 01 22
	041 38 04 10
Sonelgaz	041 35 30 60
	041 35 30 71
L'Algérienne des eaux (ADE)	041 35 50 40
	041 34 45 22
	041 34 45 27
Gare ferroviaire	041 40 15 02
Djezzy	777
Mobilis	505
Nedjma	333
Taxi Aziz services	015.540.540
	041.41.76.59/60

AIR ALGÉRIE



NATIONAL

DÉPARTS

Destination	Départ	Type app.
Oran - Alger	07h30	A321
Oran - Alger	09h35	B738
Oran - Alger	18h50	B736

ARRIVÉES

Provenance	Arrivée	Type app.
Alger - Oran	07h50	A330
Alger - Oran	12h10	B338
Alger - Oran	16h50	B736
Alger - Oran	20h00	B338

INTERNATIONAL

DÉPARTS

Destination	Départ	Type app.
Oran - Paris-Orly	08h50	A330

ARRIVÉES

Provenance	Arrivée	Type app.
Paris-Orly -Oran	15h10	A330

AIGLE AZUR



ARRIVÉES

Paris Orly Sud / Oran		Oran / Paris Orly Sud	
Du lundi		Du lundi	
au vendredi	17h20	au vendredi	18h40
Samedi	18h20	Samedi	19h30
Dimanche	17h20	Dimanche	18h40
Lyon / Oran		Oran / Lyon	
Mardi	11h25	Mardi	17h50
Samedi	11h25	Samedi	18h40
Marseille / Oran		Oran / Marseille	
Mardi	16h50	Mardi	17h50
Jeudi	16h50	Jeudi	17h50
Samedi	16h50	Samedi	17h50
Dimanche	16h50	Dimanche	17h50

Toulouse / Oran

Oran / Toulouse	
Mardi	17h50
Samedi	17h50

TRAINS



ORAN- ALGER

Départ Arrivée
6h35 11h50
7h45 12h45
rapide, arrêt Chlef
12h30 18h08
15h00 19h30
rapide, arrêt Chlef

ALGER - ORAN

6h30 11h50
7h45 12h15
rapide, arrêt Chlef
12h30 17h48
15h00 19h30
rapide, arrêt Chlef

ORAN- TLEMCE

Départ Arrivée
17h10 19h00

ORAN- SIDI BEL ABBES, OULED MIMOUN ET TLEMCE

Départ Arrivée
13h25 15h43

ORAN- RELIZANE

Départ Arrivée
16h50 18h35

ORAN-AÏN TÉMOUCHENT

Départ Arrivée
13h30 14h45
17h02 18h22

MÉTÉO

MARDI	MERCREDI
ORAN	
Nuages épars Max.15 - Min.6	Averses matinales Max.16 - Min.6
MOSTAGANEM	
Averses matinales Max.15 - Min.8	Averses matinales Max.15 - Min.7
TLEMCE	
Ensoleillé Max.16- Min.4	Ensoleillé Max.16 - Min.4
MASCARA	
Averses matinales Max.13 - Min.6	Averses matinales Max.15 - Min.6
TIARET	
Averses Max.11 - Min.1	Faibles pluies Max.13 - Min.1
CHLEF	
Faibles pluies Max.13 - Min.7	Faibles pluies Max.15 - Min.7
BÉCHAR	
Ensoleillé Max.18 - Min.3	Nuages épars Max.19 - Min.5

Autres temps, autres moeurs. Hier, une journée qui coïncidait avec la célébration de la fête religieuse de Achoura était un jour des plus ordinaire.

La Zakat, c'est d'abord une affaire de famille

S. M.

À Oran, les scènes qui se répétaient chaque année, des centaines de mendiants prenant d'assaut les commerces de gros et les mosquées, étaient rares. L'époque où les nababs s'offraient le luxe d'un bain de foule au milieu de centaines de nécessiteux est-elle révolue ?

La discrétion est devenue une règle d'or respectée par la plupart des fortunés, qui préfèrent éviter ces spectacles qui donnent une piètre image de ce troisième rite de l'Islam. Il n'y a pas seulement la discrétion qui explique ce changement des mentalités, car pour nombre de connaisseurs, la Zakat est devenue d'abord une affaire de famille. Pour nombre de personnes aisées, les proches, frères, soeurs, cousins, nièces... restent prioritaires par rapport à ces centaines de mendiants «inconnus» qui s'agglutinent devant les mosquées. Les histoires de ces mendiants qui ont amassé de grandes fortunes, à l'exemple de cette vieille femme qui

cachait sous un carton vingt-huit millions de centimes, ont marqué les esprits des gens qui sont devenus plus méfiants. Donner toute sa Zakat à l'un de ses proches qui se trouve dans le besoin est plus sûr que de distribuer des petites sommes d'argent à des «inconnus».

Nombre de fetwas de grands savants religieux confortent cette tendance, puisque pour la religion, la Zakat doit être donnée de préférence à un proche pour le faire sortir définitivement du besoin. Certaines personnes, par ailleurs, choisissent de verser leurs dons au Fonds national de la Zakat, créé par le ministère des Affaires religieuses et des Wakfs. A Oran, ce fonds a permis de collecter jusqu'à dimanche 100 millions de centimes... Un maigre chiffre pour la deuxième ville du pays, connue pour ses nombreuses activités économiques.

D'autres consacrent leurs dons pour financer la construction d'une mosquée ou pour aider des associations caritatives. Cependant, il n'y

pas de règle où il n'y a pas d'exceptions. Il y a toujours, en effet, ces riches qui veulent s'offrir des bains de foule le jour de Achoura pour distribuer leur Zakat. Hier matin, une mosquée située dans le quartier des Palmiers a été choisie par une personne charitable pour la distribution de la Zakat.

La nouvelle s'est propagée comme une traînée de poudre dans tous les quartiers alentour et des centaines de femmes, d'hommes, de vieillards mais aussi des jeunes ont prit d'assaut la mosquée. Certains sont venus avec tous les membres de leur famille dans l'espoir d'avoir une petite somme d'argent. Une longue chaîne s'est vite formée devant la mosquée et certains en sont vite arrivés aux poings. Bousculades, cris, injures... Et à la fin de cette longue chaîne, les plus chanceux ont réussi à avoir 1.000 ou 700 dinars chacun, les autres seulement 400 dinars. Peu, diront certains, mais pour ces dizaines de personnes, cela valait la peine de se bousculer.

Près de 6.000 agressions en une année

J. Boukraâ

Pas moins de 5.801 cas d'agression et coups et blessures volontaires ont été enregistrés par le service de la médecine légale du CHU d'Oran, en 2006, avec une moyenne de plus de 480 cas par mois. Durant cette période, 39 personnes, victimes d'agression, sont mortes tandis que 102 cas d'agression ont entraîné un handicap permanent. Parmi les victimes des agressions, 2.370 sont des femmes et 482 sont des mineurs. Cependant, 94 personnes se sont présentées au service de médecine légale pour se faire délivrer un certificat médical, sur la base de fausses déclarations, selon des sources hospitalières. Par ailleurs, 624 cas d'attentat à la pudeur ont été enregistrés. Quelque 505 femmes, ainsi que 55 mineurs âgés entre 4 et 12 ans, ont été victimes de ces agissements. En outre, une vingtaine de nouveaux-nés abandonnés ont été



transférés au dit service. Concernant les accidents de la circulation, le service de la médecine légale a enregistré 110 morts et 2.000 blessés. De son côté, le service de désintoxication du CHU d'Oran a enregistré, l'année dernière, 548 cas d'intoxica-

tion dont 326 sont des tentatives de suicide, alors que 75 personnes ont été évacuées vers ce service après avoir consommé des produits périmés. En outre, 25 cas d'intoxication ont entraîné la mort (il s'agit de suicide dans 80% des cas).

Tranche de Vie

Par El-Guellil

Zenzla



meuble a 70 ans, il est plus vieux que moi, il en a vu des secousses, il manque d'entchretchien

mais, cette fois-ci, je crois bien que c'est la dernière... ahh, j'y ai vécu toute ma vie... où vais-je aller... chez mon nouveau gendre peut-être, une villa c'est plus sûr que ces batchiments de 18 étages, avec ces zenzla de tchemps en tchemps, mon coeur ne tchien-drait plus...», disait khalti Moumna en écartant un jeune morveux de son chemin d'un coup de coude bien placé. Bientôt le bout du tunnel, euh, des escaliers, la lumière du jour commencent à se faire voir au deuxième étage. Khalti Moumna accélère. Quelques marches et elle y est. Elle et le jeune morveux ont franchi la ligne d'arrivée de la porte d'entrée de l'immeuble en même temps, ex aequo et, dehors, devant l'immeuble, un petit gringalet essayait difficilement de maîtriser un gros marteau-piqueur pour creuser dans le sol, à l'entrée de l'immeuble. «Quoi, hadi hiya zenzla qui a fait trembler tout l'immeuble ?»

38 millions en fausse monnaie dans un taxi

K. Assia

À l'issue d'un contrôle de routine entrepris sur la route nationale n°11, les éléments de la brigade de la gendarmerie nationale de l'USTO sont parvenus à mettre à nu une affaire de faux billets de banque. En effet, c'est en interpellant l'un des occupants à bord d'un véhicule taxi, à destination de la wilaya de Mostaganem, en l'occurrence D.M âgé de 26 ans, que les gendarmes ont mis la main sur un montant de 38 millions de centimes en faux billets, apprend-on de source sécuritaire.

Le mis en cause avait dissimulé ces billets sous ses vêtements. Poursuivant leurs investigations, les gendarmes mettent la main sur 380 billets de banque en coupure de 1.000 DA, 58 billets en coupure de 100 euros et 30 billets de 200 euros chacun.

Lors de son interrogatoire, D.M a avoué avoir acheté ce lot de

faux billets auprès d'un ressortissant africain dans le quartier de M'dina Jedida.

Il a reconnu, également, avoir versé un montant de 900 euros, en plus de 30.000 DA, pour acheter ces faux billets et que le ressortissant africain lui avait exigé d'acheter de la poudre noire pour pouvoir reproduire des billets, une fois arrivé chez lui dans la wilaya de Mostaganem. Toutefois, les recherches, entreprises dans ce cadre, ont révélé que le mis en cause avait l'intention de commercialiser ces billets de banque. Il sera présenté, aujourd'hui, au parquet d'Es-Seddikia pour détention de faux billets de banque.

Par ailleurs, cette saisie intervient une semaine après celle effectuée par la même brigade et qui, pour rappel, a donné lieu à la confiscation de 200 millions de centimes en faux billets au cours d'un barrage dressé au niveau du rond-point de Bir El-Djir.

Les routes en chantier dans trois secteurs urbains

Un budget d'environ 25 milliards de centimes a été consommé par la division de la voirie et de la circulation de la commune d'Oran, durant l'année écoulée, dans le cadre du programme de développement communal et celui de l'auto-financement, apprend-on du chargé de communication de l'APC d'Oran.

Selon les déclarations du directeur de la division de la voirie et de la circulation, lors de la réunion de l'exécutif tenue avant-hier après midi, 90% de ce budget a été consacré aux secteurs urbains El-Emir et Sidi El-Bachir pour la réfection de la voirie.

De son côté, le secteur urbain El-Menzah (Canastel) a bénéficié de plusieurs opérations d'aménagement et de réhabilitation. Il s'agit de la réhabilitation de la pénétrante Sud, le front de mer, l'installation de nouveaux avaloirs et le réajustement des avaloirs déjà existants, ainsi que l'ali-

gnement du boulevard de la Patrie. Pour la concrétisation de ces opérations, une enveloppe budgétaire, estimée à 58 millions de dinars, a été débloquée.

Les travaux ont été confiés à l'entreprise publique des travaux routiers d'Oran pour une durée de trois mois.

Ainsi, et suite aux instructions du premier vice-président de l'APC, une cellule de suivi devait être désignée pour ces opérations. Par ailleurs, une opération de revêtement d'une rue à «Kouchet El-Djir» et d'une autre à El-Hamri est également au programme.

Toutefois, un budget d'environ 10 milliards de centimes n'a pas encore été consommé, a-t-il précisé. C'est ainsi que le directeur de la DVC a proposé le lancement d'un avis d'appel d'offres pour la réhabilitation de la voirie des secteurs urbains El-Badr, Es-Seddikia et Sidi El-Houari.

J. Boukraâ

Un liquidateur pour la Régie communale du transport

Un liquidateur devrait être désigné pour la Régie Communale Autonome du Transport Urbain d'Oran (RCATUO), a-t-on appris auprès du chargé de communication de l'Assemblée Populaire Communale d'Oran. Il s'agit d'une proposition formulée par le secrétaire général de l'administration communale lors d'une réunion du Conseil de l'exécutif tenue dimanche après midi. Cette structure, qui employait auparavant 119 agents, devrait être officiellement dissoute. Quelque 105 agents, dont la plupart sont des techniciens de maintenance, seront répartis à travers les ateliers de l'Entreprise du Transport d'Oran (ETO), l'APC, la wilaya et le téléphérique. Les 14 agents restants ont atteint l'âge de la retraite. Selon notre source, les dettes de la RCATUO ont atteint les 120 milliards de centimes. Le montant des 14 mois des salaires impayés des travailleurs est

de 4 milliards de centimes. Hormis deux mois de salaires versés la veille de l'Aïd El-Fitr, les travailleurs n'ont pas encore touché le reste. Un montant global de 350 millions de centimes a été débloqué à cet effet par l'APC, en attendant que celle-ci étudie le rapport d'audit de cette régie, ce qui permettra, à terme, d'honorer la totalité des salaires. Depuis cette date, les travailleurs n'ont pas perçu un sou et vivent dans des conditions très déplorables. Pour rappel, les travailleurs de la Régie communale des transports urbains ont, à maintes reprises, manifesté pour inciter les responsables de l'APC d'Oran de régler leur problème. Les travailleurs de la régie, qui affirmaient souvent ne plus pouvoir supporter davantage le poids de la misère, ont interpellé les responsables concernés à trouver une solution finale.

J. Boukraâ

L'immeuble de 18 étages vibré comme une feuille de tôle ondulée. La secousse a été rude. Dans les appartements, les lustres dansent toujours, les verres s'entrechoquent et tintent, quelques vitres se lézardent... Mais ce sont surtout les escaliers de l'immeuble qui vibrent le plus, par le nombre de pieds qui les dévalent en courant. Sauve qui peut. «Zenzla, zenzla, elle a frappé ghaya, cette fois-ci», dit un habitant à sa femme accrochée à lui en sautant trois marches d'un seul bond. Khalti Moumna, malgré l'âge, les rhumatismes, la goutte et les yeux qui ne voient pas très bien, précédait d'une bonne longueur d'avance tous ses voisins du palier du 17e où elle habite, avec sous le bras un gros sac en cuir noir: ses bijoux et ceux de sa fille qu'elle va bientôt marier. Celle-ci est, d'ailleurs, déjà arrivée au premier: 17 étages en 3 minutes 25 secondes: faut le faire. L'im-

L'avènement du géomarketing à Oran

Tcham Kamel *

Suite et fin

2. Le géocodage

Le géocodage est le processus utilisé pour attribuer un code géographique à des traits physiques sur les cartes aux enregistrements de données. Ces codes permettent d'apprécier géographiquement les données. Les ménages et les codes postaux sont appariés à des points représentatifs de côté d'îlot lorsque la rue et l'adresse sont connues, sinon ils sont appariés à des points représentatifs d'îlots, ça d'une façon très simple.

Mais si on veut donner plus de rigueur, il faut signaler qu'on peut appeler également le géocodage: «le géoréférencement»; c'est un processus qui consiste à affecter les coordonnées propres (x,y), à un point dans l'espace: adresse postale ou géographique. La localisation d'une donnée peut être faite en centroïde d'une commune ou d'une rue ou, d'une façon encore plus précise, au numéro dans une rue. Pour ce faire, des logiciels spécialisés (géocodeurs) analysent l'adresse fournie et la compare avec les informations contenues dans le référentiel de la carte vecteur.

Le géocodage doit être d'autant plus fin que la destinée d'information dans un espace donné est élevée, soit à titre d'approximation pour le géomarketing, les agglomérations urbaines de plus de 30.000 habitants. La représentation finale n'est exceptionnellement réalisée dans la rue, mais il est essentiel que lors du processus d'agglomération de données, chaque adresse individuelle soit affectée à la bonne cellule de regroupement.

Le géocodage d'une position géographique peut également être réalisé en utilisant des instruments de positionnement par rapport à des émetteurs terrestres ou satellites (GPS), dont la précision varie de moins d'un mètre à quelques dizaines de mètres. Le coût du système est lié au degré de précision qu'ils s'offrent.

L'inconvénient majeur consiste à devoir se rendre sur le terrain pour effectuer les relevés. Toutefois, cette solution reste parfois la seule lorsque les cartes vecteurs ne sont pas disponibles.⁽¹⁾

3. Le système d'information géographique (SIG)

La plupart des utilisateurs identifie un SIG comme des logiciels ou des systèmes d'informatiques permettant de manipuler des données spatiales.

Il existe plusieurs définitions du SIG, on va citer quelques-unes d'entre elles:

Anoroff (1991) propose une définition très générale fondée sur la technologie et l'information: «Les SIG sont des systèmes fondés sur l'utilisation d'ordinateurs pour stocker et manipuler l'information géographique».⁽²⁾

Laurini (1993) précise que l'outil a comme fonctionnalités «la saisie, le stockage, l'extraction, l'interrogation, l'analyse et l'affichage des données localisées».⁽³⁾

De Blomac & Alii (1994) étendent le périmètre des SIG au-delà des matériels, logiciels et données pour y intégrer le personnel qui les manipule. Et pour Theriault (1995) les principes et les méthodes mis en oeuvre dans le système font partie intégrante de celui-ci. Les SIG ne sont pas donc des logiciels ni des systèmes informatiques. Ce sont des systèmes d'information, qui comprennent à côté des outils matériels et logiciels d'autres constituants: données, hommes, procédures, budgets, méthodes...⁽⁴⁾

Après qu'on a fait une synthèse des définitions de multitudes des spécialistes, on définira un SIG comme l'ensemble des structures, des méthodes, des outils et des données constitués pour rendre compte des phénomènes localisés dans un espace spécifique et faciliter les décisions à prendre. Un SIG comprend d'autres grandes composantes en interdépendance: une composante technologique, une composante informationnelle, une composante organisationnelle et une composante méthodologique qui permet la mise en cohérence des outils, des hommes et de l'information pour répondre aux objectifs donnés.

Il n'y a pas un SIG indépendant d'un espace et d'objectifs spécifiques de connaissance et d'action sur celui-ci. Un SIG est le soutien de l'activité d'un organisme ou d'une structure, et dont le cycle de vie lui est associé.

Un SIG doit donc s'envisager comme un projet, il se déploie dans le temps et ses composantes varient dynamiquement en fonction des objectifs successifs qui lui sont dévolus.⁽⁵⁾

4. Exemple de l'élaboration du géomarketing par la société française M. Bricolage⁽⁶⁾

Cet exemple nous permet de comprendre d'une façon pratique les différentes étapes effectuées pour mettre sur place un géomarketing cohérent et significatif, autre-

ment dit l'exemple va nous faire paraître comment M. Bricolage dresse ses plans avant d'attaquer.

Pour cela, la société de M. Bricolage procède en quatre phases:

- La collecte de l'information:

Les caissières demandent régulièrement le code postal des clients afin de compléter et réactualiser les fichiers.

- La cartographie:

Un logiciel (Map info) permet de positionner les clients sur les cartes numériques, ainsi que les points de vente des concurrents. En croisant ces données avec les informations relatives à la gestion des boutiques, l'enseigne analyse les performances de chacun de ces magasins.

- L'adaptation de l'offre:

En fonction des profils clients de la zone, l'offre en rayon peut varier de 10 à 15% et l'assortiment a ainsi été modifié au magasin de Coudrommiers (Seine-et-Marne).

- La prospection:

Chaque magasin peut choisir, selon son profil, parmi les 29 prospectus créés par le marketing central. Et il en assure la diffusion sur sa zone de chalandise.

UN CHAMP D'APPLICATION TRÈS LARGE⁽⁷⁾

Quelques exemples suffisent pour mesurer l'ampleur du spectre de l'application du géomarketing.

1. Applications au marketing stratégique

- Les études initiées par les entreprises en phase de définition de leur plan d'affaires:

Le géomarketing est alors un outil précieux permettant d'évaluer le potentiel économique d'une activité nouvelle sur un territoire donné. Cet exercice touche les activités de fournitures de biens et de services dans des secteurs variés.

- Le déploiement d'infrastructure:

Sont concernés par ces études, les activités fortement capitalistiques nécessitant des déploiements d'infrastructure comme par exemple la distribution d'énergie ou les services de télécommunications.

2. Applications liées aux problématiques de distribution

- Le choix d'implantation d'une boutique, d'un centre commercial, d'une salle de cinéma:

Les outils géomarketing permettent de prendre en compte des critères très variés et d'en réaliser la synthèse. On pourra par exemple, en fonction des informations disponibles, tenir compte du nombre et de la typologie des habitants de la

zone, de l'intensité concurrentielle, de l'influence des moyens de transport, de la proximité de routes, de gares ou de tout autre élément dont l'absence ou la présence est susceptible d'influencer l'activité future du vecteur de distribution étudié.

- La sectorisation d'une force commerciale:

Les outils du géomarketing permettent de définir des secteurs commerciaux en fonction de plusieurs critères (nombre de clients, chiffre d'affaires, nombre de visites, nombre de prospects, potentiel du marché, temps et distances d'accès). Les outils du géomarketing permettent ensuite d'analyser les évolutions du marché, et de mesurer la performance de la force commerciale.

3. Applications au marketing direct

Le géomarketing permet de traiter des bases de données, de prospects ou de clients pour cibler et optimiser des campagnes par courrier (mailing), des actions de marketing téléphonique (télémarketing), ou la définition de zones de distribution de prospects de l'action de marketing direct une fois analysés améliorent la qualité de l'information détenue par l'entreprise et enrichissent les études géomarketing.⁽⁸⁾

4. L'intérêt du géomarketing

Le géomarketing fournit une aide en plusieurs temps:

- Il nous permet de mieux connaître et de déterminer avec une précision relative la population ciblée.

- En plus, le géomarketing nous sert à évaluer le potentiel de la cible.

- Dans un autre temps, il aide l'entreprise à mieux viser les meilleurs prospects.

- Le géomarketing offre à l'entreprise une certaine maîtrise de choix des moyens de communication les plus adaptés.

- Le géomarketing nous aide à élaborer un plan efficace du positionnement géographique des clients.

- Les enquêtes basées sur le géomarketing nous servent à traiter des informations sur le comportement d'achat des individus ciblés, ce qui nous donne une vision sur les principaux axes psychologiques avec lesquels on peut influencer le comportement du consommateur.

- Le géomarketing nous permet de

relier des aires géographiques à profils dominants.

- Le géomarketing constitue un instrument crédible de segmentation stratégique.

Conclusion

D'après ce modeste article qui essaie de mettre en lumière des aspects assez ambigus pour beaucoup de praticiens de marketing y compris la population intéressée, le géomarketing est devenu aujourd'hui un outil de travail très apprécié dans les entreprises, chose due à son champ d'application très large qui touche plusieurs secteurs.

Nous croyons que le géomarketing va connaître une évolution très rapide car nous assistons à l'introduction massive de nouvelles technologies de l'information et de communication, comme par exemple l'Internet et les téléphones mobiles, qui vont permettre la facilitation de collecte d'informations, du même coup la construction de bases de données fiables et par conséquent établir des systèmes d'information efficaces qui vont à leur tour se répercuter sur le système d'information marketing de façon positive.

Le géomarketing permet aux entreprises à la fois de tracer des politiques et des stratégies adéquates avec les objectifs, en plus acquérir un avantage concurrentiel, ce qui offre à l'entreprise un intervalle considérable entre elle et ses concurrents, à condition de revoir ses bases de données d'une manière permanente et rester toujours à l'écoute des différentes turbulences qui peuvent surgir soudainement.

Pour conclure, on peut dire qu'à travers cet article, on constate qu'il y a une relation étroite entre le géomarketing et le système d'information marketing. En plus, on peut déduire que le géomarketing est au service du système d'information marketing et une partie intégrante de celui-ci.

* Enseignant au département des sciences de gestion Université d'Oran

Erratum

Une inversion a pris à César ce qui appartient à César. La première partie de ce texte est bien de Kamel Tcham. Toutes nos excuses.

Références bibliographiques

(2),(3),(4),(6) Françoise Deblonac article «Passer au géomarketing», revue L'essentiel du management, n°76, juin, France 2001.

(1),(7),(8) www.iag.asso.fr: «La modélisation du géomarketing».

(5) Thierry Jolveau article «Les systèmes d'information géographiques pour gérer le territoire et l'environnement», revue géographique de Lyon, n°71, février, France 1996, Université Jean Monnet de Saint-Etienne.

Formation: la pêche et ses débouchés

L'Institut régional des techniques de la pêche et de la pisciculture (IRTPP) d'Oran a formé de 2001 à 2006, 1.349 professionnels spécialisés dans les différentes branches d'activité du secteur, a-t-on appris de la direction de la pêche d'Oran. Ces efforts s'inscrivent dans le cadre du développement des capacités du secteur et de la professionnalisation de la main-d'oeuvre, ont permis au cours de l'exercice 2005-2006 de former 828 ouvriers, toutes spécialités confondues, alors que le nombre de stagiaires formés durant l'exercice précédent (2004-2005) a atteint les 125, a noté la même source qui a précisé que cette dynamique prouve la vivacité du secteur qui constitue «un véritable vivier» pour les opportunités d'emploi.

Les débouchés qu'offre cette forma-

tion ont suscité l'intérêt de près de 820 jeunes durant l'année scolaire 2005-2006. Ceux-ci ont décroché le diplôme de marin qualifié, d'électromécanicien, de patron de pêche, ou le certificat d'aptitude professionnelle (CAP). L'exercice 2005-2006 a été également l'occasion d'installer la cellule pédagogique régionale d'orientation qui vise l'amélioration et l'adoption des programmes de formation et l'ouverture des classes spéciales au niveau d'Arzew et d'Oran pour permettre l'accueil d'un plus grand nombre de stagiaires. Les programmes de formation, établis conformément aux normes en usage dans le monde, permettent aux diplômés de cet institut de disposer d'un savoir-faire et d'une maîtrise leur permettant de trouver facilement des opportunités d'emploi.



Bonne nouvelle, TPS est de retour ! Le bouquet numérique français est accessible, depuis samedi, pour 300 dinars. C'est le prix d'une mise à jour de votre démodulateur numérique dans les magasins spécialisés d'Oran.



Ph. Le Quotidien d'Oran

TPS à 300 dinars... mais pour combien de temps ?

Hamid G.

Comme à chaque fois, cette «mise à jour» ne concerne pas toutes les marques de démodulateurs numériques disponibles. Pour le moment, seuls les Streams et les Condors, deux marques montées localement, peuvent recevoir les nouveaux codes d'accès du célèbre bouquet numérique français. Les autres marques vont suivre.

Des spécialistes du marché de «la mise à jour» avaient prédit, il y a quelques jours, le retour de TPS comme nous l'avons rapporté sur ces mêmes colonnes. L'information sur le retour de TPS a circulé comme une traînée de poudre dans tout Oran. Relayée par les gérants des cybercafés et les magasins d'électroménagers, le piratage de TPS est sur toutes les lèvres. Pour les spécialistes de la mise à jour, c'est une aubaine. A 300 dinars l'opération, ils n'arrivent même pas à satisfaire la demande, très forte par ailleurs. Il faut attendre des heures entières avant d'être servi, notamment dans les quartiers populaires. La somme de 300 dinars est fixée d'une façon arbitraire.

«L'information nous a été donnée par des sites Internet spécialisés. Ces sites donnent aussi les nouveaux codes d'accès à TPS. Il suffit de les récupérer pour effectuer les mises à jour», explique le gérant d'un cybercafé. Après plusieurs mois de disette, TPS revient et redonne du travail aux spécialistes de la télé numérique. Ce retour est une

véritable aubaine pour les téléspectateurs avides de matches de football et de cinémas... D'autant que les championnats européens de football viennent de reprendre. Les Algériens suivent de près la première Ligue anglaise, la Liga espagnole, le Calcio italien, la Bundesliga allemande, la Ligue 1 française. La Ligue des champions d'Europe va bientôt reprendre.

Dans un pays qui manque cruellement de loisirs, la télévision est indispensable. Elle remplace presque tout. Le retour de TPS en cette période pourrait permettre aux Algériens de capter Canal+ qui leur échappe depuis plusieurs années. A partir de février, les chaînes de Canalsat seront accessibles aux abonnés de TPS. Pendant un mois et gratuitement. Les deux bouquets ont fusionné il y a quelques mois. Mais rien n'est garanti. Tout comme la nouvelle «mise à jour» de TPS qui peut durer une semaine, un mois, une année... «On ne sait pas combien de temps ça va durer», avoue le gérant du cybercafé.

Comme les récents retour de TPS ont été éphémères, rien ne pousse à l'optimisme. Dans le cercle presque fermé des connaisseurs de la chose liée au piratage des chaînes cryptées, on insiste beaucoup sur le fait que le piratage des chaînes cryptées est de plus en plus difficile. Les téléspectateurs sont avertis. Faute d'une offre nationale, il faut déboursier d'importantes sommes, plus de 40.000 dinars par an, pour regarder tranquillement les TPS et Canal+.

Les travaux de la 2ème piste de l'aéroport lancés

Les travaux de réalisation d'une deuxième piste à l'aéroport Es-sénia d'Oran, confiés à l'entreprise algéro-brasil-portugaise, «Zacop-Entrad-Sahraoui» ont démarré dernièrement, a-t-on appris des responsables de la direction des travaux publics de la wilaya d'Oran.

La réalisation de ce projet, pour un coût de 2,5 milliards de dinars, dont l'étude a été inscrite en l'an 2000, a connu des retards en raison des «lenteurs» des procédures d'obtention de l'autorisation de la commission de l'espace. Cette infrastructure qui revêtira une importance vitale pour le tra-

fic aérien dans la capitale de l'ouest, permettra l'ouverture de nouvelles dessertes et une meilleure fluidité du mouvement de décollage et d'atterrissage des appareils.

L'ouverture de l'aéroport civil de la ville d'Oran remonte à l'année 1914. Sa piste a été agrandie une première fois, en 1970, pour atteindre une longueur de 3.060 mètres. «Des lézardes et des fissures constatées sur l'ouvrage» ont poussé les responsables du secteur à procéder à des travaux de réfection et d'extension, qui ont porté la longueur de la piste à 3.200 mètres, note-t-on.

Gazon synthétique de 4ème génération pour 2 stades

Une opération de pose de gazon synthétique de quatrième génération est prévue pour les deux stades Toula Allal à Eckmühl et le stade Kheloua Kaddour (cave Gay), selon le bureau de communication de l'APC d'Oran. Selon la même source, l'APC a également récupéré, la semaine dernière, le stade Hadeji Miloud, qui était géré par l'ASMO auparavant. Des travaux de réhabilitation sont prévus pour ce stade. Au total, l'APC d'Oran gère 26 infrastructures sportives dont dix stades, neuf salles de sports et deux piscines.

Matériel réformé à la... fourrière

Désormais, les équipements et le matériel réformés de la division de l'hygiène et d'assainissement d'Oran seront entreposés au niveau de la fourrière de Chteibo. La situation de ces dépôts vient d'être réglée par les services de l'APC et l'agence foncière.

Les sardiniers arrivent

Un nouveau sardinier, faisant partie d'un ensemble de 13 unités programmées pour l'année 2007, a été réceptionné dimanche au port d'Oran dans le cadre du programme de soutien à la relance économique. Il représente un investissement de 50 millions de dinars et fait partie d'un ensemble d'unités programmées pour l'année 2007 et englobant des sardiniers, des chalutiers, des thoniers et des petits métiers pour un montant global de 1,65 milliard de dinars.

300 logements LSP pour Oued Tlélat

Un nouveau quota de 300 logements socio-participatifs (LSP) vient d'être octroyé à la commune de Oued Tlélat, à l'ouest d'Oran. La réalisation de ces logements est prévue durant l'exercice en cours. Ce nouveau quota s'ajoutera aux 200 autres logements de la même formule en cours de réalisation, lesquels sont affectés à ce chef-lieu de commune et de daïra.

Exportations en hausse à Arzew

Les exportations d'hélium, de résine et d'azote liquide, à partir du port d'Arzew, ont atteint, en 2006, un volume global de près de 1.820 tonnes. Ces exportations étaient destinées à la Tunisie et à la Libye, pour un montant de 1,670 milliard de DA (22 millions de dollars US). Le volume des exportations hors hydrocarbures, dont le méthanol, ont atteint au cours de la même période, plus de 491 tonnes pour un montant global de 9,493 milliards de DA (plus de 123 millions de dollars US), alors que celui des différents produits d'hydrocarbures a atteint plus de 16 millions de tonnes.

1.276 navires ont accosté au port d'Oran

305.300 voyageurs, ainsi que 5.141 véhicules ont transité, au cours de l'année 2006, par le port d'Oran. Ce qui représente une hausse de 0,8 p.c par rapport au bilan du précédent exercice. La desserte Oran-Alicante (Espagne) avec 231.094 passagers constitue la première destination. 1.276 navires de différents tonnages ont accosté au port, durant la même période.

J. Boukraâ

1.500 importateurs sur liste noire

K. Assia

Pas moins de 1.563 importateurs non localisés dans les cinq régions relevant de la direction régionale du commerce et qui sont Oran, Mostaganem, Aïn Témouchent, Tlemcen et Sidi Bel-Abbès ont été inscrits au fichier central des fraudeurs. Cette disposition, qui s'inscrit dans le cadre de l'assainissement du commerce extérieur lancé en juillet 2005, continue à mettre à nu le courant de fraude à laquelle s'adonnent de nombreux opérateurs fictifs. Ainsi, sur les 3.765 importateurs inscrits au registre de commerce, les agents du contrôle ont relevé que 1.563 n'avaient pas de locaux commerciaux et exerçaient illégalement cette activité. Ce sont des opérateurs qui possèdent bel et bien des registres de commerce import/export mais dont le siège social déclaré est fictif.

Dans ce contexte, la procédure adoptée par les inspecteurs du commerce consiste, dans un premier temps, à la verbalisation des concernés. Outre la verbalisation et l'inscription de ces opérateurs au fichier national des fraudeurs, une demande de blocage de leurs comptes bancaires a été déjà formulée par les services du commerce. Ain-

si, dans la wilaya d'Oran, l'on apprend que ce sont les comptes de 54 opérateurs qui ont été bloqués par la banque d'Algérie. Dans les wilayas de Aïn Témouchent et Sidi Bel-Abbès, la banque centrale a procédé au blocage respectif de 23 et 57 comptes bancaires.

Toutefois, l'application d'une telle mesure a pour effet immédiat de suspendre toute forme de transaction commerciale pouvant être effectuée par ces opérateurs fictifs, nous précisons-t-on au niveau de la direction régionale du commerce. Parallèlement à ces mesures de blocage, les contrevenants sont passibles de poursuites judiciaires et d'une radiation pure et simple du centre national du registre de commerce.

Pour le premier responsable de la direction régionale du commerce, la campagne d'assainissement se poursuit toujours et toutes les dispositions sont prises pour inciter ces opérateurs fictifs à se conformer à la loi qui régit les transactions commerciales, notamment l'identité fiscale et le respect de l'adresse professionnelle. Il s'agit d'une véritable traque aux faux importateurs. Par ailleurs, sur les 3.765 inscrits au registre de commerce, 1.280 opérateurs ont été localisés dans les cinq wilayas sus-citées.

La poste ne veut plus des chèques de secours

H. Barti

La procédure de paiement par chèques CCP dits «de secours» n'est plus valable au niveau des bureaux de poste d'Oran et d'autres wilayas de l'Ouest, en dépit du fait qu'elle demeure légale, vu qu'elle est en vigueur à Alger et dans les wilayas du Centre.

La «non reconnaissance» d'une procédure pourtant réglementaire qui semble s'être ancrée par le temps dans les normes d'usage au niveau des bureaux de poste de l'Ouest, n'en finit pas de susciter incompréhension et désaveu parmi les citoyens. Les critiques suscitées par cette procédure des chèques de secours ont été amplifiées par le problème des retards dans la délivrance des nouveaux carnets de chèques.

«En dépit du fait qu'un chèque contient uniquement dix chèques au lieu de 25 comme ce fut le cas précédemment, les délais que peuvent prendre les demandes de renouvellement de ces carnets de chèques peuvent atteindre les trois mois, dans les cas les plus extrêmes», affirment certains citoyens.

Interrogé sur cette question des chèques de secours, un responsable d'Algérie Poste à

Oran admet en effet qu'ils ne sont pas «valables» depuis maintenant une dizaine d'années. Une mesure qui s'explique par ce qu'il a appelé de «démêlés judiciaires» que les bureaux de poste d'Oran ont eus à cause de cette procédure. Une note interne permet au receveur de délivrer la formule 1.439 (NDLR: chèque de secours) au profit d'un détenteur de la fiche de spécimen portant la signature du détenteur du compte. Quand Algérie Poste était une administration, il y avait la procédure de l'état exécutoire. L'Etat avait donc l'autorité de procéder au recouvrement de ses chèques de secours, ce qui n'est pas le cas maintenant. Dans une affaire de chèque de secours, portée en justice en 1990, Algérie Poste a été déboutée.

C'est ce qui a poussé les responsables de geler la procédure de chèque de secours, car elle ne donnait aucune garantie au receveur, dont la responsabilité est engagée, affirme la même source. Autre point souligné, c'est l'usage à outrance dans certains cas de ces chèques de secours. Ces derniers ne peuvent pas être utilisés à tout bout de champ comme beaucoup de gens le croient, a-t-il affirmé.

BÉNI-SAF

A chaque fois que vous voyez un automobiliste grimacer au volant de sa voiture, sachez que les amortisseurs ont fait de même. En ville, à Béni-Saf, il appartient presque à leur quotidien.

Chaussée bitumée dites-vous?

Mohamed Bensafi

Le revêtement en béton bitumé, réalisé au printemps dernier, des artères du centre-ville de Béni-Saf, n'a pas encore fait l'unanimité chez tous. Les usagers, les automobilistes en premier lieu, de ce nouveau tapis se plaignent quotidiennement de «tomber», sans cesse, dans des poches engendrées par les travaux de bitumage. C'est un «aïe» du travail inachevé qui prend la place du «ouf» de soulagement des nids-de-poule, fait remarquer un vieux Bénisafien. La couche de goudron, étalée sur la chaussée, a constitué un dénivellement des accotements et des tampons de regards. Ces auxiliaires de la chaussée n'ont pas été surélevés depuis. Cette situation fait aujourd'hui rager les automobilistes qui ne cessent de dire qu'ils cassent ainsi leurs mécanismes de suspension. «A emprunter tous les jours ces artères, même si vous connaissez chaque iota de la chaussée, vous ne pouvez pas éviter ces fosses», dira Ali. Ce dernier ajoutera que la vie des amortisseurs de son véhicule a forcément une durée aujourd'hui plus courte. A quatre, ils doivent coûter deux millions de centimes ou plus. L'autre difficulté c'est quand deux véhicules se croisent aujourd'hui



dans une rue, comme celle de la République, l'un des deux chauffeurs doit inévitablement mettre les roues latérales droites de sa voiture au contrebas de la chaussée puisque l'accotement est en soubassement avec la chaussée. Le risque, c'est de voir l'un -si ce n'est pas les deux- pneu prendre un mauvais coup contre le trottoir. Boucif un autre automobiliste se joint au débat pour dire: «avec ces pneu «Taiwan», il est possible qu'ils éclatent comme un ballon d'enfant!»

Pour en savoir plus, on s'est rapproché de l'APC de Béni-Saf. Et, à en croire une source proche de cette dernière, une fiche technique relative à cette opération d'élévation des accotements et regards, a été établie et que les travaux, estimés à 720 millions de centimes, seront lancés aussitôt que les crédits seront disponibles. En attendant les automobilistes auront toujours le temps de prendre leur mal en patience surtout lorsque les amortisseurs de leur voiture feront un prompt crac (!)

TLEMCEM

La radio locale en direct sur Internet

Khaled Boumédienne

Radio Tlemcen a décidé, dès mercredi dernier, de prendre le pari de lancer son programme de 24 heures sur 24 sur le Web. Une initiative sympathique pour tous ceux qui doivent recevoir des informations de première main aux couleurs locales: du plus nostalgique à l'auteur indifférent.

Le Web radio n'est pas quelque chose de nouveau sur Internet mais quand on parle de radio Tlemcen cela devient, bien sûr, plus attirant et spectaculaire aux yeux des novices. Décliné dans une charte graphique accueillante et surtout interactive, le site: www.radio.tlemcen.com se veut un relais entre la chaîne et ses auditeurs qui seront bien informés des programmes de la station, de ses

news et les dédicaces. Autre point fort de ce site, les fans suivront en direct leurs émissions sur le Web.

Le taux de couverture de la chaîne augmentera forcément et sa part d'audience, déjà bien établie, continuera sa progression. Il faut dire que l'arrivée d'Internet a ouvert, en Algérie, de nombreux et multiples horizons. La révolution du Net s'est faite progressivement mais lentement. L'Internet quasiment devenu indispensable dans la vie quotidienne au point que c'est aujourd'hui un formidable outil de propagande. En attendant l'instauration d'un cadre juridique qui réglera le secteur, les sites Web d'information, les forums, les radios et même les téléviseurs foisonnent désormais sur le Net. L'exemple de radio Tlemcen illustre cet engouement.

La route tue toujours

Les services de la gendarmerie nationale ont enregistré, durant l'année écoulée, 143 morts et 1.603 blessés dans les 914 accidents de la circulation recensés. Les causes de ces accidents sont dues, à 87,24%, aux conducteurs, 6,26% à l'environ-

nement, dont l'état des routes, et à 6,05%, à l'état des véhicules, souligne-t-on. Les axes routiers les plus meurtriers sont, respectivement, les RN 35 et 98, empruntés par les contrebandiers, précise-t-on au groupement de la gendarmerie nationale.

SIDI BENAÏDA

Le retour au douar

Kherbache Ali

Dans une pétition transmise aux autorités et à la presse locale, les ex-habitants du douar Sidi Benaïda, sis à quelque 20 km du chef-lieu de la commune d'Aïn El-Hadjar, invitent les responsables à «une visite des lieux pour un constat réel en vue de leur retour à la terre», souhaitent-ils. Aussi et pour activer ce come back aux sources dotées de ressources inestimables, ils espèrent une aide et un soutien matériel «afin de sécuriser la zone et y fixer leurs familles et puis élec-

trifier la région pour l'utilisation de moyens classiques et ménagers pour améliorer les conditions de vie, «la campagne nécessite des moyens adéquats», soulignent-ils. Abandonnées durant l'innommable décennie, les terres et les richesses n'ont guère perdu de leur générosité naturelle, «seule l'énergie et la volonté humaine manquent», avouera un rural impatient d'exploiter son lopin de terre dans la sérénité. «D'ailleurs la vie urbaine n'a enseigné que des vices à nos enfants et nous tenons à leur inculquer les vertus de nos aïeux», ajoutera-t-il. De temps à

autre, des déracinés expriment le désir de retourner au bled perdu, notamment celui enclavé dans les zones montagneuses ou aux abords des zones forestières. La paix et la sécurité ayant repris leur droit de cité, la population rurale s'enhardit au retour, lassée par les vicissitudes citadines et «le sou sonnant» déplorer un rurbain en quête de gain, mais surtout impatient de retourner au bercail champêtre afin d'y élever et y forger sa descendance juvénile «de peur qu'elle soit happée par les aléas de la ville et les tréfonds de la délinquance», avouera-t-il.

AÏN TÉMOUCHENT

Bientôt, une annexe de la Bibliothèque nationale

Aïn Témouchent disposera bientôt d'une annexe de la Bibliothèque nationale qui portera le nom de Abdelhamid Benbadis (1889-1940), a-t-on appris à la wilaya. La bibliothèque réalisée à proximité du lycée Bachir Ibrahim, entre un parc d'attractions et un complexe sportif doté d'une piscine et de plusieurs courts de tennis, vient de recevoir une première dotation en livres et n'attend plus que le personnel d'encadrement, indique-t-on. L'annexe d'Aïn Témouchent est appelée à devenir un lieu de diffusion et d'échange de connaissances où se rencontreront les professionnels de toutes les disciplines à l'instar de la

bibliothèque centrale du Hamma (Alger) où sont organisées diverses manifestations culturelles. Cette structure culturelle dont l'ambition est de rayonner sur toute la région, a été également dotée d'équipements parmi les plus modernes en matière de gestion de documents électroniques. En plus de cet investissement, qui ne manquera pas d'avoir des riches retombées au sein de la société, un programme pour la création de nouvelles bibliothèques et salles de lecture a été initié et sera très bientôt concrétisé dans l'ensemble des 28 communes de la wilaya, a-t-on ajouté de même source.

767 agriculteurs formés

Quelque 767 agriculteurs, de différentes wilayas du pays, ont suivi, entre septembre 2005 et juillet 2006, l'une des 27 formations dispensées par l'institut de technologie moyen agricole spécialisé (ITMAS) d'Aïn Témouchent, indiquent les responsables de cet institut. Les techniques de la filière viticole, spécialité de l'ITMAS, ont regroupé 151 agriculteurs qui ont perfectionné leurs connaissances en matière de vigne dans la taille, le greffage, le traçage, le piquetage et les traitements phytosanitaires. Selon les mêmes responsables, d'autres formations dispensées aux cadres du secteur de l'agriculture ont touché 81 subdivisionnaires et tech-

niciens de la vulgarisation agricole des communes.

«Les formations et stages de perfectionnement, de courtes durées, ont profité également à 1.181 stagiaires durant la même période», ont indiqué les mêmes sources qui rappellent aussi que l'ITMAS a formé 41 jeunes investisseurs, notamment, dans la collecte du lait et la création de mini-fromageries. En parallèle, cet institut a organisé plusieurs regroupements et séminaires sur divers sujets en rapport avec «les attentes du monde agricole et les nouvelles orientations du plan national de développement de l'agriculture», relèvent les responsables de l'ITMAS, d'Aïn Témouchent.

ADRAR

Du nouveau pour les déchets ménagers

La ville d'Adrar, qui compte une population de 60.000 âmes, produit quotidiennement 25 tonnes de déchets, a-t-on appris auprès du directeur de wilaya de l'Environnement.

Dans ce contexte, un plan directeur de gestion des déchets solides a été établi, au niveau de cette direction, prévoyant, entre autres, la réalisation prochaine de décharges contrôlées dans chacune des communes d'Adrar, Timimoun et Reg-gane. Par ailleurs, il convient de

noter que la ville d'Adrar a bénéficié d'une enveloppe de 38 millions de dinars consacrée à l'acquisition d'engins de travaux publics devant servir au compactage des déchets. En effet, une tranchée d'enfouissement de 2ha, sur une profondeur de 2m sera réalisée pour un montant de 2 millions de dinars. Cette tranchée devrait être munie d'une couche imperméable afin d'éviter la pollution de la nappe aquifère qui se trouve à quelques mètres de profondeur seulement.

NAÂMA

La commune met la main à la poche

Une enveloppe financière de 780 millions de DA, dont 480 millions prélevés du programme d'appui à la croissance économique et 300 millions de DA du fonds de développement des Hauts Plateaux, vient d'être inscrite pour le financement des projets des plans communaux de développement (PCD) de la wilaya de Naâma pour l'exercice 2007. Selon la direction de la Planification, ces affectations budgétaires sont destinées à la mise en oeuvre d'opérations visant l'amélioration des conditions de vie des populations à travers la réalisation d'équipements socio-éducatifs des différentes agglomérations et centres ruraux.

La commune de Méchéria a, à ce titre, bénéficié d'un montant de 220 millions de DA réservé à l'aménagement urbain et à la réhabilitation des centres d'habitations. Celle d'Aïn Séfra a bénéficié, quant à elle, de projets de renforcement des réseaux d'alimentation en eau potable (AEP), de réalisation et d'équipement d'une salle de cinéma, de l'éclairage, d'ouvertures de voies d'accès aux zones rurales et du revêtement des voies urbaines entre autres. Des travaux similaires sont

prévus à travers les villages d'El-Euch, Ghelaba, Soummam, Heraza, Moulay El-Hachemi, ainsi que l'extension du réseau d'électrification rurale au profit des localités éparées de Mekalis, Tirkount et Res-saf. Les communes du sud de la wilaya de Naâma, dont Djeniène Bourzég et Sfisifa, verront le lancement de travaux de réhabilitation des routes, l'achèvement des réseaux d'assainissement, l'amélioration urbaine, et la réalisation de stades de proximité et de salles de soins. A cela s'ajoutent le renforcement des réseaux de l'AEP, de l'assainissement et de l'éclairage à travers les localités déshéritées.

Ces nouvelles affectations budgétaires profiteront aussi aux communes de Asla, Tiout et Aïn Séfra pour la dotation des établissements culturels en équipements, en réseau d'Internet et pour la réhabilitation des routes. Les communes de Mekmen Benamar et Kasdir ont bénéficié, au titre des PCD, d'un nombre d'opérations portant sur l'amélioration urbaine, l'acquisition d'équipements d'irrigation, le renouvellement des canalisations d'évacuation des eaux usées et l'équipement des structures sportives, entre autres.

TÉNÈS

Enquêtes sur le décès
de jumeaux

Y-a-t-il eu négligence dans la prise en charge d'une femme enceinte à la maternité de Béni-Haoua, qui a perdu ses deux jumeaux alors qu'elle s'apprêtait à leur donner la vie?

B. Otsmane

C'est à cette question qu'aussi bien les gendarmes de Béni-Haoua que la direction de la santé de Chlef tenteront, à travers deux enquêtes distinctes, de trouver la réponse.

Selon le directeur du secteur sanitaire de Ténès, une femme, âgée de 35 ans, originaire de Béni-Haoua a été admise, le 22 janvier à 08 h du matin, à la maternité de Béni-Haoua, distante d'environ 50 km de Ténès, présentant une grossesse gémellaire de 26 à 27 semaines avec saignement. Nécessitant une assistance urgente dans une structure spécialisée en gynécologie, le médecin chef présent ordonna, aussitôt, son évacuation vers l'hôpital de Sidi Ghiles à environ 50 km de Béni-Haoua, dans la wilaya de Tipaza, sachant que celui de Ténès est dépourvu de gynéco-

logue. Après avoir subi une intervention chirurgicale par césarienne, la femme a pu être sauvée, ce qui ne sera pas le cas pour ses deux bébés. Cependant, les parents de la jeune femme considèrent que la prise en charge de la malade a été assez lente se traduisant ainsi, par des complications lors de l'accouchement et ont donc décidé de porter plainte au niveau de la gendarmerie nationale de Béni-Haoua. A la suite de cette pénible affaire, une réunion, présidée par le directeur de la santé de Chlef, s'est tenue le 27 janvier à l'hôpital de Ténès où les principaux intervenants dans cette affaire étaient présents : il s'agit du médecin chef, de la sage femme et d'un infirmier. A l'issue de cette réunion, le directeur de la santé de Chlef a décidé et à titre conservatoire de suspendre le personnel médical cité ci-dessus, jusqu'à

l'aboutissement des conclusions de l'enquête. Par ailleurs, il est important de noter que les futures mères, issues des quatre daïrates que couvre le secteur sanitaire de Ténès (Béni-Haoua, la Marsa, Abou El-Hassen et enfin Ténès), redoutent énormément une complication lors des accouchements qui se traduisent, inévitablement, par des transferts vers l'hôpital du chef-lieu de wilaya et quelquefois en dehors de cette dernière et cela, en raison de l'absence d'un gynécologue au service de la maternité de Ténès.

A ce sujet, le directeur du secteur sanitaire de Ténès, tout en reconnaissant le bien fondé de cette impérieuse nécessité, fera remarquer, néanmoins, que «jusqu'à ce jour aucun candidat sérieux à ce poste ne s'est manifesté malgré nos nombreux appels, alors que le problème de logement ne se pose pas».

EL-BAYADH

Les facteurs perdent le nord

Hadj Mostefaoui

La distribution et la remise du courrier aux usagers d'Algérie Télécom, à travers la ville d'El-Bayadh, semble être un vrai casse-tête chinois pour les 15 facteurs relevant des sept agences postales. Tout commence par le tri des lettres qui devront être réparties et regroupées par quartier, pour que le facteur puisse les remettre chacune à leur destinataire. Mais, les difficultés commencent, pour eux, lorsqu'il s'agit de trouver l'adresse exacte inscrite et en particulier le nom de la rue ou de la place sans aucune indication, à titre d'exemple, le nom d'une rue mais figurant dans deux quartiers différents et à la grande surprise du facteur, il découvre qu'aucune plaque d'identification n'existe, quant au numéro, qui devrait être inscrit sur le fronton du domicile du destinataire, le facteur devra remuer ses méninges et se rappeler, qu'autrefois, cette même rue portait le nom d'un chahid très célèbre. La tâche du préposé à la poste se complique davantage, lorsqu'il s'agit de transmettre, dans les délais prescrits, des envois en recommandé ou express, de déclarations d'impôts ou de factures du téléphone. Le facteur endosse le dossard d'un marathonien et arpente les rues à la recherche d'une adresse, tout en interpellant le voisinage de la personne identifiée sur l'enveloppe. C'est chercher une aiguille dans une meule de foin, nous dira amèrement l'un de ces facteurs, rompu à cette marche haletante quotidiennement. Certaines rues des 25 quartiers de la ville et même des places publiques, ne portent pas de plaques ou n'ont jamais été baptisées. Le facteur, sans moyens de transport, pas même une bicyclette et pliant sous le poids d'un



fardeau de lettres, perd le sens de l'orientation au milieu d'un dédale de rues, cherchant éperdument une plaque d'identification de rue pouvant faciliter la tâche. On nous a indiqué qu'une moyenne de 1500 à deux mille lettres et mandats sont distribués quotidiennement à travers la ville d'El-Bayadh, mais à quel prix, car le plus dur consiste à trouver la bonne adresse du destinataire, lorsque l'ensemble des plaques portant le nom d'un chahid ou d'un événement national sont décollées, illisibles ou fixées involontairement à l'envers. L'APC devrait s'atteler à mettre un terme aux contraintes des facteurs.

SIDI BEL-ABBÈS

Des terres agricoles récupérées

M. D.

Parmi les dossiers soumis à la 4^{ème} session de l'APW laissée ouverte jusqu'à samedi prochain, l'on relève celui relatif à la récupération des terres agricoles appartenant au domaine national pour la réalisation des projets d'intérêt public, financés par le programme sectoriel et celui du Président de la République. En vertu donc du décret exécutif 313-03 du 16 septembre 2003 relatif aux conditions et aux procédures inhérentes à la récupération des terres agricoles, il a été décidé à travers deux réunions tenues en 2006, par la commission légalement concernée de récupérer 04 terrains agricoles situés dans 04

communes pour une superficie globale de 6,35 hectares. Selon le rapport de la direction de l'urbanisme et de la construction, ladite superficie servira d'assiette foncière pour 09 projets qui seront soumis à l'approbation de l'APW. Ainsi, l'on signale le projet de construction d'un lycée d'une superficie de 6000 m² dans la localité de «Bougatas» relevant de la commune de Oued Seifioun daïra de Tenira. Une superficie de 1000 m² a été récupérée dans la commune de Sidi Dahou, daïra de Sidi Ali Boussidi pour la réalisation d'un nouveau siège de l'APC. Le projet de réalisation d'un stade communal dans la commune de Mekedra daïra de Ain El-Berd sur une superficie récupérée de l'ordre

de 2 hectares. Un autre lycée est prévu à Sidi Ali Benyoub sur un terrain de 1,5 ha et une gare routière d'une superficie de 1500 m² dans la même commune. Toujours dans la commune de Sidi Ali Benyoub plusieurs terrains ont été récupérés pour la réalisation des projets de construction d'une annexe de centre de formation professionnelle, d'un siège d'une unité de la protection civile, de 80 logements LSP et d'une maison cantonale à Bordj Djaâfar. A noter que l'ensemble des terres agricoles récupérées, indique le rapport, sont actuellement exploitées par des EAC dans le cadre du droit de jouissance. Les 09 projets seront inscrits dans le cadre des programmes sectoriels de développement et des PCD.

TIARET

Trois brigades
motorisées contre
l'insécurité routière

El-Houari Dilmi

Pas moins de mille deux cent douze personnes ont été arrêtées durant l'année dernière, indique un bilan rendu public par le commandement de groupement de la gendarmerie à Tiaret. En effet, et selon le même bilan, parmi les 1212 arrêtées, 118 ont été écrouées dont cinquante-huit mineurs. Selon le colonel Mekhalifa Toufik, il est reproché aux personnes appréhendées divers délits tels des homicides volontaires, des infractions touchant aux mœurs, attentats à la pudeur, détournement de mineurs, associations de malfaiteurs et vols qualifiés, outrage à fonctionnaire, faux et usage de faux, trafic de billets de banque en monnaie locale et étrangère ou encore port illégal d'armes blanches et autres sabres. Autre chif-

fre à retenir est celui ayant trait aux accidents de travail et domestiques qui ont causé, l'année écoulée, pas moins de cinquante-trois décès. Au chapitre des accidents de la route, le commandant de groupement a fait état de 517 accidents, durant l'année 2006, ayant causé 76 morts et 1102 blessés, soit une hausse de près de vingt pour cent par rapport à 2005. Ce sont les routes nationales n°14, 23, 40 qui se montrent les plus meurtrières. Selon le bilan de la gendarmerie, 40403 amendes forfaitaires ont été dressées durant l'année passée et seulement 7905 ont été payées par les automobilistes verbalisés. A noter enfin, que trois nouvelles brigades motorisées seront créées, cette année, à Rahouia, Takhmaret et Rechaïga a encore annoncé le colonel Mekhalifa Toufik.

Projets en campagne

Une enveloppe financière de vingt et un milliards de dinars vient d'être dégagée pour le soutien au développement du monde rural dans la wilaya de Tiaret.

En effet et selon un communiqué de la cellule de communication de la wilaya, une commission, composée du directeur des services agricoles aux côtés d'autres directeurs du conseil de wilaya, a été instituée en vue de mener à bien les 341 projets inscrits au profit de quelque seize mille familles représentant plus de 107.000 habitants. L'argent débloqué au titre du programme de soutien au développement des Hauts

Plateaux vise, par ailleurs, la création de 16.000 postes d'emploi, destinés exclusivement aux populations locales en vue de leur fixation.

Et, selon la direction des services agricoles, d'autres projets sont également prévus dans des domaines aussi divers que le logement, la santé, l'éducation, l'électrification rurale, la réhabilitation de l'artisanat local ou encore l'élevage et ce, «en vue d'encourager les populations ayant fui leurs villages durant la décennie noire à retourner à leurs terres» a indiqué de son côté le chef de l'exécutif de la wilaya.

El-Houari Dilmi

M A S C A R A

774 kg de sardine saisie
à Tighenif

La commission d'hygiène de la ville de Tighenif vient de procéder, dimanche, à la saisie d'une quantité de 774 kg de poissons de variété «sardine» impropre à la consommation, soit 43 caisses, apprend-on.

Selon les renseignements fournis, cette quantité a été transportée à la ville de Tighenif à bord d'un camion de transport ne répondant pas aux normes, indique-t-on. La quantité en question a été enfouie et le dossier des pratiquants a été orienté à la cour correctionnelle de Tighenif, rappelle-t-on.

2,3 millions de litres de lait pur
produits à Sig

Les éleveurs de bétail de la daïra de Sig ainsi que de Oggaz viennent d'enregistrer, au bout de sept mois seulement, une production de 2.300.000 litres de lait pur, apte à la consommation, apprend-on. Cette quantité provient de pas moins de 680 vaches laitières, élevées par 58 éleveurs de la région. Il est à rappeler que ces bêtes demeurent sous le contrôle et suivi des vétérinaires attachés à la S.D.A de Sig, indique-t-on.

Abid Djebbar

YELLEL

Les Karsan SDF

Mai Ahmed

Les «Karsans» des opérateurs dans le secteur du transport desservant la ligne Yell-el-Relizane sont en quête d'une station où ils peuvent garer.

A leur retour de Relizane et en l'absence d'un endroit aménagé, la situation les contraint à pénétrer dans les rues de la cité «Adda Benameur Cheikh» provoquant des ennuis à certains citoyens habitants ladite cité. Ceux-ci se sont plaints d'ailleurs de ces arrêts. Parfois,

les chauffeurs stationnent le long du boulevard Emir Abdelkader longeant la même cité, ce qui oblige la police de les sommer de quitter les lieux.

La seule station réservée au transport des voyageurs, située de part et d'autre de la RN 4, présente des risques énormes. De multiples accidents s'y sont produits faisant des victimes humaines.

De plus, l'endroit est dépourvu d'abribus. Il est donc temps pour trouver une solution adéquate à ce problème.

Exorde pour une meilleure gestion de nos espaces verts urbains

Meziane Abdellah *

Suite et fin

Aujourd'hui que nos milieux urbains étouffent par manque d'espaces verts et que l'absence de l'hygiène a pris une proportion alarmante, par manque de civisme d'une écrasante majorité de notre population, parce que nos responsables concernés ignorent que le socle sur lequel se bâtit un aménagement urbain est les espaces publics avec leurs espaces verts, qui sont souvent considérés comme les espaces restants de la construction dans la ville car maintenant que l'urbanisme végétal de nos milieux urbains est devenu des aménagements d'espaces verts disparates et que l'état de la verdure dans nos milieux urbains est très déplorable, le rapport de l'ONU sur l'état de la population de 2006 estime que notre pays est loin de rattraper les pays développés, avec notre système de gestion actuel, surtout que 63% de nos citoyens ont préféré habiter les zones urbaines, tout en délaissant les terres arables et cultivables, où seulement 0,9 habitant par hectare y habite.

C'est parce que dans notre pays l'aménagement des milieux urbains n'est plus une organisation globale et concertée de l'espace public, destinée à satisfaire les besoins des populations en réalisant des équipements adaptés et en valorisant les ressources naturelles et du patrimoine historique, que au sein de nos agglomérations la sinistrose l'a emporté sur le bien-être et le béton sur la verdure au point que la notion de l'urbanisme végétal n'est plus le chaînon du dialogue entre les autorités centrales et locales afin d'intégrer les urbanistes et les architectes paysagistes dans le cadre de la politique de l'amélioration du cadre de vie des citoyens et l'application sur le terrain des différents décrets et lois existants sur les notions des espaces verts au sein de nos milieux urbains.

En ce début du XXI^{ème} siècle, si nous sommes en marge de la civilisation urbaine dans le cadre de l'urbanisme végétal, ce n'est que parce que nos espaces verts urbains sont dans un état d'infériorité et que la gestion de notre pays continue à fonctionner avec un système de gestion urbaine qui met les spécialistes en architecture du paysage en égalité avec les faiseurs des projets d'aménagement d'espaces verts disparates, tels que les pépiniéristes et les architectes qui cherchent dans les projets d'aménagement urbain que leurs propres économies malgré qu'ils sont loin de maîtriser le savoir-faire adéquat qui donnera à nos citoyens le souhait tant attendu en matière d'espaces verts, comme celui qu'on admire à travers les réalisations réussies par nos voisins méditerranéens.

Afin que notre pays aboutisse à trouver une meilleure solution pour remédier aux différents échecs de notre système de gestion en matière d'urbanisme végétal et d'arriver à élever les espaces verts de nos agglomérations aux normes internationales contemporaines, il faut que nos projets paysagers soient le fruit du travail d'un savoir-faire choisi parmi les vrais spécialistes d'aménagements paysagers des milieux urbains et des espaces verts, qui sauront rendre à l'amélioration de notre cadre de vie en milieu urbain une réalité quotidienne et font attirer à notre pays des millions de touristes de la part annuelle destinée aux pays méditerranéens.

C'est parce qu'une génération de nos agglomérations constituées durant des siècles d'histoire a été perdue durant seulement quelques années de politique anarchique de gestion de milieux urbains dévastatrice, par la faute d'autorités locales qui ne cherchaient qu'à perpétuer leurs positions en faisant semblant de travailler, tout en colmatant les projets d'aménagement urbain et des espaces verts et tout en



Ph. Le Quotidien d'Oran

laissant nos citoyens vivre dans un cadre de vie lamentable, qu'il est primordial que nos compétences concernées réfléchissent, avec une vision réaliste et contemporaine, afin de mettre en place le souhait du chef d'Etat et de son gouvernement en instaurant la nouvelle loi des espaces verts, qui viendra pour soutenir la nouvelle loi d'orientation de la ville, dans l'attente de l'instauration du nouveau système de gestion d'amélioration urbaine.

L'urgence de dépasser le statu quo actuel des espaces verts au sein de nos milieux urbains, nous pousse à commencer sérieusement à réfléchir de mettre en place une nouvelle politique de gestion d'amélioration urbaine avec des aménagements d'espaces verts adéquats, qui saura anéantir à jamais l'inefficacité des faiseurs d'espaces verts disparates afin qu'au sein de nos milieux urbains, de demain, les espaces verts seront bâtis grâce à une coordination entre politique et technicien des collectivités locales ainsi que l'apport des conseils et du savoir-faire des architectes paysagistes, qui sauront intégrer le processus d'anticipation pour la transformation de nos milieux urbains et la création d'un urbanisme végétal moderne pour nos futures agglomérations.

Il est nécessaire que les architectes paysagistes et les urbanistes d'aujourd'hui collaborent avec les politiques et les techniciens des collectivités locales, pour songer à planter ces ouvrages verdoyants au sein de nos zones urbaines.

Penser à faire accompagner les équipements de nos espaces publiques avec des études, dans le cadre de l'urbanisme végétal, de bonne qualité et adaptées au projet au sein de nos agglomérations, est devenu aujourd'hui presque une chimère, ce qui est rend primordial de faire avancer en urgence l'instauration de la nouvelle loi des espaces verts afin d'apporter quelque cohérence à nos paysages urbains, qui sont devenus désarticulés par des aménagements paysagers non maîtrisés par nos responsables locaux car, pour nos citoyens, si le paysage vert est différent selon qu'il s'agit d'un parc, d'un jardin public ou d'un square, pour les agglomérations urbaines, le paysage urbain a des usages différents et des perceptions qui évoluent en permanence avec les évolutions du temps.

Avec la nouvelle loi des espaces verts, qui sera une partie prenante du futur nouveau système de gestion d'amélioration urbaine, qui est comme un cheval de Troie pour le président de

la République afin de réussir l'amélioration de nos aménagements urbains, chacun des responsables techniques d'aménagement urbain de nos collectivités locales est emmené à s'armer de connaissances spécifiques en botanique et en arboriculture, à une maîtrise des principes de composition et de gestion urbanistique et végétale, ainsi qu'aux références de typologies urbaines tels les avenues, cours, boulevards, squares, etc., car loin d'être réductrices ces compétences alimentent l'invention des projets contemporains que la collectivité fera siens, en collaboration avec les architectes paysagistes ou les urbanistes qui pourront se substituer, dans un premier temps, au nombre réduit de spécialistes en architecture du paysage sur le territoire national, en attendant la création de formations adéquates et d'écoles spécialisées.

C'est pour faire relancer notre pays dans sa continuité historique en matière d'espaces verts, qui nous rappellent les fameux jardins islamiques de notre civilisation musulmane, qu'il est urgent de procéder à l'introduction de cette nouvelle loi des espaces verts, car il est temps pour nos citoyens de trouver la qualité des espaces de vie en milieu urbain, mais aussi les mentalités et les manières d'imaginer les raisons de vivre ensemble sans céder à l'individualisme économique car avec cette stratégie de gestion d'urbanisme végétal adaptée au microcosme algé-

rien, chacune de nos collectivités locales disposera d'un service de gestion des espaces verts, qui saura collaborer avec « les ambulanciers de l'urbanisme moderne » afin de faire doter chacune de nos 1541 communes d'au moins un jardin public et que les pâtés d'immeubles seront riches en matière de couverture végétale et munis avec des terrains de sport, des jeux pour enfants et d'espaces verts pour personnes âgées.

La recherche d'un environnement urbain de qualité constitue un objectif fondamental pour les premiers responsables de notre pays car la création d'un aménagement paysager adéquat et de meilleure qualité en milieu urbain, demeure généralement le mode qui s'avère le plus durable, le plus attractif et plus économique à long terme, pour l'amélioration du cadre de vie des citoyens, ce qui fera de la nouvelle loi des espaces verts, une orientation pour le développement d'une plus grande culture de la qualité des espaces verts, de l'excellence et de la

créativité en matière d'aménagement urbain. A cet égard, avec la nouvelle loi des espaces verts, le paysage urbain de nos milieux urbains présentera des qualités certaines en matière des espaces verts, pour le bien-être de nos citoyens, où des choix seront toutefois précisés pour accroître la qualité des milieux de vie et de contribuer au développement touristique de nos agglomérations, dans le cadre du programme de développement touristique de notre pays.

Sachant que les aménagements des espaces verts et des parcs urbains sont les poumons du milieu urbain car ils constituent une véritable entité écologique et de petits havres de tranquillité invitant les citadins à se soustraire à la nuisance acoustique, que génère le tohu-bohu des milieux urbains, qu'il est nécessaire que les architectes paysagistes et les urbanistes d'aujourd'hui collaborent avec les politiques et les techniciens des collectivités locales, pour songer à planter ces ouvrages verdoyants au sein de nos zones urbaines, dans le but d'amadouuer le paysage de nos agglomérations selon la logique d'une stratégie de l'urbanisme végétal et de la nouvelle loi des espaces verts.

La nouvelle stratégie de gestion des espaces verts viendra pour faciliter la mobilisation des moyens nécessaires au sein de chacune de nos collectivités locales afin de réussir l'urbanisme végétal dans notre pays car un environnement urbain et d'autant mieux défendu qu'il est perçu comme beau par une majorité de la population, qui aspire à un meilleur cadre de vie au sein de leurs quartiers, leurs villages et leurs villes.

Parce que nos responsables concernés par les aménagements des espaces verts en milieux urbains doivent aimer leur métier et servir la qualité urbaine tout en améliorant le cadre de vie de leurs citoyens, qu'ils doivent chercher beaucoup plus à le servir qu'à se servir de lui et qu'il est primordial de mettre en place la nouvelle loi des espaces verts car il ne peut y avoir de meilleure manière de redonner les lettres de noblesse à l'amélioration de l'urbanisme végétal que de réinventer l'essence de son existence, qui est la création de directions d'amélioration de l'urbanisme végétal autonomes au sein de chaque collectivité locale et de collaborer avec les spécialistes en aménagements paysagers des milieux urbains, pour savoir gérer les futurs projets paysagers des collectivités locales et les maintenir dans leurs continuités.

Si maintenant en Algérie on prétend faciliter la lisibilité et le fonctionnement des territoires de la périphérie en leur superposant un ordre, les alignements d'arbres se substitueraient parfois à

l'architecture et les modèles classiques sont trop souvent considérés comme les seuls recours à la complexité urbaine, qui aujourd'hui encombre la lecture du paysage de nos milieux urbains car ils brouillent la diversité et la richesse de ce milieu, sans offrir de possibilités pour repenser le tissu de nos agglomérations. Chez les Occidentaux, le même territoire suburbain apparaît à beaucoup comme une immense banlieue car il recèle par la présence d'un paysage naturaliste et des références pertinentes pour l'amélioration des territoires de la périphérie de leurs milieux urbains car plantée en abondance, la végétation apporte une logique réellement géographique et cette nature construite se superpose à un tracé de la voirie purement fonctionnel et géométrique, grâce à l'indépendance de ces deux strates où se dégage une réelle esthétique, d'où la cohérence des structures bâties provient de la végétation.

Comme nos rares architectes paysagistes engagés au quotidien dans les aménagements des espaces verts de nos milieux urbains ont leur désir de voir que nos premiers responsables des collectivités locales réagissent dans le sens qui permettra à nos citoyens de trouver au seuil de leurs portes des espaces verts comme ceux qu'ils admirent dans les aménagements urbains de nos voisins méditerranéens et ceux des pays arabes du Moyen-Orient, à travers les chaînes de télévision par satellite, par l'application à la lettre des nouvelles lois de gestion dans le cadre de la politique de la ville et du développement des espaces verts au sein de nos milieux urbains et ruraux, car notre pays mérite aussi de se voir promouvoir la réussite de son passage vers la civilisation urbaine grâce à la réussite de son urbanisme végétal, qui ne pourra être atteint que si nos futurs aménagements paysagers des espaces verts au sein nos milieux urbains sauront s'appuyer sur un travail pluridisciplinaire des architectes paysagistes et la participation de la société civile dans le cadre de la gestion des améliorations urbaines et des espaces verts déjà réalisés car la légitimité du savoir-faire de nos spécialistes en aménagements paysagers doit s'appuyer sur la diffusion de cette culture professionnelle faite d'engagement humain et de prise de risques au cœur de réalités difficiles de nos agglomérations.

Parce que s'il nous semble fondamental de réaffirmer l'importance d'une équipe technique de projet adaptée à la dimension des objectifs du projet local et de son contrat en constituant des équipes pluridisciplinaires et efficaces, intervenant à plusieurs échelles et intégrant des savoir-faire en aménagement des espaces verts et paysagers dotés de moyens équilibrés, qu'il est primordial pour nos autorités concernées de légitimer ces équipes en systématisant les lettres de mission qui définissent le cadre, les objectifs et les moyens de la mission assignée à l'équipe d'aménagements urbains car l'objectif ainsi recherché par la nouvelle loi des espaces verts ne devrait pas être limité à la simple réhabilitation des espaces verts et l'aménagement juste avec des plantations sans aucune coordination, mais à insuffler un nouvel état d'esprit chez les consommateurs et gestionnaires de nos espaces verts urbains dans le but de prévenir tout aménagement d'espaces verts anarchique dont l'effet sur le développement cohérent de l'aménagement de nos agglomérations serait négatif car dans cette nouvelle politique des espaces verts, on doit prendre en compte notamment la qualité des espaces verts dans le cadre des paysages urbains et ruraux, tout en identifiant les éléments à protéger pour des motifs d'ordre touristique, patrimonial, historique ou écologique.

* Architecte paysagiste, diplômé de Versailles, Lakhdaria.

Football - Coupe d'Algérie
Des sensations
et des sueurs froides

Adjal Lahouari

Les sensationnelles qualifications du MB Sidi Chahmi et de Hamra Annaba, sans oublier le MC Mekhadma, qui viennent mettre un bémol sur la fâcheuse impression enregistrée ces dernières années, certains clubs manifestant un désintéressement certain en Coupe d'Algérie. Cette compétition retrouve de temps à autre des couleurs comme ce fut le cas hier où le dixième de la Régionale Une Ouest, qui se bat pour son maintien dans cette division, a mis à son actif un exploit historique, en éliminant un pensionnaire de l'élite, le PAC, qui est cité comme un modèle de stabilité dans bien des domaines. On donnera un grand coup de chapeau également à Hamra Annaba qui a sorti un autre sociétaire de l'élite, le CA Batna, réputé pourtant pour sa rigueur défensive notamment. Ces deux clubs de la Nationale n'ont aucune excuse à faire valoir à la suite de leur piteuse sortie face à des rivaux qui n'ont ni leur effectif, ni leurs moyens. Ces qualifications de petits clubs, espérons-le, contribueront peut-être à la Coupe d'Algérie de retrouver tout son attrait. Ceci dit, plusieurs grands de la Nationale Une ont mis du temps à traduire leur évidente supériorité et on pense notamment à l'ESS qui, menée contre toute attente par le CRB Ben Badis, s'est ressaisie sans empêcher la bande à

Yousfi d'inscrire un second but. De son côté, l'USM Blida a été sans pitié pour le NRB Lardjem, comme en témoigne le large score enregistré. Le CSC, pour sa part, n'a pas laissé planer le doute en corrigeant sèchement l'ES Berrouaghia. Pour leur part et sans forcer, la JSK et le MCA ont passé ce tour, à l'inverse du CRB qui a sué pour sortir l'ESM Koléa grâce à un penalty contesté par les Koléens. Le derby oranais est allé jusqu'au bout du suspense, la qualification se jouant aux tirs au but, cette série ayant souri aux Hamraoua face à un Sporting de Médioni, tonique et qui s'est bien comporté. On soulignera la méritoire qualification de l'ASMO qui, avec une équipe remaniée, a battu le MOC qui, lui, était au grand complet. Cette qualification est toujours bonne pour le moral des coéquipiers de Berramla. Pour les Arzewiens de l'OMA, qu'il s'agisse de Coupe ou de Championnat, c'est l'attaque à outrance. La JS Sig ne nous démentira pas après les cinq buts encaissés. D'autres clubs, comme l'ARB Ghriss, le CR Zaouia et l'AS Maghnia, se sont contentés du minimum pour passer aux seizièmes de finale. Le grand derby bougiote a tenu toutes ses promesses dans un stade plein à craquer et il a fallu recourir aux tirs au but pour connaître le vainqueur. La JSMB a gagné, mais le MOB a fourni une très belle prestation, sortant la tête haute. Le match WAT -

CABBA, considéré comme la principale affiche, a connu plusieurs rebondissements. En dépit de cela, les deux formations (le WAT réduit à dix lors des prolongations après l'expulsion de Hadjou), se sont neutralisées jusqu'au bout. Aux tirs au but, les Bordjis se sont montrés plus adroits. Pas de regrets aussi pour le KSO, battu à la régulière par l'OMR, et dont les joueurs, les dirigeants et les entraîneurs garderont de bons souvenirs. Le Kawkab avait en effet sorti le CAP, le RCR et le RCBOR pour arriver à ce stade. Les seizièmes de finale nous promettent d'autres émotions fortes. Peut-être que, finalement, la Coupe est en train de retrouver ses attraits du temps passé.

RÉSULTATS

KSO	0	-	OMR	4
OMA	5	-	JSS	1
CSC	4	-	ESB	0
ESM	3	-	JSB	0
WAR	0	-	RCK	3
CRZ	1	-	AUA	0
ESS	5	-	CRBBB	2
ESBBA ..	0	-	ARBG	1
HBCL	3	-	IRM	0
MCM	1	-	MCEE	0
IRBSA ...	1	-	USBD	0
ASMO ...	1	-	MOC	0
WAB	1	-	MSPB	2
MCA	3	-	IRBL	0
NRBL	0	-	USMB	6
NRBT	0	-	ABS	1
USMAB .	1	-	UMSD	3
JSK	2	-	USMS	0
UST	2	-	ASK 3 (à.p.)	
ESB	1	-	NAHD 2 (à.p.)	
ESMK	0	-	CRB 1 (à.p.)	
WAT	1	-	CABBA	1
(CABBA aux t.a.b.)				
JSMB	1	-	MOB	1
(JSMB aux t.a.b.)				
USMAN ..	2	-	NARBR	2
(USMAN aux t.a.b.)				
Hamra ...	0	-	CAB	0
(Hamra aux t.a.b.)				
SCMO ...	1	-	MCO	1
(MCO aux t.a.b.)				
MBSC	1	-	PAC	1
(MBSC aux t.a.b.)				
ESOS	1	-	CSNL	1
(CSNL aux t.a.b.)				
JSA	1	-	ASM	1
(ASM aux t.a.b.)				

JSK 2 - USMS 0
Affaire réglée en première
période

M. A.

La logique a été respectée, ce lundi, au stade communal de Bouira qui a vu la JSK se qualifier au prochain tour, aux dépens de l'USMS. Le pensionnaire de l'élite ne s'est pas trop dépensé pour prendre la mesure d'un adversaire qui avait plié pied le premier, à la 22', lorsque Meftah Rahim parvint à donner l'avantage à son équipe après un service de Hamlaoui. Ce dernier récidiva à 2 minutes de la pause en plaçant idéalement Hemani qui n'eut aucune peine à

faire plier, pour la seconde fois, le keeper sétifien. Avec ces 2 buts d'avance l'affaire était bien engagée pour les protégés d'Aït Djoudi qui jouèrent à l'économie en seconde période, laissant l'initiative du jeu au leader du championnat inter-régions et qui se créa une nette occasion de scorer par Adel à l'heure de jeu. Malgré les changements opérés de part et d'autre avec la première apparition du jeune Malien Domba, dans le camp de la JSK et qui aura laissé bonne impression, le score n'évolua pas et ce, jusqu'au coup de sifflet final du refereee.

ASMO 1 - MOC 0
Saihi dans la grisaille

Fouad B.

Un seul petit but dans la grisaille et devant des gradins presque vides, a suffi au bonheur des asémistes pour arracher leur qualification au prochain tour aux dépens d'un équipe du MOC, certes courageuse, mais inefficace. Ces retrouvailles entre deux formations réputées pour leur jeu ouvert, n'ont pas été à la hauteur de l'événement, les deux équipes ayant apparemment l'esprit tourné vers le championnat. L'ASMO avec un effectif amoindri et sans entraîneur en chef après le limogeage de Slimani, mérite amplement sa victoire. D'un côté comme de l'autre, la prudence était de mise et le jeu se concentra au milieu de terrain. Le léger ascendant des Constantinois donna à réfléchir aux Oranais qui durent serrer les rangs après les alertes de Bensaci aux 11e et 19e minutes. Contre le cours du jeu, l'ASMO aurait pu bénéficier d'un penalty pour une faute flagrante de Meddour sur Rouane, mais l'arbitre en décida autrement. Les protégés de Bouha, mieux appliqués, trouveront la faille à la 26e minute suite à un corner direct de Saihi. Loin de se décourager, les mo-



cistes, qui optèrent pour l'offensive faillirent rétablir l'équilibre à la 35e minute, n'était-ce la double intervention de Ghoul pour sauver sa cage devant Saâdaoui. Le gardien oranais

se mit en évidence en annihilant une tentative de Bensaci à la 43e minute. En seconde période, malgré les changements opérés dans les deux camps, le score en restera là.

RCK 3 - WAR 0
Le métier koubéen
a prévalu

A. E. M.

La partie démarra avec un jeu ouvert des deux côtés. Les Koubéens très en verve se créent des occasions nettes de scorer dans les premières minutes mais ne purent les concrétiser à cause de la précipitation dans la zone de réparation. De leur côté, les Widadis, devant leur incapacité à passer la défense adverse, se manifestèrent par des tirs de loin. Le RCK, après plusieurs offensives infructueuses, réussit à trouver le chemin des filets par l'intermédiaire de son avant-centre Bentayeb qui trompa d'un tir sec dans les 16 mètres, le keeper widadi sur un retrait de Bessaoud. Ne se contentant pas de ce maigre avan-

tage, les Koubéens dominèrent la suite des débats. Dans l'ultime minute de la première période, le Raed ajouta un second but par Yahia Chérif qui reprit victorieusement un retrait de son coéquipier Khemissa. La seconde période sera identique à la première avec un net ascendant des Koubéens. Malgré les efforts des gars de Rouiba pour revenir au score, le RCK rata le K.O. à la 60' par Haddad. Loin de s'avouer vaincus, les Rouibéens se portèrent résolument vers l'offensive en inquiétant dangereusement le keeper Ghallem par Atalah, Kouidri et Mekroum, avant de se faire surprendre par Bentayeb qui corsera l'addition dans le temps additionnel sur une action individuelle.

WAT 1 - CABBA 1
Bordj Bou Arreridj
sur le fil



Abbad Miloud

Cette confrontation, la seconde sur le même terrain et opposant deux formations qui évoluent en Nationale 1, était moins disputée que la précédente. Le CABBA ouvrit la marque par l'intermédiaire de Moussou suite à un corner botté par Maouche (11'), mais la joie fut de courte durée puisque trois minutes après cette réalisation, Djellit égalisa sur une action individuelle. Après la pause-citron, le jeu persista toujours sur le même rythme. A la 65', Hadjou

Smir fut expulsé pour cumul de cartons jaunes. Le WAT bien qu'amoindri numériquement ne baissa pas les bras, ratant d'un cheveu de scorer par l'intermédiaire de Djellit (75'). Le CABBA opta pour la prudence en jouant le 4-4-2 et à la 84', un essai de Tabougui donna des sueurs froides aux Tlemcenien, la balle passant à quelques centimètres des bois. Les prolongations n'apportèrent aucun changement au score et il a fallu recourir aux tirs au but qui virent la qualification du CABBA (4 à 3).

ESB 1 - NAHD 2
Hussein Dey au forceps

Ali Kherbache

Dame Coupe, fidèle à sa tradition, charme les petits qui jouent sans complexe comme ce fut le cas de l'ES Béchar qui aura donné du fil à retordre au NAHD. Les Bécharis entamèrent d'ailleurs la partie en acculant les banlieusards d'Alger dans leur surface et réussirent à prendre l'avantage dès la 5', grâce à un auto-goal de Khedis. Les Algérois reprirent du poil de la bête et se portèrent résolument vers l'offensive, mais le dernier rempart adverse veillait au grain. En seconde période, Camara déstabilisa

la défense bécharie et permit à Hafid, suite à une échappée sur l'aile droite, de niveler la marque à la 55'. Ce dernier faillit cinq minutes plus tard récidiver sur une tête plongeante. Mais c'était insuffisant pour les nahdistes qui durent aller jusqu'aux prolongations pour venir à bout des coriaces Bécharis et ce, grâce à Khedis qui se racheta à la 90'+2 en donnant l'avantage à son équipe avant de se faire expulser pour comportement indigne envers le public. Le score en demeura là jusqu'au coup de sifflet final du referee Boualsa, assisté de Mezouagh et Haïmoudi.

Programme des 1/16e de finale

CABBA	MCO	CSNL	ESM
ASMO	MCA	ASK	MBSC
CSC	NAHD	UMSD	ASM
JSMB	MSPB	WRB	ARBG
CRB	ABS	IRBSA	USMB
JSK	Hamra Annaba	MCM	CRZ
HBCL	ESS	USMMH ou ASO	Chlef-OMR
OMA	RCK	MCS ou USMA-USMAN	

Coupe d'Algérie - 1/32èmes de finale
ESS 5 - CRBBB 2

Sétif en roue libre



M. N.

Malgré la pluie, cette rencontre s'est déroulée devant un public nombreux. Le round d'observation dura plus d'une demi-heure durant laquelle les gars de Ben Badis ont fait preuve de mordant face à une équipe sétifienne qui n'est plus à présenter.

Ceci ne découragea pas les joueurs du CRBBB qui parvinrent, à la surprise générale, à ouvrir le score par Ghazali (35'). La réplique de l'Entente ne se fit

pas attendre et c'est le talentueux Ziaya qui remettra les pendules à l'heure quelques minutes plus tard. En seconde période, c'est l'ESS qui prend le match en main. Cette domination fut caractérisée par une avance au tableau d'affichage signée Ziaya qui crucifia le keeper adverse d'un tir puissant (52').

Continuant sur leur lancée, les Sétifiens allèrent rater deux belles occasions par Lemouchia aux 54' et 56'. Ce n'est que partie remise puisque Benchaïra réussit à inscrire le troisième but de son

équipe (57'). Quelques secondes après son entrée sur le terrain, Derradj portera l'estocade à 4 à 1 suite à une action personnelle.

La cinquième réalisation sétifienne sera l'oeuvre de Touil sur un service de Derradj (70'). Nullement abattu par l'ampleur du score, les gars du Chabab ne baissèrent pas pied et leurs efforts furent récompensés par un penalty transformé par Snouss à la 84'. Et c'est sur le score de 5 buts à 2 que s'est achevée cette rencontre.

CAB 0 - HAMRA 0

Les Annabis plus adroits aux tirs au but

Djamel Azzag

Pour le public sportif constantinois présent au stade Benabdelmalek, qui a bravé le froid glacial, la qualification des régionaux annabis de Hamra, version Mourad Slatni, ne souffre d'aucune contestation. Il aura fallu recourir aux tirs au but pour désigner le qualifié à l'issue des 120 minutes de jeu. Lors de la première période, le pensionnaire de l'élite avait à maintes reprises la possibilité de tuer le match, n'était-ce le manque de réalisme de certains joueurs.

La seconde période nous fera découvrir une formation de Annaba qui afficha une meilleure maîtrise et une fraîcheur physique qui lui permettra de gagner tous les duels, se per-

mettant le luxe de se procurer deux nettes occasions de scorer par Adjermi et Abahri qui faillirent tromper la vigilance de Makhlouf. A la 74', coup dur pour le CAB: le latéral gauche Amieur sera expulsé pour faute sur l'ailier Hamouda. En supériorité numérique, les Annabis, encouragés par un public tout acquis à leur cause, où la triplette Abahri-Hamouda-Benothmane multipliait les contres, donnaient des sueurs froides à l'arrière-garde batnéenne. Durant les prolongations, les Annabis se procurèrent d'autres occasions, mais pêchèrent par un manque de réalisme. Arriva l'épreuve des tirs au but. Dans cet exercice, ce furent les Annabis qui, en se montrant plus adroits, se qualifièrent pour le prochain tour, à la surprise générale.

Médéa

Pour une véritable relance du sport

Rabah Benaouda

La situation lamentable dans laquelle se trouve le sport, toutes disciplines confondues, dans la wilaya de Médéa en général, et dans son chef-lieu en particulier, ne peut plus désormais laisser personne indifférent. Qu'on en juge: le club phare de la wilaya, l'Olympique de Médéa, au passé historique glorieux, n'est plus que l'ombre de lui-même ! Que sont devenues en effet ses sections de volley-ball, championne d'Afrique, et détentrice de la Coupe d'Algérie de handball qui faisait trembler les plus grandes équipes, et de basket-ball ? Pratiquement «disparues» ! Et celle de football ? Elle végète dans une pitoyable quatrième division, dans la hiérarchie nationale. Elle qui avait fait trembler le CRB en finale de la Coupe d'Algérie 1995, après avoir toujours fait trembler les plus grandes équipes, tels le MCO, à Oran même, le MCA, l'USMA, le RCK et la liste reste encore longue ! L'Etoile Sportive de Berrouaghia qui trouve actuellement toutes les peines du monde pour soutenir la cadence en Ligue inter-régions, la place de lanterne rouge qu'elle occupe aujourd'hui en est la meilleu-

re preuve. Le Chabab de Béni-Slimane qui ne fait, au même titre que l'O. Médéa d'ailleurs, qu'un peu plus que de la figuration en division régionale. L'Olympique Club de Boghari (Ksar El-Boukhari) dont on n'entend plus parler. Et pour couronner le tout, la Ligue de football de Médéa dont le championnat dans ses deux divisions n'a toujours pas démarré au 29 janvier 2007 ! Si nous avons choisi de prendre le football comme repère de cette désastreuse situation, c'est qu'il constitue la «locomotive» qui a toujours entraîné dans son sillage les autres disciplines. Car n'a-t-on pas toujours dit que «quand le football va, tout va» ?

Heureusement que dans ce triste tableau, deux disciplines sauvent encore la face du sport dans la wilaya de Médéa: la gymnastique à Ksar El-Boukhari et les boules à Médéa.

Une situation qui a été à l'origine de la tenue, dernièrement à Médéa, d'une journée d'étude sur «le mouvement sportif à Médéa» organisée par le Conseil communal des sports en collaboration avec la direction de la Jeunesse et des Sports de la wilaya de Médéa et Saidal-Médéa. Sans rentrer dans les détails des quatre communications qui ont

été présentées, «Histoire du mouvement sportif», «Formation et développement», «Médecine sportive» et «Règlements, finances et infrastructures» qui, en toute objectivité, ont été loin de toucher aux véritables causes qui rongent le sport à Médéa, cette journée d'étude aura quand même laissé entrevoir un début de prise de conscience, il faut l'espérer, sur le présent mais surtout le devenir du sport à Médéa, voire dans toute la wilaya. Et c'est justement là que se situe le mérite des organisateurs de cette rencontre qui ont par ailleurs, annoncé la mise sur pied d'ateliers de réflexion ainsi que l'organisation d'autres journées d'étude qui seront l'occasion de réfléchir à la véritable relance de la pratique sportive dans la ville de Sidi El-Berkani.

Une journée d'étude qui aura été, somme toute, bénéfique, malgré la présence de seulement 48 personnes sur les 115 qui avaient été invitées et qui étaient attendues. Une autre manière de dire que les personnes sincères, qui s'activent à remettre le sport sur les bons rails, ont encore beaucoup de pain sur la planche. En d'autres termes qu'elles doivent bénéficier de toute l'aide et de toute l'assistance de la part de tous.

JP Béni-Saf

Une trêve bénéfique

Mohamed Bensafi

Le championnat de la Régionale Deux, Groupe Ouest, observe une trêve de trois semaines et l'heure est aux bilans pour toutes les équipes. Pour la JP Béni-Saf, le parcours est catastrophique sur tous les plans. Cette dernière occupe l'avant-dernière place avec dix points et aujourd'hui elle a un pied en Régionale Trois. Mais le président du CSA, Yousfi Kaddour, au four et au moulin, ne veut pas entendre parler de crise. Il jure même que son équipe va remonter la pente dès la reprise. Il a même trouvé des explications à ce naufrage inattendu de son équipe. Écoutons-le: «Il est vrai que l'équipe a fait un mauvais départ malgré le succès de 5 à 1 à Ouled-Mimoun, mais une défaite des plus stupides contre Sidi-Saïd a sonné le début des contre-performances inexplicables. Le manque de finances a fait le reste. Cette situation démotive certains joueurs et a même éloigné d'autres des terrains. Quoi qu'il en soit, il y a eu toujours des bons dirigeants, comme Boumediène Amar et Bendahmane Mohamed qui ont mis la main à la poche pour éviter la déprogrammation du club en réglant les frais d'engagement. En novembre, nous avons tenu un discours franc aux joueurs, leur promettant qu'ils seront régularisés dès que l'argent arrivera dans les caisses. La plupart ont adhéré.

Il y a eu aussi la venue de l'entraîneur Khouiled qui a été très bénéfique. L'équipe a commencé à retrouver sa verve, à gagner à domicile et à ramener même des points de l'extérieur. Malheureusement, il y a eu cette affaire de Sfiseef où tout

s'écroula brusquement. L'équipe avait accroché le leader chez lui, mais il y a eu cette fausse note du referee de la rencontre qui avait signalé par erreur un joueur à la place d'un autre. Durant la semaine qui s'ensuivit, la rumeur de match perdu parvint aux oreilles des joueurs. Et ces derniers, avant même de jouer le match suivant, étaient déjà déstabilisés. La suite était pire. Point de Sfiseef perdu plus une défalcation de trois autres points. Ce fut un sacré coup au moral des joueurs. De toute façon, nous avons fait appel et continuons à faire confiance aux responsables de notre football. Aujourd'hui, croyez-moi, cette trêve est tombée au bon moment et elle nous a fait beaucoup de bien.

L'entraîneur est en train de faire du bon travail, les joueurs ont décompressé et ils sont décidés à se battre bec et ongles pour se dégager de la zone rouge. Une subvention émanant de l'APC et dont le versement est imminent nous permettra de régulariser les joueurs, dont certains avaient déserté, et de régler quelques dettes. Des matches amicaux ont été joués durant cette mini-trêve, permettant à l'équipe de retrouver son équilibre dans le jeu, mais surtout aussi aux nouveaux joueurs, recrutés durant le mercato, de trouver leurs marques dans le groupe. Je lance un appel pressant en direction de nos supporters pour soutenir, sportivement bien sûr, leur équipe et cela dès ce jeudi face à Ouled-Mimoun».

Et pour conclure, le président du CSA de la JPBS implore les responsables locaux à faire un geste en direction des petites catégories qui évoluent cette année au niveau deux.

Handball - Mondial 2007

Des quarts explosifs à Cologne

Espagne, Allemagne, Croatie, France, tous les favoris du Mondial-2007 de handball messieurs vont se retrouver pour des quarts de finale explosifs aujourd'hui à Cologne, suite aux derniers résultats du tour principal, dimanche en Allemagne.

Battus de justesse par les champions olympiques et vice-champions du monde croates (29-28), les Espagnols, champions du monde en titre, vont défier l'Allemagne, vice-championne olympique en titre. Des hôtes allemands sur un nuage depuis le début du tour principal qu'ils achèvent invaincus après leur succès sur l'Islande (33-28). «Jouer les champions du monde espagnols est un grand moment pour ce Mondial. Nous n'avons pas peur et nous nous réjouissons de ce duel. Je suis surpris par l'évolution positive de l'équipe (allemande) mais nous ne sommes pas favoris», a déclaré le sélectionneur allemand Heine Brand en apprenant l'identité de son futur adversaire. Si Espagnols et Croates l'emportaient en quart de finale, un second duel au sommet entre ces deux équipes pourrait bien avoir lieu en demi-finale. Pour cela, les Croates, toujours invaincus depuis le début de la

compétition, devront d'abord se débarrasser de la France, qui les avait battus en demi-finale de l'Euro-2006. Les Français, champions d'Europe en titre, ont achevé leur tour principal par un succès sur la Tunisie (28-26), un match gâché par une paire arbitrale brésilienne totalement dépassée par les événements. La Tunisie termine à la dernière place du groupe 1, une grosse déception pour les champions d'Afrique, 4èmes du Mondial-2005 qu'ils organisaient, et qui visaient au minimum les quarts de finale de la compétition. L'autre partie du tableau rassemble des challengers aussi divers que la Pologne, la Russie, l'Islande et le Danemark. Quatre équipes qui ont fréquenté ou frôlé de très près les podiums internationaux ces dernières années mais qui ne figuraient pas parmi les favoris. Etant donné le tableau des quarts de finale, la présence d'une équipe surprise en demi-finale, voire en finale du Mondial-2007, n'est absolument pas exclue.

Les «gros» se seront tués entre eux auparavant.

Aujourd'hui

Espagne	- ...	Allemagne
Croatie	- ...	France
Pologne	- ...	Russie
Islande	- ...	Danemark

APPELEMENTS

■Loue F2 C. SDB, Résidence Perret, Larbi Ben M'hidi - ORAN - Tél: 076.21.15.92

■Loue F3 + S. Bain, R.C. d'une Maison de maître, façade sur Bd - Convient pour fonction libérale - 074.34.79.78 / 040.22.48.18

■A vendre F3 - S.D.B. + cuisine, à la Cité Dar El-Hayat - ORAN - Tél: 090.54.63.86

■Vends appartement haut standing 160 m², Bd Front de Mer - ORAN - Tél: 069.97.91.72 - Curieux s'abstenir

■Vente / Location Appt. F3 Plateau, 1er étage - agence immob. s'abstenir - prix après visite - Tél: 070.61.70.16

■AG. IMM. Vend: Logts F4 à Seddikia, USTO, HLM Gambetta - Tél: 041.53.00.32 (9H - 17H)

■A vendre F2, 4ème étage superficie 57 m², cuisine + sdb au 43 rue de la Vieille Mosquée, prix offert 350 Unités - Tél: 073.92.52.65

■Vds. F4 modifié en F2 + salon, couloir, cuisine, SDB, débarras, 2 faç., ensoleillé, très bon voisinage, ascenseur, concierge au 3ème étage dans immeuble de 7 étages au rond-point de la wilaya Oran + Loue F2, cuis., couloir à Oran en R.D.C. - Tél: 041.50.25.74 - 071.36.25.87

■Vends F4 acté libre de suite, 7ème étage, parking surveillé, cité Radieuse (Maraval) Oran - Tél: 091.12.12.78

■Loue F4 toutes commodités, 1° étage, haï Colonel Lotfi, proximité Es-Seddikia, Oran, loyer: 25.000 DA ferme - Tél: 070.60.04.18 - 070.60.04.51

■A vendre ou à louer appartement F3 + cuisine, douche, WC, avec une terrasse, place Gambetta Oran - Tél: 077.11.31.66

■A louer appt F4, 140 m², 2 façades 1er étage avec toutes commodités - convient pour profession libérale, sis à la place des Victoires Centre-ville, Oran - curieux s'abstenir - Tél: 078.15.45.07

■Loue F5 meublé rue Khemisti, villa RDC Pt du Jour, villa R+1 Canastel, face hôpital pédiatrique, vends F5 Bd de la Soummam, F3 Akid Lotfi. Agce Immob. Capritours Services, Oran - Tél: 041.39.18.85 - 090.51.01.30

■Vends appartement 05 pièces, centre-ville Larbi Ben M'Hidi + local 2.000 m² à louer centre-ville - Tél: 071.73.46.08 ou 050.31.88.71

■Cherche achat pour ses clients des Appts. F2, F3, F4 - Ag. Imm. «El Manzeh» - Tél: 071.63.24.84 - 051.42.22.84 - 015.00.26.26

■Vends F3, 90 m² bien situé centre-ville, 4e étage - Tél: 062.39.16.48

■A vendre F3, cuisine + sdb, 8ème étage, bâtiment Vaucluse en face du commissariat central, 05 rue Vaucluse - Tél: 090.19.82.51

■Cherche F4 ou F3 à St-Hubert Oran, 1er ou 2ème étage de préférence - Tél: 050.37.22.80

■Echange F3 + grand magasin re-fait à neuf à Arzew contre F3 sur Oran - Tél: 071.29.57.72

■A vendre F4 Haï Akid Lotfi, acté, 5ème et dernier étage, bien aménagé, nouvelle construction, libre de suite - Tél: 052.09.38.06

■Vends F3 aménagé en F4, 4ème étage, cité Yaghmoracen - Tél: 041.35.21.69 - 073.92.63.98

■A louer F4 cuisine + sdb, 2ème étage, place Karguentah, Oran + F3 cuisine + sdb 2ème étage cité des Oliviers Maraval, Oran - Tél: 072.10.46.04

■Agence Amira , 18 Ave d'Arcole, vend F2 Gambetta, F3 Seddikia, F4 Seddikia, F5 USTO - Tél: 072.90.45.19

■AG. Immo Djiwed El-Adl - 071.53.77.94 - 041.40.33.13, vend F4 Bd Maâta, F3 Groupe De Lattre, F4 Zitoune, F3 Béranger, F3 Bd Front de mer, F3 Akid Lotfi, F2 Larmatine, F2 côté lycée Lotfi, F2 Dumanoir, F5 Pyramides, F4 Gambetta avec cour - 28 bis Dumanoir - 9h-12h/14h-18h.

■Vds grand F3 haut standing 100 m² refait à neuf, ttes commodités (chaut. central, clim, cuisine équipée et jacuzzi) situé au Bd Front de mer. Ag. Nancy - 041.41.26.34 - 070.99.62.00 - 070.99.62.02

■Vds F3 haï Akid Lotfi, F3 Wilaya, F2 Cavaignac, F3 haï Sabah, F3 les Arcades, F4 rue Michelet, 220 m² Bd Front de mer, F2 Place Kaila. Ag. Nancy - 041.41.26.34 - 070.99.62.02

■Loue des appartements meublés ou sans, F5 cité Jeanne d'Arc, F3 wilaya, F4 Haï Akid Lotfi, F6 haut standing vue sur mer 230 m² Ave. Loubet. Ag. Nancy - 041.41.26.34 - 070.99.62.02

■Vends appt F4 de 190 m² dans résidence fermée avec gardien et interphone eau h24 (puits) immeuble en construction (finition) à St-Eugène pour réservation Tél: 071.56.27.65

■Loue un appartement en plein centre-ville au 3ème étage, bien aménagé, 2 façades. Contactez: 073.42.74.24

■Vends un appartement F3 situé à Haï Esseddikia en face la rue Général Feradou, deux entrées rez-de-chaussée, convient (cabinet médical, agence assurance, laboratoire médical, bureau avocat, notaire, bureau d'étude - Tél: 075.15.22.57

■Ag. cherche pour client potentiel achat appartement, villa, m/maître, locaux commerciaux, terrain pour habitation + ferme agricole. Agence sérieuse, discrétion assurée - 070.16.63.98

■A vendre ou échanger (n'importe quelle ville) un appt (4 pièces) + sdb + terrasse + ligne tél + parabole, Ch/ eau, chauffage + climatiseur, situé à la rue de Mostaganem (Oran) au RDC - N°Tél: 041.50.10.89 - 063.32.04.93

■A.v. appt 3 p + 1 c, centre-ville, Bd Charlemagne, 170 U - Tél: 041.39.90.11 - curieux s'abstenir.

■Vds F3 Jules Ferry, les Glycines, les Oliviers, Mimosas, 3e étage Maraval, 5è étage Chakib Arslane, 1er étage location villa meublée St-Eugène, niv. de villa Protin - Tél: 050.46.31.12

■Ag. Tafna - 041.54.04.74 - 070.33.74.31, loue F2 Plateau, F4 Bd des Chasseurs, F3 + local + jardin Hippodrome. Vd F2 Miramar, F3 cité J. La Fontaine.

VILLAS

■Vends ou Echange superbe Villa sur la Corniche de 1.000 m², nouvelle construction avec Piscine de 11X5 / Puits 24/24, vue panoramique, toutes commodités - Affaire à saisir - Contactez: 070.24.61.82 - 071.24.16.08

■Mers El-Hadjadj ex-Port-aux-Poules - Loue villa avec piscine, 600 m², avec 9 P., 2 cuisines + immeuble avec 4 Apparts. F3, équipé, pieds dans l'eau - Tél: 071.72.50.90

■Loue / Vends à Place Gambetta, ORAN, Bâtisse de 3 étages de 160 m² l'un et de deux locaux au R.D.C., lieu très commercial, trois façades (conviendrait: Banque, Siège administratif, Centre commercial) - Curieux s'abstenir - 070.56.64.52

■Vends Maison de Maître R+2 + 02 locaux commerciaux - Actée - à Ain El-Beïda (ORAN) - N. construction, artère commerciale, face Centre de santé polyclinique - Prix après visite - Matin Tél: 078.91.68.59 - Après-midi à partir de 14 H. Tél: 072.09.73.94 - Tél: 094.66.96.31

■Loue villa grand standing sur le Gd. Bd. près Rond-point Morchid: 06 chambres + 02 salons + cuisine + SB + cour + garage (2 V.) - Tél: 092.27.83.01

■V. superbe villa 300 m², 25 m de façade, R+2, ttes commodités, 7 ch., salon, 03 SDB, hammam, climatisation, alarme, 2 terrasses, jardin, à Courbet Oran - Tél: 093.82.84.32

■A vendre villa actée 121 m², 3 pièces, 1 grand salon, balcon, une cuisine, SDB, douche, 3 WC, 2 garages, bûche à eau, puits eau potable - Haï Ben Arba Mahieddine (Rocher) - ORAN - Tél: 054.29.15.17

■Vends villa R+3 à «Coralès» avec acte et accès direct à la plage, très bien située, superficie 1.500 m², bâtie 350 m², double façade, vue sur mer, autre sur l'autoroute, cave, garage à bateau - Tél:041.50.11.07 entre 09H et 17H ou 050.06.45.70 entre 09H et 20H

■A vendre: Villa rez-de-chaussée à Bousfer-plage côté autoroute, actée, 267, 1/2 m² - libre de suite - prix après visite - Tél: 073.72.00.29 - 050.92.66.59

■Vends villa à Cité Djamel, Sup. 360 m², 200 m² Bâti, R+1, 80% finie, avec puits + 5 ch. + 3 salons cuis. + hammam + jardin entouré - Tél: 070.44.74.12 - Courtier s'abstenir

■Location ou vente villa côté Inesm (St-Hubert) avec 10 chambres et des garages ou par niveau, endroit calme - 070.40.78.61

■A vendre villa sup 280 m², 1er étage. 4 p, cuisine, salon, hall, 03 garages, 1 chambre froide, une boulangerie, haï Bendaoud Bir El-Djir, Oran, sur la voie principale - Tél: 073.51.96.54

■Ag. Bensaïd, 24 rue de Coulmier Miramar - Tél/Fax: 041.40.78.64 - 061.20.31.86, vnd/échange villa gd. Stand. à St-Hubert, 400 m², R+3 avec 2 locaux + gge + cave + 15 pces + 3 cuis + 3 sdb, contre une villa à Trouville, Bouisseville, St-Germain, Ain El-Turck - Etudie ttes propositions.

■Vends villa 260 m², R+1 située à la Coop. Ahmed Wahid Canastel - Tél: 071.69.88.61

■A vendre villa achevée à 85% R+2 sup 270 m², façade 13,50 m, sur 50 m du Bd des 40 M à côté stade B.El-Djir, Oran, viabilisée 100%, belle conception -Tél: 069.00.71.40 intermédiaire s'abstenir.

■Vds villa haut standing 330 m² R+2 ttes commodités refaite à neuf située dans une cité clôturée résidentielle la cité El-Mordjane. Ag Nancy - 041.41.26.34 - 070.99.62.02 - 070.99.26.00

■Vds villas 1.500 m² haut standing vieux Canastel, 500 m² vieux Canastel, 104 m² R+3 cité Petit, 540 m² Fernandville. Ag. Nancy - 041.41.26.34 - 070.99.62.02

■Loue diverses villas dans des quartiers résidentiels, meublées ou sans. Ag. Nancy - 041.41.26.34 - 070.99.62.02

■A/V villa R+2 superficie 265 m², 05 pcs, 2 salons, 2 s.b, 1 cuis, 2 garages, 1 jardin. Adresse: Hay Nakhla - Oran - Tél: 040.21.78.17 - 074.33.32.26

■Vends villa R+3 face Emir Abdelkader, 3ème périphérique, toutes commodités, avec grand garage + puits + système d'alarme - Tél: 071.32.09.83

■Ag. Bensaïd, 24 rue de Coulmier, Miramar - Tél/Fax: 041.40.78.64 - 061.20.31.86, loue villa gd. stand. 220 m² R+2, face hôtel Président, salon + 4 pces + cuis avec salle à manger + sdb + hall + chauffage central + jardin + garage.

■Ag. Bensaïd, 24 rue de Coulmier, Miramar - Tél/Fax: 041.40.78.64 - 061.20.31.86, loue villa gd. stand. 500 m², R+1, Les Castors, 2 gds salons + 6 pces + 2 cuisines + 2 sdb + hammam + gd. jardin + garage.

■Ag. Tafna - 041.54.04.74 - 070.33.74.31, vd villas 240 m² R+2 Bousfer-plage, face mer, RDC, conv. rest. - 275 m² R+1 + studio. ter. Ain El-Turck.

■A vendre villa sup 300 m² sise Ain Témouchent, centre-ville - Tél: 073.73.22.84 Hamada

■A v. maison nouvelle construction, côté du stade St-Eugène, sup 294 m², rdc 1 garage à 3 voitures + dépôt + 4 magasins, 1er étage F3 fini + F3 fini à 80% + F2 en projet + 2 cours, 2e étage F2 fini + 2 terrasses - Tél: 092.82.62.42 - 041.45.78.25

■A Mostaganem (Oued El-Kheir) vends villa 500 m² deux façades, deux étages, 1er étage 16 ch + terrasse + rdc, hammam, douche 24 ch + deux chaudières + deux salons + 2 garages + puits + générateur. T. 073.90.96.79- 070.63.04.67

■V/villa actée à Stidia w.Mosta 305 m², 03 gdes ch, sal 36 m², cuis 14 m², s/sol 82 m², grg p/02 vh, cour 82 m², cour + jard, b/eau + citr, wc, sb, gaz/v, lib/suite, pas intermédiaire - Tél: 072.46.05.93

■Particulier vend maison de maître 125 m², 12 m façade, ancien bâti, état moyen, R+1 à quelques mètres de la caisse nationale du registre de commerce - Tél: 063.68.26.25

■Vends maison bien située à Oran, 3 façades, RDC + 1er étage - Tél: 053.66.85.13

■A louer: Immeuble 4 étages + RDC 270 m² + buanderie vide, face Autoroute sur Périphérique N° 3, Yaghmoracène, à côté de Pompe Essence - Tél: 066.04.51.24 - 070.45.67.33

LOCAUX

■Vends local sup 45 m² + soupente 45 m², bien placé, situé sur centre ville place Cavaignac, double façade avec 3 vitrines et rideau, nouvel aménagement 100% - Tél: 062.05.15.35

■Ag. «El Manzeh» Akid Lotfi vend et loue plusieurs locaux commerciaux - Tél: 071.63.24.84 - 051.42.22.84 - 015.00.26.26

■A vendre local 80 m² 3 façades avec cave bien aménagée, convient pour boulangerie, cafétéria, supette, lavage, pharmacie, etc. - situé à Maraval - Tél: 052.19.00.18

■A louer dépôt 4 m hauteur, 100 m² + local 60 m² Es-Sénia Oran - Tél: 050.46.71.09

■A vendre 2 locaux jumelés (33 m²) actés + sanitaires + réservoir (eau chaude) + clim. + 1 vitrine, double façade, Gambetta, PD. 400 U - PO: 360 U - Tél: 071.25.02.34

■A vendre ou à louer deux usines industrielles jumelées charpente d'une hauteur de 6,5 équipées de toutes commodités, situées sur autoroute de Arbel, Oued Tlélat, Oran - Tél: 070.98.03.06

■A vendre magasin, Acté, en plein centre de Mdina Jdida, sup. 25 m² + le dessus 25 m² au 1er étage - Prix après visite - Contactez les 050.79.93.27 - 067.03.12.15

■Vente siège administratif au Centre-Ville précisément à la Rue Khémisti surf 150 m² 1er étage - Tél: 076.67.56.62

■A louer Immeuble commercial en pleine avenue à Oran, avec Cafétéria au RC, Restaurant au 1er étage, Salon de thé au 2ème étage, Kheïma marocaine à la terrasse, avec tout équipement de travail nécessaire - Curieux s'abstenir - Tél: 073.67.88.39

■Vends ou loue entrepôt 3.200 m² dont 1.200 m² couvert charpente métallique, Zone d'Activité Oued Tlélat - Tél: 070.93.71.14

■A louer local commercial 100 m² à la rue Sergent Lebhar parallèle Boulevard Maâta Mohamed ORAN - Tél: 074.98.94.64

■Local à louer 320 m² à Oran, 47 bis, Avenue Sidi Chahmi - Tél: 071.77.29.11 - 052.14.41.15

■Loue local 250 m² avec deux chambres froides Positive et Négative 90 m3 chacune plus quai pour chargement et déchargement, bureau, sanitaires - Tél: 061.20.90.84 - 070.11.98.97

■A louer local 900 m², 02 façades, centre-ville TLEMCEM, à aménager, puits + poste transformateur + lignes Tél. - Etudie toute proposition - Tél: 061.22.05.28

■Vds local 200 m² fonds et murs, agencement Top, gd. stand. 3 façades, 04 voies de stat. plein centre-ville d'Oran, quartier résid. conv. banque, compagnie aérienne, cafétéria ou restau. haut de gamme - curieux s'abst - Tél: 094.60.94.23

■Loue 2 dépôts: 1er = 65 m², 2ème = 70 m², situés entre Karguentah et Ville Nouvelle - Stationnement libre et sécurité assurée - Tél: 063.30.34.50

■Loue local au 13 rue aspirant Maillot (St-Pierre) sup 24 m², convient pour bureau d'étude, profession libérale ou autre - Contactez 041.42.65.34 (Fixe) - 074.44.16.13 (Mob)

■Vends local très bien situé à St-Eugène Oran sup 415 m², h. 4,50 m, faç 12 m, avec tt com. (02) bureaux, (01) magasin avec soupente, élec (380 V - 220 V), sanitaires, Gaz - Tél: 070.87.03.76

■Loue Magasin en plein centre-ville d'Oran en face la Cathédrale, 120 m², sur grand boulevard - Tél: 077.80.03.81

■Loue local bureau 70 m² ouvert toillettes, rond-point Cité Djamel face Direction générale Sonatrach - Tél: 061.20.26.72

■TLEMCEM: Vends local à usage industriel ou commercial (2 façades), superficie 1.680 m², 850 m² bâtie en charpente de 6 m de hauteur - Tél. Mobile: 050.77.64.90

Société Civile de Commissaires-priseurs Maître TAYANE HASNI 30, rue Gherras Bouazza - Es-Sénia - Tél: 041.51.31.54 - P: 070.30.13.31		
AVIS DE VENTE		
Il sera procédé, le dimanche 11 Février 2007 à 9h30 mn, à la vente aux enchères publiques, avec admission de soumissions cachetées, de véhicules appartenant à la SODIGE, située Zone Industrielle - Es-Sénia.		
N° Lot	Désignation	
01	Camion Tracteur Renault TB 305 20 T - N° 0035.590.16	Avec carte grise
02	Camion Tracteur SNVI TB 305 20 T - N° 0030.593.31	Avec Carte Grise
03	Camion Tracteur SNVI TB 305 20 T - N° 5714.587.19	Avec Carte Grise
04	Camion BU 30 Toyota 2.5 T - N° 1691.284.31	Avec Carte Grise
05	Remorque SNVI 20 T - N° 1614.887.31	Avec Carte Grise
06	Remorque SNVI 20T - N° 5556.881.31	Avec Carte Grise
07	Remorque SNVI 20 T - N° 1877.885.31	Avec Carte Grise
08	Remorque SNVI 20T - N° 1694.885.31	Avec Carte Grise
09	Chariot élévateur Vanholl 03 T - N° DF 3F/40	/ /
Conditions de vente: Conditions habituelles		<i>Le commissaire-priseur</i>

Société de Gestion des Participations «Industries Electro-Domestiques» SGP INDELEC EPE ENIE Spa		
AVIS DE PROROGATION DE DÉLAIS D'APPEL D'OFFRES NATIONAL ET INTERNATIONAL		
L'ensemble des candidats, intéressés par l'avis d'appel d'offres national et international, inséré à partir du 16.12.2006, relatif à la cession de l'unité de Fabrication des Equipements de Radiologie Médicale (FERM) de Ain Oussera, sont informés que le délai de retrait des cahiers des charges et de dépôt des offres est prorogé de vingt et un (21) jours, à compter de la parution du présent avis.		
Les candidats peuvent retirer le cahier des charges, contre paiement de 5.000,00 DA pour les nationaux et 50 Euros pour les étrangers auprès de :		
Siège Social de la SGP INDELEC, 4 & 6 Boulevard Mohamed V - Alger. Tél: 021.63.72.47 - Fax: 021.63.72.48		
Les dossiers de soumission devront être déposés ou envoyés par courrier recommandé, sous double pli cacheté, à l'adresse sus-indiquée, portant la mention suivante: «Soumission pour la vente de l'unité FERM de Ain Oussera, A NE PAS OUVRIR».		
A N°832.943		

Mardi 30 janvier 2007

11 moharram 1428

N° 3683

Le directeur régional d'une ONG tué par des bandits à Nairobi

Le directeur de CARE pour l'Afrique de l'Est et l'Afrique centrale, Geoffrey Chege, a été abattu, samedi soir, à Nairobi par des bandits qui tentaient de voler sa voiture, a-t-on appris, lundi, auprès de l'ONG internationale. Quelques heures plus tôt, deux Américaines avaient été tuées par balle lors du vol à main armée d'un véhicule de l'ambassade des Etats-Unis. «Nous sommes profondément attristés et choqués par cette mort absurde», a déclaré la présidente de CARE, Hélène Gayle. M. Chege, un Kenyan de 56 ans, travaillait depuis 25 ans pour l'ONG née en Amérique du Nord. La police kenyane n'avait pas encore donné de détails en fin de matinée sur l'agression mortelle de M. Chege.

Peu avant cette attaque, deux femmes, qui pourraient être la mère et la femme d'un diplomate américain, avaient été tuées dans la banlieue de Nairobi, à bord d'une voiture de l'ambassade des Etats-Unis où elles se trouvaient avec deux autres personnes. Ces deux autres passagers ont été hospitalisés en état de choc. Arrivés dans une voiture volée, quatre hommes, dont deux étaient armés de fusils AK-47, avaient ouvert le feu sur la voiture de l'ambassade et pris la fuite à son bord. Deux d'entre eux ont été tués un peu plus tard par la police.

Le Quotidien

D'ORAN

Edition nationale d'information

L'Algérie propose ses avions



Le président de la Commission de l'Union Africaine (UA), M. Alpha Oumar Konaré, a rendu hommage, lundi, au 8ème sommet de l'UA à Addis Abeba, à l'Algérie pour sa proposition d'assurer le transport aérien des forces de paix que l'UA compte déployer en Somalie. «Le président de l'Algérie, M. Abdelaziz Bouteflika, nous a annoncé que son pays était prêt à mettre à la disposition de l'UA, dès aujourd'hui, cinq Iliouchine-76 et sept Hercule C-130 pour le trans-

port des contingents rwandais et ougandais vers la Somalie», a déclaré M. Konaré dans une allocution à l'ouverture du sommet africain. «Que l'Algérie en soit remerciée», a-t-il ajouté. Le président de la Commission de l'UA a affirmé que l'Afrique ne peut pas toujours attendre de l'étranger qu'il finance nos opérations de paix», appelant les autres pays africains «à suivre l'exemple de l'Algérie» et contribuer à assurer la paix en Afrique par les moyens africains.

M. Konaré a indiqué que la force de paix africaine en Somalie devra compter 8.000 hommes, déplorant que seulement 4.000 soient seulement disponibles actuellement, essentiellement des soldats rwandais et ougandais. Il a aussi souligné que cette force de paix ne doit pas devenir une «force d'occupation» et insisté sur la nécessité d'une solution politique au conflit somalien, tout en assurant le gouvernement provisoire du plein appui de l'UA.

Un plan libyen pour libérer les infirmières bulgares



Le fils aîné du dirigeant libyen Mouammar Kadhafi, Seif El-Islam, a affirmé que Tripoli avait proposé à Berlin et Paris un plan de libération des infirmières bulgares condamnées à mort, à condition que les familles des victimes du sida soient indemnisées, dans une interview publiée, lundi, par le quotidien bulgare «24 Tchassa». Seif El-Islam a également demandé la libération d'un officier libyen condamné à la perpétuité en Grande-Bretagne pour l'attentat de Lockerbie d'un avion de la compagnie américaine Pan Am en 1988. Il a assuré que les cinq infirmières et le médecin palestinien condamnés à mort après avoir été accusés d'avoir inoculé le virus du sida à plus de 400 enfants dans un hôpital, ne seraient pas exécutés. «Il n'y aura pas d'exécutions...

La Libye n'est pas l'Irak», a-t-il dit dans une allusion à l'exécution de l'ex-président irakien Saddam Hussein. «Nous avons proposé une feuille de route avec une solution pour toutes les parties: les parents, le gouvernement libyen, la par-

tie bulgare, l'UE», a-t-il déclaré, ajoutant avoir évoqué ce plan avec les ministres des Affaires étrangères allemand et français. «Il s'agit d'indemnités sérieuses pour les familles des personnes concernées», a précisé Seif El-Islam affirmant qu'il était chargé de travailler sur ce plan tant pour son père Mouammar Kadhafi, que pour les familles des enfants malades. Il a souligné «l'importance de l'établissement d'un dialogue entre les familles et des représentants européens», notamment par des visites en Libye de «parlementaires européens, ministres des Affaires étrangères, diplomates et experts». Seif El-Islam a par ailleurs souligné que pour Tripoli l'officier libyen Abdel Basset Ali Al-Megrahi, condamné à la prison à vie en janvier 2001 pour l'attentat de Lockerbie ayant fait 270 morts, «est innocent». «Comme vous avez le droit de demander le retour de vos infirmières, nous avons le droit d'insister pour le retour d'Al-Megrahi en Libye», a-t-il déclaré en précisant cependant, qu'il ne s'agit pas d'un échange.

EDITORIAL

Par K. Selim

LE CRÈVE-COEUR PALESTINIEN

«J'ai honte d'être palestinien». Sobrement et puissamment, Abdelbari Awan, une des plumes arabes les plus respectées, a dit dans un article (El-Qods El-Arabi du 24 janvier 2007) son amertume devant le spectacle indécent d'une guerre fratricide entre Palestiniens. Voir les pauvres armes palestiniennes tournées vers des objectifs fratricides plutôt qu'en direction de l'occupant est un crève-cœur. C'est l'expression la plus achevée de l'inconséquence politique de nombreux dirigeants actuels.

La complexité de la situation est réelle mais ne peut justifier cette sinistre évolution. L'exécutif palestinien est bicéphale: le gouvernement nommé après les législatives les plus sincères du monde arabe est dirigé par le Hamas, la présidence est assumée, depuis la mort d'Abou Ammar, par un hiérarque du Fatah. Les conditions d'une lutte pour le pouvoir sont donc réunies. Rien de plus normal dans une démocratie d'un pays souverain. Mais la Palestine libre n'existe pas encore, les territoires sous administration autonome ne sont que des confettis sur la carte, de véritables bantoustans. Les Occidentaux ne reconnaissent

pas le verdict des urnes et considèrent que le Hamas est une organisation terroriste. Ils ont imposé un blocus économique scandaleux qui précarise davantage une population qui survit au bord de la misère absolue.

Ces donneurs de leçons démocratiques, après avoir longtemps considéré le Fatah comme une organisation terroriste, décident aujourd'hui que le Hamas n'est pas éligible à la représentation des Palestiniens. Ce sont là de cyniques contorsions auxquelles la «civilisation» nous a habitués.

Mais la réalité est là: de toutes les manières possibles, y compris en armant une faction contre une autre, les parrains de l'entité sioniste poussent à la guerre civile. Il reste que ces pressions extérieures intenses et réelles ne justifient pas cette montée vers le désastre et le suicide. La lucidité politique et la responsabilité morale et politique commandent aux dirigeants du Fatah comme du Hamas de ne pas succomber aux sirènes de la mort. Les Palestiniens ont raison de

n'accepter aucune justification avancée par les factions en conflit. Ils disent clairement que la responsabilité d'un conflit intrapalestinien n'est pas à rechercher à Washington - hostile depuis toujours à leur cause nationale - mais au niveau des dirigeants politiques.

Comment justifier que l'objectif de la libération soit sacrifié sur l'autel des enjeux de pouvoir? Comment admettre que le Fatah d'Abou Mazen puisse entrer dans le rôle que l'on cherche à lui faire assumer? Comment accepter que le Hamas s'accroche au pouvoir au prix de cette descente aux enfers? De nombreux Arabes admirent la résistance palestinienne pour son héroïsme et son abnégation, mais également pour un niveau démocratique que n'a atteint aucune autre société arabe.

Ces citoyens arabes sont aujourd'hui sans voix. Choqués, inquiets, ils se demandent si la direction palestinienne n'est pas en train d'emprunter le même chemin que les autres régimes de la région. Profondément enracinée, la résistance palestinienne a tenu face aux entreprises guerrières d'Israël. Aujourd'hui, elle est réellement menacée par les luttes du pouvoir entre Palestiniens.

La police turque arrête 46 présumés terroristes

La police turque a arrêté 46 personnes soupçonnées de liens avec le réseau Al-Qaïda au cours d'une opération menée simultanément dans cinq provinces de Turquie, a rapporté l'agence de presse Anatolie. Vingt-cinq personnes ont été appréhendées dans la province de Konya, en Anatolie centrale, les autres, dans les provinces d'Istanbul et Kocaeli (nord-ouest), Izmir (ouest) et Mardin (sud-est), a indiqué l'agence.

Selon la chaîne d'information NTV, des forces spéciales ont participé à l'opération, menée à l'aube, peu après le premier appel à la prière. La rafle suit l'inculpation, la semaine dernière, de trois suspects dont un avocat se présentant comme étant le chef d'Al-Qaïda en Turquie et ayant affirmé préparer des attentats à la bombe dans le pays. Une cellule locale d'Al-Qaïda est tenue pour responsable d'une série de quatre attentats suicides visant, en novembre 2003 à Istanbul, deux synagogues, le consulat du Royaume-Uni et une banque britannique, qui ont fait au total 63 morts et des centaines de blessés. Soixante-treize personnes, dont deux Syriens, sont en cours de jugement pour leur implication supposée dans ces attentats.

Bombes «intelligentes» américaines pour Israël

Israël va acheter des milliers de bombes «intelligentes» des Etats-Unis, une arme déjà utilisée par l'armée israélienne lors de son agression contre le Liban l'été dernier, rapportent, lundi, des agences, citant la presse locale. Lors de l'agression contre le Liban, en juillet et août 2006, les Etats-Unis avaient, rappelle-t-on, organisé un pont aérien pour livrer à Israël des bombes guidées, entraînant de vives réactions internationales. Israël va consacrer une enveloppe de 100 millions de dollars pour acquérir ces bombes «précises», fabriquées par Boeing, ont indiqué les agences citant le quotidien anglophone Jerusalem Post. En octobre, une enquête interne de l'Armée de l'air avait conclu que la chasse israélienne avait manqué de bombes «intelligentes» pour ses raids effectués au Liban durant le conflit. Par ailleurs, plusieurs centaines de milliers de sous-munitions ont été larguées par l'armée israélienne sur le sol libanais en 34 jours d'agression, dont environ 40 pc n'ont pas explosé en touchant terre, selon l'ONU. Depuis la fin du conflit, le 14 août, ces engins ont fait, au moins, vingt-sept morts et plus de 140 blessés au Liban. Les bombes à sous-munitions sont constituées d'un conteneur principal qui s'ouvre en libérant des dizaines de petites bombes sur une large zone.

Sahara occidental: l'UE met en garde le Maroc

La commissaire européenne des Relations extérieures, Mme Benita Ferrero-Walder, a averti, à Bruxelles, le gouvernement marocain pour qu'il «évite n'importe quelle critique, justifiée ou non, sur le respect des droits humains au Sahara occidental», rapporte lundi l'agence de presse sahraouie SPS. Mme Ferrero-Walder, dans une déclaration faite devant la Commission extérieure du Parlement européen, a indiqué que Bruxelles «suivra de près» la mise en oeuvre par le Maroc des résolutions onusiennes dans l'ancienne colonie espagnole, relevant qu'il n'y a pas eu d'avancée jusqu'à présent. L'organisation américaine des droits de l'Homme, Human Right Watch (HRW), avait elle aussi dénoncé, dans son rapport annuel 2006, les violations systématiques des droits de l'Homme au Sahara occidental, perpétrées par le gouvernement marocain, ainsi que le black-out sécuritaire imposé au territoire, rappelle-t-on.